

***Etaient présents en tant que représentants de l'administration :***

Madame Émilie PIETTE, Secrétaire générale des ministères

Monsieur Jacques CLÉMENT, directeur des ressources humaines

Monsieur Gérard CHATAIGNER, chef du service du pilotage des moyens et des réseaux RH

Monsieur Stéphane SCHATHAUPS, chef du service de gestion

Monsieur Philippe MERLE, chef du service des risques technologiques (DGPR)

Monsieur Gilles RAT, adjoint au sous-directeur de la connaissance des aléas et de la prévention (DGPR)

Madame Laurence PUJO, directrice du service central d'hydrométéorologie et appui à la prévision des inondations (SCHAPI)

Monsieur Brice HUET, adjoint à la directrice de la direction de l'aménagement, de la nature et du logement (DGALN)

Monsieur Pierre STEFANIZZI, adjoint au sous-directeur de la performance (DGALN)

Monsieur Christophe CHASSANDE, chef du service du pilotage et de l'évolution des services (SPES)

Monsieur Sylvain REVERCHON, adjoint au chef de service du pilotage et de l'évolution des services (SPES)

Monsieur Olivier CORMIER, sous-directeur de l'accompagnement au changement et de la transformation (SPES)

Monsieur Aurélien GAY, chef du bureau du sol et du sous-sol (DGPR/SRT)

Madame Véronique TEBOUL, cheffe du département relations sociales (DRH/RS)

Madame Katia SANSONE, cheffe du bureau de l'organisation du dialogue social national (DRH/RS1)

Madame Corinne DAVID, adjointe à la cheffe de bureau de l'organisation du dialogue social national (DRH/RS1)

**Délégations des représentants des personnels**

**Délégation FNEE-CGT :**

Madame Isabelle ROBERT

Madame Marie-José LELIARD

Monsieur Gaétan SILENE

Monsieur Ivan CANDE

Monsieur Pierre GATIGNON

**Délégation FEETS-FO :**

Monsieur Laurent JANVIER  
Madame Stéphanie FERRARI-PAILLET  
Monsieur Édouard ONNO  
Monsieur François DENEUX

**Délégation UNSA DD:**

Monsieur William FIACRE  
Madame Sylvie MIAN  
Monsieur Bruno KOUBI

**Délégation CFDT :**

Madame Maryline GROSROYAT  
Monsieur Jean-Christophe SALUSTE

**Délégation FSU :**

Monsieur Maxime CAILLON

**Ordre du jour et rapporteurs**

**Point n°1 :** Projet de décret relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières pris en application de l'article L.8112-1 du Code du travail (pour avis)

Rapporteur : Monsieur Philippe MERLE, chef du service des risques technologiques (DGPR)

**Point n°2 :** Points d'information sur

**- la réorganisation des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement**

Rapporteur :

Monsieur Brice HUET, adjoint à la directrice de la DGALN

**- la réorganisation des services en charge de la prévision des crues**

Rapporteur : Madame Laurence PUJO, directrice du SCHAPI

**- la réorganisation des services en charge des risques technologiques**

Rapporteur : Monsieur Philippe MERLE, chef du service des risques technologiques (DGPR)

### **Points d'information complémentaires inscrits à la demande des OS :**

- 1/ La liste des réorganisations envisagées pour les services en charge des fonctions supports
- 2/ La liste des déclinaisons envisagées dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, en particulier en matière de transferts potentiels de certaines missions des DREAL au niveau départemental ou interdépartemental (en unité départementale ou DDT), de transferts potentiels de fonctions supports en SGC, de reconfiguration de nos services régionaux en Corse et Île-de-France
- 3/ L'avenir des laboratoires d'hydrobiologie
- 4/ L'avenir des services de maîtrise d'ouvrage routière
- 5/ Les impacts potentiels du projet de loi 3D sur les missions des DREAL

**Point n°3 : Projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des directions régionales et interdépartementales d'Île-de-France des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines (pour avis).**

Rapporteuses : Madame Céline RENOUARD, adjointe à la cheffe du département de la modernisation et de l'animation des réseaux

Madame Anne GRANGÉ, cheffe du département de la modernisation et de l'animation des réseaux

**Point n°4 : Projet de décret modifiant le décret n°2020-620 du 22 mai 2020 relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement (pour avis).**

Rapporteur : Monsieur Stéphane SCHTAHAUPS, chef du service de gestion

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 9 heures 35.

**Madame la Secrétaire générale**

Ce comité technique ministériel fait suite à une nouvelle convocation de la réunion initiale du 5 novembre qui n'a pu se tenir, faute de quorum.

Je propose de nommer la FSU en qualité de secrétaire adjoint de séance.

**FSU**: d'accord.

**Madame la Secrétaire générale**

Je vous en remercie.

L'ordre du jour est assez chargé.

*Il est procédé à la lecture de l'ordre du jour.*

- **Déclarations préalables des organisations syndicales**

**CGT**

Madame la Secrétaire générale, mesdames, messieurs, chers camarades.

Après le couvre-feu non concerté, une nouvelle période de confinement adaptée au sauvetage coûte que coûte de l'économie est imposée par le gouvernement.

En effet, à la différence du premier, ce confinement frappe les citoyens jugés irresponsables, notamment les jeunes, uniquement dans leur vie privée. Le gouvernement prend le risque de laisser galoper le virus avec l'ouverture des établissements scolaires et l'afflux des travailleurs dans les transports, alors que les mensonges d'État se suivent et se succèdent.

Au début de la crise, les masques ne servaient à rien et les enfants étaient moins touchés. Maintenant, le ministre de l'Éducation demande aux parents d'imposer le masque aux enfants dès six ans, y compris à domicile alors que les protocoles sanitaires sont souvent inapplicables, faute de moyens. Les lycéens, qui réclament des moyens pour étudier en toute sécurité et se font matraquer, seraient eux, irresponsables.

La grève des enseignants du 10 novembre prouve le contraire. En juin dernier, en plein SÉGUR de la santé, le ministre de la Santé disait qu'il fallait sortir du dogme de la fermeture des lits. Après la fermeture de 4000 lits en 2018 et 3400 en 2019, un moratoire sur les fermetures de lits en 2020, comme le réclame le conseil économique, social et environnemental, dans son avis du 13 octobre, aurait été salutaire dans cette période épidémique. Aucune leçon pertinente n'a été tirée depuis le début de l'épidémie et surtout pas après le premier confinement.

Ce gouvernement, dans la droite ligne des précédents, poursuit la politique de marchandisation des soins et de rentabilité imposée aux hôpitaux pour exonérer les employeurs de payer les cotisations sociales. Ce vol d'une partie des salaires, organisé méthodiquement par l'État, c'est moins de financement pour un service public de soins. Il faut savoir qu'en période Covid, le gouvernement a noté un taux d'occupation de 95 % des lits d'hôpitaux, ce qui laisse trop peu de marge en cas d'imprévu comme une épidémie.

En 1980, il y avait en France 11 lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants. On en compte plus que 6, ce qui place le pays au 8e rang de l'OCDE. Les effets de la crise sanitaire sont nombreux, mais le plus visible sera sans nul doute le sacrifice de ceux qui n'auront pu être soignés ou opérés pour traiter dans l'urgence les cas Covid. Leur santé va se dégrader plus vite, leur espérance de vie sera réduite. Ce ne sont pas des médecins qui ont fait ce choix et qui ont pris la décision de sacrifier des patients pour en sauver d'autres, mais bien le gouvernement.

Un pays aussi riche que la France doit se donner les moyens de maintenir un système de santé hors des marchés pour :

- *Assurer de la prévention ;*
- *Soigner et traiter ;*
- *Faire de la recherche médicale ;*
- *Former plus de praticiens pour endiguer la pénurie de personnel soignant*
- *Prendre en compte le quatrième âge.*

Pour la CGT, mieux vaut un monopole des terres et un financement par la sécurité sociale qu'un conglomérat de monopoles privés dont l'unique but est la rentabilité financière, mais pas le bien-être des citoyens. Chacun peut comprendre ce qu'il en est avec le modèle des EHPAD qui coûtent des fortunes à leurs résidents et à leurs familles.

En ce début de comité technique ministériel, les représentants CGT du personnel s'associent et soutiennent tous les personnels de santé qui, avec abnégation, font face à la situation, tandis qu'ils doivent aussi se battre contre l'État pour plus de moyens.

Après la crise, ils seront de nouveau dans la rue pour manifester et revendiquer plus de moyens pour sauver des vies. Ce gouvernement osera-t-il à nouveau leur envoyer des coups de matraque, des balles en caoutchouc et des lacrymogènes ?

Solidaires et attachés comme tous les citoyens à la sécurité sociale et au service public de soins, nous soumettrons au nom des agents que nous représentons, un vœu à l'attention du gouvernement en exigeant que nos ministres le relaient. Je vous cite ce vœu :

*« Les personnels des MTE, MCT, RCT et les maires soutiennent les personnels soignants. Ils rejoignent celles et ceux qui défendent un service public de soin, demandent une augmentation des moyens de sécurité de la sécurité sociale et la fin des exonérations de cotisations patronales. »*

Que dire de l'amendement scélérat des sénateurs du groupe les Républicains lors de l'examen du projet de loi de finances 2021, allongeant à 43 ans la durée de cotisation pour un départ à taux plein en retraite ?

Nous exigeons donc que le gouvernement demande à l'Assemblée nationale le rejet de cet amendement. Aujourd'hui, la dévalorisation du point d'indice de 20 % par rapport au coût de la vie depuis 2000, conduit à amputer de 20 % le montant des pensions des agents qui partent en retraite. La moyenne d'âge de départ s'approche maintenant des 64 ans. Pour la CGT, il est urgent de revaloriser le point d'indice, vecteur de financement de la sécurité sociale et de la retraite.

Dans la droite ligne politique du gouvernement, notre administration et nos ministères poursuivent les réformes destructrices du service public, alors que nous réclamons un moratoire pour examiner la pertinence de ces réformes et donner des perspectives d'administration continue à marche forcée. Le ministère veut restructurer les services des DREAL, intégrant la diminution des moyens et des effectifs, avec en perspective l'abandon des missions techniques de la normalisation des contrôles, sous l'égide des préfets, légitimés par la loi ASAP.

Au nom du « laisser-faire » des entreprises et du chantage à l'emploi, la fin des missions des DREAL représente la mise en danger des salariés et des populations. Combien aurons-nous de Lubrizol dans les prochaines années ? Combien de Fos-sur-Mer ? Combien de vallées de la Roya ?

Nos ministères n'ont même plus le courage de soumettre ces restructurations à la contradiction des représentants du personnel puisque ces points ne sont pas soumis à avis, mais simplement présentés pour information. Tandis que de son côté, chaque DREAL fait ce qu'elle veut. Nous portons ici la mobilisation des agents qui ont revendiqué par un message au ministre, la préservation des DREAL et de leurs missions, ainsi que les actions locales.

Les réseaux et infrastructures de transport sont aussi concernés, puisque vous envisagez de les externaliser ou les privatiser au détriment des usagers qui les financent par l'impôt. C'est la cacophonie sur l'agence RL2030. Certains disent que ce projet est enterré alors que vous êtes en attente de l'arbitrage du Premier ministre et du ministère de l'Économie des finances et de la relance.

Qui croire quand le ministre supprime 230 emplois dans les DIR, baisse la rémunération des personnels intervenant sur ces réseaux et impose la dégradation des conditions de travail ? La conséquence en est une augmentation d'agents accidentés et incapables de continuer à réaliser leurs missions, sans que vous acceptiez des reclassements dignes de ce nom. Il en est de même à VNF qui subit encore une baisse de 99 postes.

Depuis 20 ans, le ministère est en perpétuelle réorganisation. Les agents ont subi plusieurs transferts, souvent en décalage avec leur statut. Par exemple, les personnels d'exploitation se sont retrouvés à faire de l'urbanisme. Depuis 20 ans, des agents ont changé de métier plusieurs fois. Ils se demandent à quoi ils servent, et quel est le sens de leur engagement professionnel.

De plus, la morosité fait place au désespoir au point que l'épuisement professionnel ou le basculement suicidaire ne tiennent qu'à peu de choses.

Du premier confinement, le seul retour d'expérience de l'administration est qu'il faut accélérer à outrance le travail, même en mode dégradé, quoi qu'il en coûte, avec pour conséquence l'isolement des salariés, la destruction des collectifs et la destruction des conditions de travail.

Nos ministères imposent ainsi que les agents fournissent gratuitement des locaux pour exercer leurs missions avec la perspective d'une économie immobilière. Nos ministères négligent leurs obligations réglementaires d'imposer les garanties minimales du décret 2815.

Devrons-nous une nouvelle fois assigner en justice notre administration pour que les maigres droits collectifs soient encore respectés ?

Nos ministères sont en pointe sur la volonté de promouvoir le télétravail, nous notons qu'ils mettent beaucoup moins d'ardeur à améliorer les rémunérations des agents qui sont dans les bas-fonds du classement des ministères.

On voit bien où sont les priorités, alors que la masse salariale ne représente que 6 % du budget global. La baisse continue des effectifs est purement dogmatique. Elle se fait au nom du : « les fonctionnaires trop nombreux qui coûtent trop cher ». Que les ministres aient le courage d'assumer leur politique de destruction des emplois.

Dès le début de la crise Covid, l'administration aurait dû prendre en compte le risque et prévoir des organisations de travail. Il a fallu un recours juridique pour imposer à l'administration la mise à jour des DUERP. Ce sont des documents qui ne sont toujours pas révisés pour certains et qui sont inconséquents pour d'autres.

Depuis le déconfinement du 11 mai, l'administration avait largement le temps de les réviser.

Devons-nous encore saisir le Conseil d'État ?

Concernant les plans de continuité d'activité, l'administration n'en a toujours pas pris la mesure. Les organisations de travail ne sont toujours pas stabilisées ni sécurisées. Pourtant, à la différence du premier confinement, pour ce second, l'activité doit être poursuivie normalement, même si les PCA ne sont toujours pas opérationnels.

Encore une fois, on voit bien que la priorité n'est pas orientée sur les conditions de travail des agents dont les missions apportent peu pourvu que la seule conclusion soit ; le service public est incapable de remplir sa mission, faisant appel au privé. Par ailleurs, de nombreux courriers adressés aux ministres restent sans réponse.

Nous avons demandé des explications par écrit le 8 octobre 2020 sur la plaquette de présentation du PRL 2021. Nous sommes le 19 novembre, les ministres ne nous ont toujours pas répondu.

C'est inadmissible. Sauf, à considérer que le dialogue social se résume à un monologue de l'administration.

Quand aurons-nous une réponse? Nous avons également sollicité une audience de la ministre de la Mer, nouvellement apparue dans le paysage gouvernemental le 21 octobre.

Cela fait un mois, nous n'avons eu aucune réponse, aucun contact, pas même une évocation par le Conseil social des ministères. D'autres courriers, dont nous n'allons pas faire la liste ici, demeurent sans réponse. C'est inadmissible et irrespectueux envers les agents que nous représentons.

Pour conclure, nos gouvernements peuvent bien pérorer au niveau international, donner des leçons à d'autres pays, s'insurger sur l'immobilisme de tous à agir pour la planète. La réalité est qu'en France, nos gouvernants usent de tous les stratagèmes pour casser le service public de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ils auront à rendre des comptes aux citoyens et à l'humanité, même s'ils ne sont plus en responsabilité. Nous vous remercions de votre attention.

**FO**

Madame la présidente,

Vous nous l'avez rappelé. Nous voici dans une séance de CTM reconvoquée suite au passage en force et au maintien en force du CTM du 5 novembre. Le 5 novembre, l'ensemble de nos militants était mobilisé lors de la première semaine de reconfinement pour corriger les effets du nouveau, le désordre entraîné à tous les étages de votre administration et répondre aux questions urgentes des agents. Le 5 novembre, une autre organisation syndicale tenait son congrès et nous saurions cautionner qu'elle soit écartée des débats pour X motifs.

Aussi, certaines organisations syndicales du CTM vous avaient informée que nous ne pouvions siéger, restant par ailleurs ouverts à toutes formes d'actions pour traiter les projets de textes au bénéfice des agents. Votre réponse fut le passage en force. C'est une première qui montre bien que le dogme est aux commandes en cette deuxième vague épidémique. Les réformes doivent continuer quoiqu'il en coûte et avec le succès que l'on connaît.

Concernant la mise en place précipitée des SGC au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Un tiers des agents issus des DDI et des directions d'outre-mer ont refusé leur transfert.

C'est ce qu'on peut qualifier d'un jeu perdant-perdant, et ce n'est pas faute d'avoir alerté. Le cas des DREAL en est aussi une illustration très parlante et nous le constaterons tout à l'heure.

Par courrier en date du 8 octobre dernier, la délégation Force Ouvrière vous avait demandé de respecter vos engagements au travers la fourniture de la liste exhaustive des réformes relancées au sein de nos ministères suite au premier confinement. Nous n'en disposons toujours pas, mais d'après nos informations, elles continuent d'être mises en œuvre en dépit du contexte sanitaire.

Nous vous demandions ensuite d'intervenir au plus tôt auprès des services, afin de leur demander de suspendre l'examen des réorganisations devant les comités techniques locaux, tant que les instances ministérielles, CHSCT, CT, n'avaient pas été saisies pour un avis de l'ensemble du périmètre des projets de réforme et des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour les agents.

Concernant les DREAL en particulier, puisque c'est leur fête aujourd'hui, vous n'aviez prévu de présenter en cette séance qu'une partie de l'iceberg des réformes qu'ils impactent ou qu'ils vont impacter. C'est la partie émergée seulement. Il aura fallu l'intervention de FO, avec la majorité des représentants du CTM, pour que certains termes orphelins soient ajoutés à l'ordre du jour, sans pour autant disposer d'aucun élément formel en préalable au débat :

- *Fonctions supports ;*
- *Laboratoires d'hydrobiologies ;*
- *SMO ;*
- *Transfert au niveau départemental ;*
- *Loi 3D.*

Il faut dire que même pour les thèmes mis sur la table initialement, nous ne disposions déjà pas de l'intégralité des informations nécessaires.

Sur le plan social du BOP-135 par exemple, il vise à la suppression de la quasi-totalité des effectifs « aménagement et logement » 2022. Il n'y a aucune donnée sur la situation des agents concernés. La moitié d'entre eux sont réputés ne plus avoir de poste au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il n'y a aucune cartographie des baisses d'effectifs par région et par DREAL.

Ce qui ressort désormais de cet ordre du jour complété, c'est bien que les DREAL ne sont pas juste impactées par quelques réformes isolées. Malheureusement, c'est bien le modèle des DREAL qui est clairement attaqué, et ce, de manière coordonnée.

Personne ne peut plus se cacher derrière son petit bout de bois. Le BOP-135, les chantiers dédiés à l'organisation territoriale de l'État, la loi 3D, et le transfert des missions, c'est égal à la disparition des DREAL à 5 ans.

On a une question. Les ministres assument-elles ?

Pour la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, il semble que cela soit pleinement assumé, voire revendiqué.

Qu'en est-il pour la ministre de la Transition écologique ?

La volonté de cacher la situation aux agents était jusque-là évidente pour éviter toute réaction collective.

Nous ne sommes pas dupes, ils ne le sont pas non plus.

En témoignent les différentes réactions individuelles ou collectives dont vous devez avoir connaissance avec en complément la pétition que les agents des labos d'hydrobiologie nous ont chargés de vous remettre aujourd'hui, ou celle des agents de la DREAL de Nouvelle-Aquitaine.

Sans attendre que soient abordés dans les débats de ce jour les sujets que l'administration a bien voulu mettre sur la table, FO propose la mise au vote d'une motion du CTM sur l'avenir des DREAL. Celle-ci intègre en particulier la saisine du CHSCT ministériel sur l'impact de ce projet global de réorganisation intégrant l'ensemble de ces composantes sur la santé des agents du pôle ministériel, ainsi que sur l'impact sur les conditions de travail conformément à l'article 48 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Vous allez nous répondre qu'il n'y a pas de sujet. Ce serait oublier les préconisations des médecins de prévention dans leur rapport 2018 sur les DREAL, je cite le rapport des médecins :

*« Nous préconisons de renouveler ou d'initier en lien avec des médecins de prévention les démarches d'évaluation des RPS et leurs plans de prévention dans toutes les DREAL. Notamment, les DREAL fusionnées. Cependant, ces actions ne peuvent porter leurs fruits que s'il existe un fort engagement de la part des Directions des services pour réajuster les conditions de travail si cela s'avère nécessaire. De même, nous rappelons qu'il est essentiel d'anticiper ces problématiques et de les intégrer le plus en amont possible lors de tout nouveau changement ou réorganisation de service. »*

Pour l'ensemble de ces nouvelles réformes, y compris de celles pour les gens pauvres, de mises en œuvre, aucune démarche d'évaluation ou de plan de prévention n'a été conduite. Continuer à conduire ces réformes en l'état, ce sera s'exposer pénalement en cas de problème parce que la prévention des RPS n'est pas *importante*.

C'est une obligation légale qui vous incombe. Soit vous continuez à en parler comme d'un concept, soit vous la pratiquez en stoppant les réformes en cours dans les DREAL notamment. Il n'y a pas d'entre-deux.

Je vous remercie.

Avant de finir, pour revenir sur le 5 novembre, si nous respectons le choix d'une organisation de souhaiter siéger, quel qu'en soit le contexte, nous ne pouvons tolérer que l'administration ouvre le CTM sans quorum et en profite pour organiser une réunion sur un sujet catégoriel auprès d'une seule organisation.

On rappelle que pour les 4 autres organisations, cela s'appelle de l'entrave au droit syndical.

Je vous remercie.

**UNSA**

Bonjour à tous.

Nous n'aurons pas spécialement de déclaration. C'est plus une déclaration d'humeur effectivement par rapport à ce qui est en train de se passer. Nous l'avons évoqué devant le conseiller social.

Aujourd'hui, on sait très bien qu'au niveau du gouvernement, il y a deux positions qui s'affrontent.

Une position consiste à dire que tous les ministères ne doivent plus qu'avoir une administration centrale et les opérateurs.

D'autres essaient de défendre et de garder autre chose que des opérateurs. On a cru comprendre qu'au niveau du MTE, il y avait une volonté en tout cas de garder au-delà des opérateurs, beaucoup de ministères. Effectivement, c'est comme ça. Aujourd'hui, on a le sentiment que le ministère de l'Intérieur est en train de gagner, c'est-à-dire qu'il est en train de tout récupérer.

D'autre part, on a aussi une problématique. On a le sentiment, avec deux ministères, que la cohésion du Territoire ne joue pas franc-jeu et même quelque part, est chargé de la découpe du MTE. Cela nous pose un vrai souci. Excusez-moi du terme, mais cela veut dire qu'au bout d'un moment, il va falloir « trier les patates ».

Pour nous, s'il y a une volonté au niveau du MTE, et on aimerait entendre comme cela a été dit par le conseiller social, c'est-à-dire une volonté de garder au maximum. On se rend compte aujourd'hui que cette volonté, si elle existe, en tout cas, le résultat n'y est pas.

De ce fait, on a un ministère de la cohésion du Territoire avec un lien privilégié avec le président de la République, même certainement. Le résultat de cela est un découpage de notre ministère et si on regarde bien les choses, ce découpage est loin d'être fini et risque de continuer.

Là-dessus pour nous, cette situation est inadmissible. On le voit dans les DDT, dans les SGC, dans les DREAL, cela va aller jusqu'où ? On a un vrai problème. Il va falloir que l'on se pose à un moment donné et que l'on se pose la question et je crois que c'est dans l'agenda social. Il s'agit de la question du ministère à 5 ans.

Il va vraiment falloir que l'on pose les choses, car ce genre de décisions que l'on voit dans les DDT, dans les DREAL ou ailleurs, ne sont pas dupes, ces décisions ont été prises il y a longtemps, on les retrouve dans un schéma, elles ont été prises dans CAP 2022.

Quelque part, on a le sentiment que les arbitrages ont été faits. Ce qui est dommageable c'est que ces arbitrages ont été faits, mais pas explicités. Je dirais qu'ils ont été faits un peu dans le dos et c'est ça le plus désagréable, au-delà bien sûr de ce découpage, c'est aussi la manière.

On va évoquer ce que l'on souhaiterait, parce que les personnels sont en attente de ça. En effet, les arrêtés composent des restructurations, parce que c'est quelque chose qui est important aussi pour eux. Je pense aussi qu'il est important que l'on sache où l'on va dans les 5 ans qui viennent, mais de façon honnête.

De plus, l'honnêteté c'est de dire qu'on est prêt à aider le MTE, si effectivement l'honnêteté est d'essayer de « défendre la boutique ». On est prêt à le faire, mais il faudra aussi que la Cohésion du Territoire s'explique et vienne s'expliquer en CTM sur cette façon de faire.

Pour nous ça c'est très important. Il y a un moment donné où l'on ne peut pas faire ce qui est en train d'être fait, faire une découpe, couper les gens en deux, car quelque part, c'est ce qui est en train de se passer avec toutes les conséquences que cela peut avoir.

On le voit malheureusement aujourd'hui à l'OFB, ça peut avoir des conséquences dramatiques.

Il y a un moment donné, je suis désolé, il va falloir aussi que la ministre des Territoires vienne s'expliquer devant les représentants du personnel parce que ça suffit cette façon de faire.

Pour finir, ce que je voudrais dire par rapport aux DREAL, nous allons proposer un amendement sur l'arrêté, il y a eu des engagements qui ont été pris sur l'arrêté de restructuration qui puisse aller jusqu'au 31 décembre 2021.

On portera donc cet amendement et ce qu'on souhaite. Là-dessus quelque part, les directeurs ont une responsabilité très forte dans ce qui est en train de se passer dans les DREAL puisqu'ils prennent la responsabilité du découpage. Parce que, pour nous, le choix est politique et est au niveau très haut de l'État.

Excusez-moi, ce n'était pas l'année 2021, mais 2023.

En effet, ils ont une responsabilité de l'accompagnement de cette situation et là-dessus, on demande normalement qu'ils soient aiguillonnés par rapport à tout ça.

Nous, en tout cas, au niveau de l'UNSA, nous souhaitons que la ministre vienne s'expliquer devant les représentants du personnel, les ministres. J'aimerais bien entendre la ministre de la Cohésion du territoire sur sa façon de faire du MTE. Aujourd'hui, c'est bien avec ce sentiment que la ministre fait la découpe que nous subissons.

Je vous remercie.

## **CFDT**

Bonjour. Pas de déclaration pour la CFDT.

## **FSU**

Madame la Secrétaire générale, mesdames et messieurs les représentants de l'administration, chers camarades.

Je commencerai cette intervention par la seule chose qui ait une vraie valeur, la vie. Notre collègue, qui est agent technique de l'environnement, s'est donné la mort au bureau, la semaine dernière, avec son arme de service. La cause est clairement identifiée, une profonde dépression des personnels de l'OFB qui subissent la création de leur établissement à marche forcée.

L'absence de reconnaissance de leurs missions et de leur technicité depuis des années, et lorsque celle-ci intervient enfin pour une partie d'entre eux, par la requalification des agents techniques de l'environnement, en technicien de l'environnement, elle prend la forme la plus stupide, la plus unique qui soit alors que tout le corps des ATE changeait de catégorie, fallait-il vraiment organiser des concours sur 5 ans pour exacerber la concurrence entre les jeunes et les vieux ?

L'administration est tristement responsable, la fonction publique bien évidemment, pour avoir imposé la loi d'un emmerdement maximum pour se venger d'un arbitrage interministériel perdu.

Notre administration est responsable, pour l'avoir accepté, en sachant les dégâts qu'une telle procédure causerait, et surtout pour n'avoir rien anticipé, n'avoir passé aucune consigne pour atténuer les effets.

Nous vous demandons que cette procédure soit abandonnée pour les ATE restants et qu'une procédure juste, respectueuse des agents et de leur carrière soit mise en œuvre pour le reste du plan de qualification.

Rappelons-nous, le 30 décembre dernier, un agent s'était déjà donné la mort. L'OFB va mal et ses personnels souffrent, mais sa mise en place à marche forcée continue, à marche tellement forcée que le CHSCT est en peine pour mener l'enquête sur ce drame, faute de moyens humains disponibles et de la conjoncture Covid.

Comme si la coupe n'était pas déjà pleine, voilà que la Direction de l'OFB met sur la table une révision de la note de gestion du RIFSEEP pour toujours plus de différenciation et individualisation entre les personnels dans un établissement où des priorités affichées ne correspondent même plus aux missions dévolues par la loi. Ce ne sont pas des renforts au titre du PLF 2021 qui vont pouvoir arranger les choses.

A l'OFB ou ailleurs, nous avons pu assister au consternant spectacle de la ministre de la Transition écologique s'opposant en personne à tous les amendements visant à renforcer les moyens humains de son ministère et cela après avoir produit des aménagements au PLF lors du CTM budgétaire, après avoir écrit à l'ensemble du personnel, sauf les établissements publics bien sûr. Nos missions sont indispensables au bon fonctionnement du pays au moment où il en a le plus besoin, que nous devons, en cette période, continuer de faire avancer la transition écologique, de lutter contre le réchauffement climatique et la destruction de la biodiversité et de préparer un avenir meilleur pour nos enfants.

Non, madame la ministre de la Transition écologique, vous ne pouvez pas tenir deux discours diamétralement opposés selon que vous vous adressez à vos personnels et à leurs représentants en CTM et aux députés sur les bancs de l'Assemblée nationale.

Revenons sur les conditions de réunion de ce CTM, depuis des semaines ou des mois selon les réorganisations, les organisations syndicales et en particulier la FSU, vous demandez de pouvoir avoir un débat sur le fond des réformes envisagées, débat étayé par des données permettant sa bonne appréhension.

Depuis des mois, par de vagues promesses vous reportez ces débats et voilà que vous convoquez un CTM avec vote sur les conséquences de ces réorganisations, arrêté de restructuration ou autres, sans qu'aucun débat ne puisse se dérouler, puisque vous nous refusez par ailleurs tout document de travail.

Vous ne voulez pas débattre des réorganisations avec les organisations syndicales. Le fait d'entendre le conseiller social de notre pôle ministériel nous reprocher de ne pas vouloir de dialogue social parce que nous n'avons pas siégé lors du dernier CTM, convoqué dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, cela en dit long sur le contrôle que peut exercer l'administration sur les cabinets ministériels. Ces dossiers, dans les DREAL, le dépeçage des services en charge de l'urbanisme, des territoires et de l'amélioration de l'habitat, est acté sans que nous connaissions la nouvelle répartition des missions entre DHUP en administration centre et DREAL et les DDT, ni les moyens qui sont consacrés en BOP 135 par entités. Quelqu'un le sait-il vraiment ?

La réorganisation des SPC est déjà mise en œuvre, sans qu'aucun débat n'ait pu avoir lieu. Le

transfert des missions d'inspection du Travail à nos collègues du ministère du Travail et de l'Emploi, avec une compensation de 8 ETP alors qu'ils connaissent près de 200 suppressions de postes. C'est vrai qu'il est plus facile de ne pas vérifier que le droit du travail s'applique que de l'abroger.

Dans les agences de l'eau, la DSI unique est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 sans aucune consultation de CTM, malgré plusieurs promesses, avant que la loi ASAP ne soit votée, ce qui lui donne un caractère illégal. Aujourd'hui, vous balayez ces critiques sur l'absence de concertation en appelant à faire une grande revue des missions. Il est certainement nécessaire de s'interroger à pas de temps régulier sur nos missions.

Hormis de fait, que les deux derniers quinquennats ont déjà été marqués par un exercice de ce type, auquel aucun ministère n'a échappé, dont le nôtre. Avec la revue générale des politiques publiques (RGPP) et la modernisation de l'action publique (MAP) comment engager une telle revue quand les réformes continuent et que les abandons de missions n'ont plus besoin d'être décidés? Ils sont effectifs, faute de moyens.

Dans ce contexte, la revue des missions annoncée ressemble plus à un écran de fumée pour masquer des abandons en cours et à l'annonce d'une énième réforme à venir. N + énième réforme sur laquelle vous souhaitez associer les personnels pour que ceux-ci participent au choix des missions à abandonner pour qu'ils l'acceptent. Cela s'appelle le *lead management*.

Cet écran de fumée sert aussi à masquer votre incapacité à maîtriser ce processus qui avance, chemin faisant, en gré des suppressions de postes et des décisions locales que nous pourrions affubler du joli nom de différenciation.

Un dernier mot sur l'administration centrale. Vous venez de réduire sans aucune concertation, ni avec les OS ni avec les personnels concernés, la superficie de la documentation de la Tour Séquoia, mettant ainsi les personnels utilisateurs en difficulté, mais surtout en complexifiant l'accès aux personnes extérieures et en particulier aux étudiants. Ce n'est certainement pas en réduisant l'accès aux ressources documentaires que notre ministère gagnera en expertise et en rayonnement.

Pour faire suite à ces déclarations, nous vous demandons de bien vouloir donner la parole à mon camarade pour présenter une motion sur l'avenir des DREAL au nom de l'intersyndicale CGT, FO et FSU.

Je vous remercie de votre attention.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie beaucoup. Je propose donc à FO de prendre la parole pour la présentation de cette motion.

### **FO**

Bonjour à toutes et tous. Merci, madame la Présidente.

Je fais écho aux différentes déclarations préalables livrées en ouverture de ce Comité technique ministériel. Avant que vous ne puissiez apporter des réponses à des questions particulières qui seront soulevées et de rentrer dans le vif des débats sur les différents compartiments des réformes qui vont impacter les DREAL dans les mois et années qui viennent, nous souhaitons

soumettre à l'instance une motion que nous avons transmise en amont du Comité technique ministériel. Elle est bien la résultante des différentes déclarations préalables qui ont été faites. Elle marque bien l'importance et la gravité qui existent sur l'avenir des DREAL.

Je vous donne donc lecture de cette motion. Nous souhaitons qu'elle soit mise au vote du CTM, avant de rentrer dans le détail des débats qui suivront. Rarement, l'un de nos services aura subi autant d'attaques :

- *Plan social brutal sur les effectifs du programme 135 (aménagement/logement) ;*
- *Vente à la découpe annoncée de missions d'environnement, de transport, de logement, dans le cadre de la future Loi 3D ;*
- *Transferts annoncés de missions vers le niveau départemental ;*
- *Vellétés dissimulées de transfert de certains secrétariats généraux en préfecture en 2022 ou au-delà ;*
- *Mise sous tutelle progressive des unités départementales auprès des préfets de département ;*
- *Menace de transfert ou de disparition des laboratoires d'hydrobiologie ;*
- *Restructuration des services de prévisions des crues ;*
- *Transfert étudié à terme des CPCM aux finances.*

La question qui mérite aujourd'hui une réponse : un décret est-il prévu pour supprimer les R, E, A et L de nos DREAL ? Le modèle existe, il a été appliqué en Guyane.

Dans ce contexte, les représentants au CTM du MTE, MCTRCT, Mer,

### **Condamnent**

- *Les réformes des DREAL, un outil de mise en œuvre de plans massifs de suppressions de postes, fondement non avoué de l'action publique 2022, et matrice de coups portés aux missions, aux agents et donc au service public ;*
- *Le projet de Loi 3D, parachevant le désengagement de l'État des politiques de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et du Transport, qui organise l'abandon de ces moyens humains, techniques et financiers ;*
- *La réorganisation territoriale des services publics qui sous le prétexte de renforcement de l'échelon départemental, procède au démantèlement de l'échelon régional. Personne ne peut croire que saborder les DREAL permettrait de renforcer les DDT(M) ! Cela conduira simplement à les isoler encore un peu plus et constituer un vivier d'emplois à supprimer ou transférer au bénéfice d'autres ministères ou des collectivités.*

### **Affirment**

- *que, considérant les défis majeurs, vitaux et de court terme de notre société, la vision globale et à long terme de l'État est indispensable. Sa présence aux différents échelons territoriaux est un gage d'efficacité des politiques publiques auprès des citoyens. Tout cela, les agents le savent dans leur travail quotidien.*

- *qu'aucune garantie n'est apportée à la pérennité de nos structures ministérielles. Ainsi, ils savent que les vellétés gouvernementales, le CAP 2022 et la Loi 3D mettent en cause l'avenir de nos directions régionales.*

- *que pour les agents des DREAL, appelés à subir ces réformes destructrices, ce ne sont pas les seules mesures d'accompagnement qui parviendront à atténuer les conséquences néfastes sur*

*leur vie professionnelle (déjà bien malmenée depuis 2016 et la fusion des régions et toutes les réorganisations qui en ont découlé).*

### **Dénoncent**

*- les termes perfides employés par nos ministères dans le cadre des réformes : de « consolidation » pour les SPC et de « robustesse » pour les unités départementales (ICPE) des DREAL qui ne visent qu'à dissimuler les effets préjudiciables sur les missions et sur les agents et à planifier la diminution des effectifs.*

*- une gestion déshumanisée des « ETP » sans considération pour les femmes et les hommes qui composent les DREAL, leur engagement pour le service public, leurs compétences, leur situation personnelle, leurs souhaits de carrière et leur ressenti face à ces changements radicaux.*

### **Pour l'ensemble de ces motifs, ils exigent**

- L'arrêt immédiat des réformes des DREAL ;*
- Le renforcement des moyens régionaux, notamment en effectif, nécessaire à la mise en œuvre d'une politique de l'État dans les territoires ;*
- Le maintien d'une politique nationale, pilotée par nos ministères et portée par les DREAL Leur éloignement des pressions locales et des préfets décidant de manière « différenciée » selon le territoire ;*
- En préalable à toute mise en œuvre, la saisine du CHSCTM sur l'impact de ce projet de réorganisation, intégrant l'ensemble de ces composantes sur la santé des agents du pôle ministériel, ainsi que sur l'impact sur leurs conditions de travail, conformément à l'article 48 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.*

Je vous remercie.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie. Vous énoncez à la fois une motion que vous présentez au vote et un vœu proposé par la CGT dont je comprends qu'il est également soumis au vote puisque j'ai reçu un mail du Secrétaire général de la CGT en ce sens.

Souhaitez-vous que nous votions tout de suite et que nous échangions après ou l'inverse ?

### **FO**

Je parle sous le contrôle des autres organisations syndicales. La teneur de cette motion et des déclarations préalables est une illustration. Nous sommes partants et nous entendons demander l'avis des autres organisations syndicales pour que cette motion puisse être soumise au vote avant de rentrer dans le détail des débats qui vont nous occuper une partie de la journée sur l'avenir des DREAL, compartiment par compartiment.

### **Madame la Secrétaire générale**

Merci beaucoup. Qu'en est-il des vœux de la CGT ?

### **CGT**

Notre sujet est beaucoup plus général, mais à la suite du vote de la motion présentée par FO, nous souhaiterions soumettre au vote le vœu que l'on vous a fait parvenir. Ce sont quatre lignes.

**Madame la Secrétaire générale**

Je sou mets donc au vote la motion présentée par Force Ouvrière.

Il conviendrait de procéder à un vote global par organisation syndicale.

**CGT**

On va tous voter la même chose sur ce sujet c'est-à-dire favorablement.

**Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie. Je compte un vote favorable pour Force Ouvrière.

**UNSA**

On est favorable aux deux amendements, mais cela aurait été bien qu'on les reçoive un peu en avance, parce que c'est plus difficile de se prononcer sur des choses que l'on découvre. On souhaiterait donc être associés un peu plus tôt si c'est possible. Peut-être qu'il y a eu un manquement. Même si les propositions sont de qualité, elles méritent toujours réflexion.

Je vous remercie.

**CFDT** : nous votons favorablement.

**FSU** : nous votons favorablement.

**1 - Vote sur la motion de FO**

| Syndicats | Pour | Contre | Abstention |
|-----------|------|--------|------------|
| CGT (5)   | 5    |        |            |
| FO (4)    | 4    |        |            |
| UNSA (3)  | 3    |        |            |
| CFDT (2)  | 2    |        |            |
| FSU (1)   | 1    |        |            |
| Total     | 15   |        |            |

L'avis du CTM est favorable à l'unanimité. La Motion de FO est adoptée.

## **Madame la Secrétaire générale**

Nous passons au vote du vœu de la CGT concernant le soutien aux personnels soignants.

### **2 - Vote sur le vœu de la CGT**

| Syndicats | Pour      | Contre | Abstention |
|-----------|-----------|--------|------------|
| CGT (5)   | <b>5</b>  |        |            |
| FO (4)    | <b>4</b>  |        |            |
| UNSA (3)  | <b>3</b>  |        |            |
| CFDT (2)  | <b>2</b>  |        |            |
| FSU (1)   | <b>1</b>  |        |            |
| Total     | <b>15</b> |        |            |

***L'avis du CTM est favorable à l'unanimité. Le vœu de la CGT est adopté.***

## **Madame la Secrétaire générale**

Je vais essayer de répondre à l'ensemble de vos interventions

Je commence par un sujet tragique, celui de l'OFB, puisque vous êtes plusieurs à m'avoir interpellée sur ce sujet.

Il s'agit évidemment d'un évènement que nous allons suivre de très près. Nous avons actuellement des contacts quotidiens avec la direction de l'OFB.

Les conditions dans lesquelles ce suicide s'est déroulé, laissent peu de doute sur le lien entre le travail et les raisons de ce suicide, même s'il est toujours compliqué d'établir parfaitement le lien.

Nous allons porter la plus grande attention à la fois aux résultats de l'enquête du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et aux suites concrètes qui seront apportées au sein de l'OFB.

Nous avons demandé immédiatement, au directeur de l'OFB, de porter une attention accrue au climat social et à l'accompagnement de l'ensemble des agents, et pas seulement de l'équipe de l'agent qui s'est suicidé, parce que ce suicide a un impact fort sur l'ensemble de l'organisation.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons veillé à accompagner le plus possible et de la manière la plus réactive qui soit, les instructions du Gouvernement pour sa gestion. Vous avez

contesté les délais de convocation des CHSCT sur quoi j'ai eu l'occasion de m'exprimer à chaque fois.

Je vous confirme que ce deuxième confinement ne se fait pas dans les mêmes conditions que le premier. Les services publics restent ouverts ; les agents doivent continuer à travailler et le télétravail reste la règle quand il est possible et il doit être poussé à son maximum, c'est-à-dire à 5 jours.

On sait que les agents ne le vivent pas cette crise de la même manière. Le fait que l'activité doive continuer explique pourquoi les plans de continuité des activités (PCA) n'ont pas été déclenchés.

Dans l'instruction, un déclenchement du PCA est prévu pour le cas où la situation sanitaire locale conduirait une équipe à être touchée par le virus, mais il ne s'agit pas d'une mise en œuvre automatique.

S'agissant des DUERP, comme indiqué au CHSCT la semaine dernière, nous en sommes à 80% de mise à jour ce qui correspond à une couverture de 96 % des agents. Nous poursuivons nos efforts et un bilan sera fait au prochain CHSCT.

Sur le reste de vos demandes, vous dénoncez globalement les réformes qui seraient, selon vos propos « menées en catimini » des organisations syndicales, de manière un peu désordonnée ou chaotique sur les territoires, sans qu'il y ait eu un vrai débat auparavant sur l'opportunité et les modalités de ces réformes. L'esprit de la revue des missions que nous avons engagée, est précisément de répondre à ces revendications. Nous partageons tous le constat de baisse d'effectifs depuis plusieurs années. Cette situation nous conduit à devoir prendre des mesures localement, dans les services concernés, pour atteindre les schémas d'emplois imposés sans discussion préalable fixant un cadre au niveau national.

L'idée, avec la revue des missions, est de changer l'approche, de prendre les choses dans l'autre sens, de redonner de la visibilité aux agents sur leurs ministères à horizon de 5 ans.

C'est aussi de permettre un épanouissement professionnel tout de suite dans l'exercice de leurs missions et de réaffirmer les rôles respectifs des DREAL et des DDT.

Je conteste formellement le fait que nous démantèlerions les DREAL. Il s'agit plutôt d'une réaffirmation du positionnement de chaque échelon ; DREAL, DDT, administrations centrales évidemment, établissements publics, et toutes les composantes de notre pôle ministériel. La ministre de la Transition écologique l'a rappelé encore mardi dernier, lors d'une réunion des DREAL.

Je tiens à vous dire que nous travaillons sur les sujets qui vous seront présentés aujourd'hui pour information et qui donneront lieu à l'avenir, à des projets de textes qui seront présentés ensuite pour avis.

Les autres réformes qui pourraient intervenir, s'effectuent selon moi dans le cadre d'une revue des missions, en posant de manière préalable les objectifs ; la mission, le cap, la méthode comme on vous l'a promis. Il me semble qu'une réunion est prévue début décembre pour commencer à échanger sur cette revue. Nous évoquerons la vision du ministère à 5 ans, les évolutions pour y parvenir et bien sûr, l'accompagnement des agents pour les amener à se

positionner dans ce cadre de ce ministère transformé.

Voici quelques points plus ponctuels.

L'attention va être portée sur les courriers adressés aux ministres notamment la demande d'une l'audience avec la ministre de la Mer. Nous allons contacter le cabinet de la ministre pour finaliser le traitement de votre demande.

Je note la proposition de l'UNSA de faire intervenir la ministre de la Cohésion des territoires en CTM. Vous avez fait une demande d'information sur le projet de loi 3D alors que vous savez qu'il n'est pas encore prêt. Les échanges sont en cours. Le jour où ce projet sera présenté, il semble effectivement plus qu'utile que la ministre puisse venir en CTM vous en exposer les grandes lignes, les principes et le détail des mesures. Je vais le lui proposer.

L'ensemble de vos interventions convergeait de manière assez unanime d'ailleurs et se retrouvent finalement dans la motion que vous avez adoptée. Je n'irai donc pas plus loin sachant que nous aurons l'occasion d'avoir ces débats de nouveau sur des éléments plus particuliers dans le point 2.

## **CGT**

On vous a posé une question sur RN 2030, bien sûr, ça va en droite ligne de tout ce dont on est en train de discuter, que ce soit sur les DREAL, mais aussi sur l'ensemble des services du réseau routier national ainsi que VNF.

On vous a posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu. On aimerait donc savoir ce qu'il en est, parce qu'entre ce que dit le DGITM et ce que dit le conseiller social, il y a une grosse différence. Merci de nous éclairer, de savoir où on en est aujourd'hui puisque, car on se fait l'écho de ce qui se passe dans ces services. Les moins de 230 suppressions d'emplois suite au PLF 2021 vont lourdement peser sur l'organisation et sur les missions. J'entends bien ce que vous dites, en vue des missions, renvoi à 5 ans, ainsi de suite. Tout ça reste très théorique, mais la réalité est tout autre de ce qui se voit sur le terrain et de ce que vivent les agents au quotidien.

## **Madame la Secrétaire générale**

RRN 2030, a fait l'objet de plusieurs points d'informations dans les CTM précédents. La situation n'a pas évolué. Aucune décision n'a été prise sur cette réforme éventuelle et ses modalités. Dès que nous aurons davantage d'indications, nous reviendrons vers vous.

## **CGT**

Je vous le dis encore une fois, l'engagement de la ministre de nous fournir le rapport Roche-Rapoport serait le bienvenu. Il ne suffit pas de nous dire que c'est bloqué au cabinet du Premier ministre et du ministre des Finances. On veut ce rapport. Merci beaucoup. Quand la ministre prend des engagements, au moins qu'elle les respecte ; c'est elle qui s'est engagée, ce n'est pas nous.

## **Madame la Secrétaire générale**

Je vais vérifier l'état de traitement de votre demande.

## **FSU**

Franchement, c'est la seule réponse de l'administration par rapport au drame qui se passe. On vient de vous signaler que l'enquête sur le suicide du mois de décembre n'a pas eu lieu. Vous dites que vous serez très attentifs aux résultats des CHSCT.

Encore faut-il que quelque chose se passe.

Vous avez été interpellée sur les conditions d'organisation de cette requalification. Vous n'en dites pas un mot. Il vous faut combien de morts pour que vous révisiez et alliez saisir la DGAFP sur l'organisation de ce concours ?

Vous ne faites même pas le service minimum. Vous renvoyez sur la direction, mais jamais vous ne vous questionnez sur un management qui est tout sauf bienveillant à l'OFB et ce n'est pas faute de vous saisir. C'est quoi votre réponse réelle ? Qu'est-ce que vous faites, comment vous faites pour que ça ne se reproduise plus ?

## **Madame la Secrétaire générale**

Je reste prudente parce qu'un suicide est toujours compliqué à comprendre, toutefois nous étudions les raisons qui pourraient l'expliquer. Bien entendu, l'ambiance générale au sein de l'OFB, créée par la réforme, fait partie des sujets examinés. A ce titre nous avons demandé au directeur de l'OFB de veiller en priorité à l'ambiance générale, juste après le suicide de cet agent. Nous ne pouvons toutefois pas ignorer le fait que ce suicide se soit produit juste après que l'agent a reçu les résultats négatifs de son concours.

Les arbitrages qui avaient été rendus sur les modalités d'organisation de ce concours par rapport à d'autres éventualités qui auraient pu être envisagées comme le recours aux des listes d'aptitude, font partie des choses que nous étudions.

En revanche, je pense qu'il faut quand même prendre le temps de cette enquête du CHSCT qui doit être rapide. Je ne dis pas que nous repoussions les décisions, il faut vraiment que les choses aillent très vite pour les décisions soient prises de manière éclairée.

## **CGT**

Je voulais ajouter un rappel d'une opposition qu'on a à la CGT, on souhaite rappeler notre opposition à la mise en œuvre des secrétariats généraux communs au 1er janvier 2021.

Nous souhaitons également mettre en garde contre les conséquences graves pour le fonctionnement des DDI ; pour le suivi des dossiers RH notamment et de l'action sociale ministérielle, pour tous les agents, particulièrement dans les DDTM, mais aussi pour les contacts avec les services de gestion RH en DREAL et au niveau central.

On dénonce les décisions prises par le ministère de l'Intérieur, semble-t-il, après des négociations avec des ministères techniques.

Vous transférez 45 ETP supplémentaires côté MTE, soit un total de 1 194 ETP et de 195 ETP pour l'outre-mer, sans qu'à aucun moment, ni du côté du ministère de l'Intérieur ni du côté MTE, les instances représentatives n'ont été informées à la fois sur ce qui justifie cette

augmentation et sur la répartition par région.

On a bien eu un tableau de répartition globale par région, mais il ne nous amène pas d'information sur la répartition des effectifs.

Un séminaire des préfigureurs des SGC doit se tenir le 20 novembre.

Les représentants CGT dans les DDTM dénoncent l'absence de dialogue social qui n'existera plus pour les agents transférés à compter du 1er janvier 2021. Un grand nombre restera en position normale d'activité mais ne sera plus représenté dans les instances représentatives des préfectures, qui avait une composition différente.

Ceci pour vous dire que nous avons encore des agents en service déconcentré, sous la coupe du ministère de l'Intérieur. Ce sont aussi des agents de votre ministère. Là aussi, ça ne va pas bien.

Lors des derniers CTM, on vous a posé des questions. La seule réponse que nous avons eue, c'est : *« Oui, je suis en contact régulier avec le ministère de l'Intérieur. »*

C'est tout. Vous allez certainement me répondre la même chose.

Par contre, j'aimerais bien que vous me renseigniez également sur les ETP transférés au ministère de l'Intérieur, parce que je suis certaine que vous discutez des prochaines mutualisations des fonctions supports, qui risquent encore de nous grever d'ETP même si ce n'est pas prévu dans les PLF.

Je vous remercie.

### **Madame la Secrétaire générale**

Juste un point de détail, le séminaire des préfigureurs de Secrétariats généraux communs (SGC) qui devait se tenir demain, est reporté.

Au-delà de ça, je pense que le plus important concernant les SGC, et vous l'avez souligné dans vos interventions liminaires, est le transfert des agents, au-delà du transfert des ETP.

Je vous confirme, que dans le cadre des discussions que nous avons avec le ministère de l'Intérieur, où sont affinés progressivement les besoins région par région, département par département, nous avons effectivement concédé un transfert supplémentaire de 45 ETP. Après accord, au niveau des zones de gestion entre les Secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) et les DREAL, ce transfert s'est opéré de manière concertée.

Je suis plus inquiète en réalité, du fait qu'il n'y ait que 70 % des agents à ce jour qui souhaiteraient rejoindre les Secrétariats généraux communs. Cela signifie que les SGC risquent de se retrouver avec des postes vacants, situation source de dysfonctionnements. Par ailleurs, nous continuons le travail d'accompagnement des 30 % d'agents dont le poste serait supprimé. Et nous poursuivrons ce travail au premier trimestre 2021. Ceux qui auraient des regrets et souhaiteraient finalement rejoindre les SGC dans ce premier trimestre, auront toujours la priorité. Quant aux autres, il faudra les accompagner dans une mobilité.

Sur la mutualisation des fonctions supports, en l'espèce, il n'y en a pas.

**CGT**

C'était concerté entre vous ? À nul moment, il n'y a eu une concertation avec les représentants du personnel ou même pas une information. C'est hallucinant.

**Madame la Secrétaire générale**

Au niveau local cela a été fait.

**CGT**

Ça, c'est facile, c'est fascinant.

**UNSA**

Nous revenons au suicide de nos collègues.

Malheureusement, nous avons quelques expériences sur ce sujet, dans d'autres cas. J'attire votre attention sur la question de l'imputabilité du service. J'invite l'administration à être très prudente là-dessus.

Autant le droit privé protège énormément les gens quand l'accident, l'incident ou le suicide se passe sur le lieu de travail. Dans la fonction publique, je trouve que l'État est moins rigoureux dans ses jurisprudences.

Néanmoins, j'invite vraiment l'administration, si le sentiment d'imputabilité des services est reconnu, à ne pas tourner autour du pot. Parce que ça se termine souvent devant les tribunaux et dans ce cas, ça se termine aussi d'un point de vue extérieur.

C'est une chose en tout cas que l'on va suivre de très près, ce qui s'est passé auprès de l'OFB. Mon responsable de session m'a sollicité pour le suivi de cette affaire. Je ne vous cache pas que ce sont les ayants droit qui ont la possibilité d'ester en justice dans ce cas-là. S'ils le souhaitent, nous les soutiendrons comme dans d'autres domaines.

Je sais bien que ce sont des choses qui sont extrêmement complexes et que l'émotion est très forte. Néanmoins les premières explications de ces deux cas montrent bien, en tout cas pour l'UNSA, que l'imputabilité du service est la vraie question à se poser, rapidement.

Voilà, je voulais que vous soyez extrêmement vigilants là-dessus, la question d'imputabilité du service est la question essentielle. Dans le droit public, l'administration joue parfois sur les mots, et nous souhaiterions que très vite notre ministère prenne ses responsabilités par rapport à l'évènement, par rapport au lieu, par rapport à la situation. Les personnels apprécieraient que l'administration reconnaisse sa responsabilité dans ces drames.

Je vous remercie.

**Madame la Secrétaire générale**

Nous allons regarder la situation de près. Je ne veux pas déposséder non plus, ni la Direction, ni l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ni les instances syndicales de l'OFB, de leurs prérogatives. C'est d'abord un sujet interne, on va évidemment le suivre de très près.

Compte tenu du contexte dans lequel cet évènement est survenu, il faudra en tirer les conséquences, quelles qu'elles soient s'il y a imputabilité du service. Je pense que les conditions

dans lesquelles ce suicide est intervenu établissent un lien avec les conditions de travail, avec les missions exercées par l'agent.

Toutefois, il est nécessaire de vérifier s'il s'agit de la seule chose qui est entrée en ligne de compte, et de quelle manière précisément ? Est-ce que le contexte de travail a pu conduire à un geste aussi tragique ? Il faut attendre les résultats de l'enquête du CHSCT et je partage votre impatience de les obtenir.

## **FO**

Je reviens sur le collègue qui s'est suicidé. Ce collègue que l'on a pu rencontrer, que nos camarades ont pu avoir au téléphone, par mail et autres. On n'est pas hors-sol quand on parle de tous ces sujets. Ce que nous disent tous les collègues concernés, tous les camarades, c'est que lorsqu'on organise un concours, qu'on fait passer tout le monde et qu'on le fait sur 5 ans, on classe les agents ce qui revient à créer de la concurrence et passer le message : « *Non toi tu ne fais pas partie de la tournée, tu n'es pas aussi bon que les autres.* »

Je ne dis pas que c'est ce qui a provoqué le suicide, mais ne me dites pas que ce contexte d'individualisation exacerbée, de mise en concurrence par rapport aux autres n'y est pour rien.

Pourquoi, faire passer tout le monde sur quelques années plutôt que tous d'un coup ? Ça n'a pas de sens, faut-il le renvoyer au service, à l'établissement ?

C'est une décision qui est passée dans ce CTM, sous la présidence de la secrétaire générale de ce ministère. Toute la responsabilité » n'est pas qu'à l'établissement, c'est bien cette idéologie de mise en concurrence qui, à un moment donné, pose un problème.

## **Madame la Secrétaire générale**

Je pense en effet qu'il y a à réfléchir aux effets du concours sur les agents. Nous sommes en train de le faire, de prêter une oreille attentive aux agents qui se manifestent depuis plusieurs jours car ils ont besoin de parler.

Il est vrai que ce sentiment d'être mis en concurrence ressort. C'est compliqué parce que ce concours, en réalité, doit permettre à l'ensemble des agents au bout de 5 ans, d'avoir été promu. Et un plan de requalification qui ne promeut pas tout le monde en même temps, mais qui permet quand même à tout le monde à terme d'accéder à la qualification de technicien d'environnement.

La mise en concurrence n'était pas dans l'esprit de ce qui a été fait. Ceux qui n'avaient pas le concours une année pouvaient le repasser l'année d'après. Un regard bienveillant de la part du jury de l'administration était demandé, mais il n'est pas possible de promouvoir tout le monde en même temps.

## **CGT**

Vous auriez été un petit peu plus avisée en proposant une minute de silence à l'ouverture de la séance, eu égard au décès de cet agent.

## **Madame la Secrétaire générale**

Je propose que nous fassions la minute de silence proposée effectivement.

**CGT**

Madame la secrétaire générale, il y a eu un suicide à VNF lundi dernier, je ne sais pas si vous êtes au courant.

**Madame la Secrétaire générale**

Je suis informée.

**CGT**

D'accord. Je termine mon propos, madame, si vous le permettez. Vous ferez la minute de silence après, que vous n'avez pas organisée à l'ouverture de ce CTM.

Dans notre déclaration, on a pointé le fait que les réorganisations, les conditions de travail, la mise en concurrence avaient un impact sur les agents et que de plus en plus d'agents avaient des idées noires.

Je suis désolé de vous le dire comme ça, un peu directement. Malheureusement, ce qui se passe à l'OFB était pour le moins un peu anticipable. Cela a eu lieu dans d'autres établissements publics comme le CEREMA par exemple. Sur le site de Lille, il y a eu plusieurs personnes qui sont décédées malheureusement, de suicides aussi. On ne peut pas à chaque fois objecter que c'étaient des problèmes personnels, c'est faux.

Les restructurations aujourd'hui, vous allez mettre en concurrence les agents. Suppression de postes, les agents ils vont où ? Quelles possibilités ils auront ? Se retrouver à 10, 20, 30, 40, 50 kilomètres, ça bouleverse leur vie personnelle. Cela a forcément un impact sur leurs conditions de travail. Cela a un impact aussi parce que c'est la négation de tout ce qu'ils ont pu mettre en œuvre jusqu'à aujourd'hui.

Prenez quelqu'un qui par exemple, fait de l'urbanisme et de l'habitat, vous allez lui demander de faire quoi demain, des routes ? Vous ne pensez pas que cet agent va se retrouver dévalorisé par rapport à ses compétences ?

Je suis désolé, mais aujourd'hui, le ministère n'anticipe absolument pas les problèmes.

Ce qu'on avait demandé et qu'on demande toujours, c'est qu'il y ait un moratoire sur les restructurations, un moratoire sur ce que vous êtes en train de mettre en œuvre. D'autant plus qu'on est dans la période Covid, vous n'avez pas répondu là-dessus et vous continuez à marche forcée. Vous répondez simplement en nous disant : « On aura la revue des missions. » Ce n'est pas ce qu'on vous demande, ce n'est pas de savoir ce qu'on va couper encore dans le ministère, comment on va le couper et à quelle échéance. Ce qu'on veut c'est que notre ministère reste en pleine possibilité de ses capacités d'exercice. Ça veut dire, le maintien des postes, ça veut dire le maintien des activités, ça veut dire le maintien des structures.

Je terminerai sur deux points.

Concernant, RRN 20-30, nous n'avons toujours pas le rapport Rapoport-Roche. C'est scandaleux.

La ministre a pris un engagement le 29 septembre dernier, cela fait presque 2 mois.

Dernier point sur les courriers que l'on envoie au ministre.

Maintenant, on va envoyer ça au Premier ministre si la ministre n'est pas capable de répondre dans les temps. On l'a saisie quand même sur le PLF depuis plus d'un mois et demi, on l'a saisie sur d'autres sujets depuis plus d'un mois, aucune réponse. Ça, c'est aussi quand même, ça dénote bien de l'incapacité du dialogue social.

Quand on nous dit qu'on ne veut pas participer aux réunions, que l'on boycotte, mais quand les ministres se permettent de ne pas répondre à nos sollicitations, je pense qu'elles devraient peut-être regarder ce qu'elles font avant de nous incriminer.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je réponds très rapidement avant la minute de silence.

Sur le rapport Rapoport-Roche, et les courriers aux ministres, je confirme que nous allons regarder rapidement. Quant au moratoire sur les réformes, en revanche, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Vous indiquez que les réorganisations impactent la vie des agents, en ciblant les restructurations, mais les baisses d'effectifs, sans réflexion préalable produisent un impact identique sur eux.

En réalité la situation est pire, parce que tous les ans, ils se demandent si leur poste ne va pas être supprimé, sans savoir à l'avance comment les choses vont se passer. Tous les ans, ceux qui restent doivent continuer à faire la même chose tout en étant moins nombreux et donc c'est vraiment cette dynamique-là à laquelle nous souhaitons mettre fin avec cette revue des missions.

Je vous propose donc de passer à cette minute de silence pour les deux agents qui se sont suicidés, à l'OFB et à VNF.

*Il est procédé à une minute de silence.*

### **Madame la Secrétaire générale**

Merci à tous.

Nous allons passer au point n°1 de l'ordre du jour concernant le **Projet de décret relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières.**

Le rapporteur, c'est la Direction générale de la prévention des risques (DGGPR).

Vous êtes plusieurs à vouloir prendre la parole. Si vous le permettez, je préférerais que nous avancions sur cet ordre du jour et reporter toutes ces interventions car nous avons du retard. Nous avons un point 2, pour information, assez consistant sur l'ensemble des questions que nous avons déjà commencé à aborder.

### **Monsieur le Chef du service des Risques technologiques**

Bonjour,

Il s'agit d'un transfert d'une exception qui demeure régie selon le principe suivant. L'Inspection du Travail est faite par des inspecteurs du travail « de métiers », qui exercent au sein des DIRECCTE.

Outre les questions des centrales nucléaires qui relèvent de l'autorité de l'ASN, autorité indépendante, cette exception d'origine historique reste soumise à un régime selon lequel l'Inspection du Travail est assurée par les DREAL selon le découpage suivant : d'une part, les barrages concédés, alors que le même ouvrage, s'il est un barrage sous le régime de l'autorisation, relève de l'Inspection du Travail de droit commun.

D'autre part, elles relèvent de l'Inspection du Travail, par des agents désignés des DREAL, les Mines et Carrières et leurs dépendances.

À l'époque cela se justifiait historiquement par le fait que dans les mines et carrières, ce qui était considéré comme le plus important c'étaient les mines, pour la plupart souterraines. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation complètement inversée puisque la majorité des lieux de travail concernés sont les carrières et les quelques mines restantes sont le plus souvent à ciel ouvert. Le caractère spécifique des risques liés au souterrain, justifiait cette exception par rapport au droit commun de l'Inspection du Travail.

L'idée de ce décret, est de mettre fin à l'exception concernant les barrages concédés pour leur faire rejoindre le régime normal, celui des barrages autorisés. D'autre part, l'idée est de mettre fin à l'exception sur les mines et carrières, sauf, pour les ouvrages dans lesquels il y a effectivement des interventions dans le milieu souterrain, ce qui justifiait cette exception.

Il s'agit donc de l'objet du projet de décret proposé, qui a également été soumis au CTM du ministère du Travail. Garder uniquement dans les DREAL, l'Inspection du Travail du côté dérogatoire pour les installations comptant effectivement du personnel en souterrain, en organisant la possibilité de faire des mutualisations car il en reste peu.

Comme certaines DREAL l'ont proposé, il peut être pertinent de faire des regroupements d'une ou plusieurs installations basées sur le territoire d'une DREAL, et qu'elles puissent être couvertes par des agents « spécialisés », en tout cas connaisseurs de la matière.

L'entrée en vigueur était initialement prévue au 1er janvier 2021, en accord avec la Direction générale du Travail et bien que le transfert des ETP se fasse au moment des lois de finances, le transfert effectif a été décalé au 1er juillet 2021 en accord avec la DGT. Ce report permettra d'assurer dans de bonnes conditions, toute la préparation des agents de l'inspection du Travail qui reprennent la mission avec la formation initiale.

J'ajoute que s'il y a transfert d'ETP, ce transfert n'est aucunement lié à des postes déterminés et donc à des agents déterminés. La répartition a été réalisée au prorata dans les différentes DREAL en termes d'ETP et il n'y a pas de transfert de postes d'un agent, dans une DREAL déterminée.

Au final, cela permet aux DREAL de disposer de plus d'ETP pour effectuer leurs missions de base et à l'Inspection du Travail d'avoir une organisation qui soit plus cohérente ne gardant comme exception, que ce qui est vraiment justifié.

## **FO 1**

Juste une petite incise par rapport à la remarque de l'UNSA sur la motion sur les DREAL, nous

avons transmis le projet à l'administration mardi après-midi.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, d'évoquer les bienfaits ou non de cette mesure particulière présentée à l'ordre du jour, nous pouvons passer sous silence que ce transfert alimente la somme des petits ruisseaux et des grandes rivières alimentant le fleuve de transfert d'effectifs de notre ministère, au profit de beaucoup d'autres.

Les 8 ETP ainsi transférés vers le ministère du Travail, s'ajoutent à ceux transférés au ministère de l'Intérieur pour régler la douloureuse création des SGC avec d'ailleurs un avenant 2021, comme cela a été évoqué dans les échanges liminaires ; à ceux transférés l'année dernière à l'enseignement supérieur au travers l'absorption de l'IFSTARR et à ceux, massifs, projetés à être transférés à la DGFIP dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme.

J'ai une donnée qui parle. En 2021, le MTE transférera 323 ETP à notre ministère, contre 4 ETP entrants. Sans commentaire. Notre ministère a perdu le « S » de solidaire, il pourrait se prévaloir du « G » de généreux.

Nous pointerons aussi, que cela ne fait qu'ajouter une ligne dans la liste des motifs de restructuration ou démantèlement des DREAL. Sur le fond de cette mesure, je passe la main à notre expert.

## **FO 2**

Je vais présenter mon cadre d'intervention, j'interviens au nom du NSP. Il regroupe les syndicats qui entendent en majorité les inspecteurs de l'Environnement.

Je vais intervenir en deux parties.

Je vais faire un petit constat de comment ressort le travail des inspecteurs Carrières au sein des DREAL et ensuite je ferai part de l'avis de l'UNSP de ce projet.

Effectivement, le métier d'inspecteur en Carrières, relevé, est conceptuel de plusieurs casquettes. Tout d'abord, la casquette ICPE Carrières, où là il y a toute une dominante technique par rapport aux aspects carrières.

Il y a également l'autre casquette qui relève du Code du travail avec tous les aspects liés à ces inspections-là. Même certains inspecteurs ont également une autre casquette qui est le pot commun ICPE et qui du coup nécessite d'autres compétences liées aux ICPE en général.

Ces différentes casquettes, entraînent un volume conséquent de réglementations à ingurgiter et de grosses compétences techniques à acquérir pour maintenir ces sujets-là en compétence et ça représente également des difficultés pour les premiers postes, à appréhender ce genre de poste.

Autre point que je voulais aborder, les inspecteurs Carrières évoluent en DREAL, dans les unités départementales et donc ils évoluent dans un écosystème à forte dominante ICPE. Ils peuvent donc se retrouver, en tout cas pour les volets Inspection du Travail, isolés lorsque des thématiques particulières de l'Inspection du Travail se font ressortir.

Notamment lorsqu'il y a des enquêtes après accident et c'est là où cet isolement se ressent avec un peu plus d'acuité.

Notre avis sur ce projet, fort de ce constat, le transfert du volet Inspection du Travail chez les inspecteurs du Travail, ça apparaît effectivement comme un moyen de réduire leur charge de travail pour le reste de leur carrière. En plus, le fait que l'inspection du Travail arrive chez les inspecteurs du Travail, cela apporte une meilleure lisibilité de l'action de l'État.

En revanche, ce volet Travail offrait une diversité dans les métiers proposés aux inspecteurs de l'Environnement et cette spécificité constituait un attrait certain pour les inspecteurs expérimentés pour aller sur ce genre de poste.

C'est dommage de perdre cette possibilité d'avoir ces inspections du Travail qui peuvent être faites par les inspecteurs de l'Environnement.

En conclusion, face aux difficultés relayées au début de mon propos, ce transfert apparaît comme une réponse adaptée, mais d'autres alternatives sont envisageables comme le renforcement des effectifs en Inspection Carrières.

Il ne faudrait pas que le démantèlement des missions devienne une réponse systématique à un manque de moyens. Surtout pour des missions aussi stratégiques que l'Inspection de l'Environnement.

Par ailleurs, le maintien de l'Inspection du Travail uniquement dans les caves souterraines apparaît un peu contradictoire sur la volonté d'optimiser l'organisation de l'Inspection de l'Environnement et aussi sur la volonté d'apporter une visibilité sur les missions de l'Inspection.

D'autre part, on s'interroge aussi sur les futures conditions de Travail pour les agents qui vont garder cette mission Inspection du Travail.

Voilà, merci.

## **CGT**

On n'a pas de commentaire à faire sur ce point n°1.

## **UNSA**

Nous n'avons pas de commentaire particulier sur ce texte. Ce projet avait été présenté lors de la réunion avec le Directeur général qui avait eu lieu au cours de l'été. C'est un point qui est attendu quand même dans les services, ça va permettre de clarifier l'action des inspecteurs et comme le disait notre collègue de Force Ouvrière, cela va permettre d'avoir un peu moins d'isolement sur ce type de missions, qui sont un petit peu orphelines dans notre paysage ministériel.

Je vous remercie.

## **CFDT**

Pour la CFDT, pas de remarque particulière sur ce point. Si ce n'est peut-être qu'en matière de simplification administrative, il faudrait rajouter un paragraphe et un corps de phrase, ça fait toujours sourire, mais sinon pas de souci.

## **FSU**

Sur ce point, si l'idée d'un transfert de compétences de nos services vers les services de l'Inspection du Travail ne nous gêne pas dans l'idée, dans la philosophie parce qu'au contraire, l'universalité de la compétence, de l'Inspection du Travail de droit commun, c'est une bonne chose.

Surtout pour l'égalité de traitement des usagers comme pour l'efficacité et l'indépendance de la fonction. Ce qui nous pose problème et l'on s'est rapproché de nos collègues du ministère du Travail pour pouvoir avoir une bonne vision des choses, ce sont les modalités de ce transfert.

Parce que le ministère du Travail, comme le nôtre, connaît des baisses d'effectifs, y compris sur les secteurs Inspection du Travail.

Ce transfert revient à rajouter des secteurs d'intervention aux inspecteurs du Travail, au ministère du Travail et pas n'importe quels secteurs d'intervention. Ce sont des secteurs d'intervention très techniques, des nouveaux secteurs technologiques pour les collègues de l'Inspection du Travail, avec des sites qui sont parfois difficiles d'accès et qui vont demander une formation particulière pour pouvoir connaître les technologies employées, les risques propres.

C'est ce que les inspecteurs de l'Environnement ont aujourd'hui justement. Ce sont ces connaissances techniques.

On va, en plus, rajouter un certain nombre de sites d'intervention qui sont non négligeables. On a plusieurs centaines de sites par région, c'est un travail considérable. En compensation de ce transfert, on aurait 8 ETP supplémentaires pour le ministère du Travail, alors que déjà le projet budget prévoit à peu près 200 suppressions de postes sur l'ensemble du ministère du Travail.

La question que l'on se pose, tant pour la FSU que pour le ministère de l'Écologie que pour la FSU au ministère du Travail, un transfert de compétences dans ces conditions-là, c'est se moquer du monde, ce n'est pas possible.

Comme on le disait dans notre déclaration liminaire, ça va revenir à ne pas pouvoir contrôler les employeurs et appliquer le droit du travail. Ce qui est finalement plus simple que de devoir le changer puisque si on ne donne pas les moyens à l'Inspection du Travail, on est sûr de passer à côté de plein de choses.

Dans ces conditions-là, pour la FSU, c'est un transfert qui n'est pas acceptable.

Je voulais ajouter en plus que nos collègues du ministère du Travail connaissent aussi des réorganisations avec la création des Directions départementales du Travail Emploi Solidarité, ce qui ajoute de l'instabilité à la période. On a des transformations des services avec de lourdes missions supplémentaires avec sans réel moyen de pouvoir les effectuer.

### **Monsieur le Chef du service des Risques technologiques**

Je vous remercie, quelques éléments par rapport à ces interventions.

Nous avons fait le même constat que FO s'agissant des interventions. C'est-à-dire qu'on était sur des postes qui nécessitaient d'acquérir un panel de compétences dans des droits différents, simultanément et que dans le temps, il était de plus en plus compliqué d'avoir des gens qui ont

« envie de se lancer là-dedans ».

Par conséquent, il nous a paru préférable d'anticiper le mouvement plutôt que de le subir et d'organiser ce transfert de la partie Inspection du Travail, ce qui permet aux inspecteurs de se recentrer sur un aspect de leur métier qui est plus proche de ce qui peut se voir sur d'autres installations que les carrières.

De ce fait, il y a de moins en moins d'inspecteurs mobilisés exclusivement sur des carrières. L'idée est d'avoir un ensemble de postes qui ne soit pas complètement généraliste, on le reverra dans le point 2 à l'ordre du jour. Un ensemble qui n'est pas uniquement centré sur le sujet spécifique des carrières.

Cela permet aussi de régler la question qui est effectivement très prégnante en termes de difficulté au travail, de se retrouver confronté à un accident mortel et de devoir faire l'enquête aussi au titre de l'Inspection du Travail.

Cela est une tâche particulièrement pénible, mais dont les inspecteurs du Travail de droit commun ont malheureusement plus l'habitude que nos agents.

En ce qui concerne la diversité des métiers, il restera quelques postes qui auront cette compétence « Inspection du Travail » dans les DREAL qui vont garder la main sur les installations souterraines, et ça permettra à ceux qui sont vraiment passionnés par ce job, de trouver des points de chute à cet effet.

J'ajoute qu'aujourd'hui, nous avons le sentiment que les carrières sont plutôt surinspectées s'agissant des risques environnementaux par rapport aux autres.

Je ne suis pas sûr que d'ajouter des effectifs pour s'occuper des carrières soit une idée compatible avec une meilleure utilisation globale des moyens. Moyens que nous voulons au global déployer le plus possible vers l'inspection de terrains comme vous le savez.

Pour répondre à la FSU, il me semble qu'il y a deux éléments.

La Direction générale du Travail, a vraiment pris à bras le corps et pris conscience qu'il fallait un plan de formation des agents absorbant le transfert de mission, afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires.

Nous avons des relations nourries avec l'école d'IMT Mines d'Alès qui aujourd'hui, assure les formations techniques des inspecteurs, des installations classées, qui le font également dans les carrières et avec l'INTEFP qui est un organisme de formation de la Direction générale du Travail.

Nous mettons effectivement en place ces formations en y impliquant des personnes ressource des DREAL, pour faire en sorte qu'elles soient le plus pragmatique possible et permettent aux agents de monter en puissance dans de bonnes conditions.

C'est principalement pour cette raison que la Direction générale du Travail nous a proposés et nous l'avons accepté, de reporter de 6 mois dans le projet de décret. On évite ainsi une simultanéité avec le transfert mécanique d'ETP au 1er janvier.

**Madame la Secrétaire générale**

Merci beaucoup. Je propose de passer aux votes. Je vais peut-être passer la parole à la cheffe du département des relations sociales.

***Vote du projet de décret relatif à la compétence de l'Inspection du Travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières.***

**Madame la cheffe du département des relations sociales**

Nous mettons au vote le projet de décret relatif à la compétence de l'Inspection du Travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières pris en application de l'article L.8112-1 du Code du travail.

*Il est procédé au vote.*

| Syndicats | Pour | Contre | Abstention |
|-----------|------|--------|------------|
| CGT (5)   |      | 5      |            |
| FO (4)    |      | 4      |            |
| UNSA (3)  |      |        | 3          |
| CFDT (2)  |      |        | 2          |
| FSU (1)   |      | 1      |            |
| Total     |      | 10     | 5          |

**L'avis du CTM est défavorable**

**Madame la Secrétaire générale**

Merci beaucoup. Je vous propose que nous passions au point 2.

Pour les points d'informations, le premier point que nous vous proposons d'aborder est la réorganisation des services en charge des risques technologiques.

Je vais repasser la parole au chef de service de la DGPR

**Point n°2 : Points d'information sur :**

**2.1 La réorganisation des services en charge des risques technologiques**

**Monsieur le Chef du service des Risques technologiques**

Il s'agit non pas d'accompagner une diminution d'effectif qui n'est pas à l'ordre du jour comme vous le savez. L'idée est de rajouter 30 inspecteurs de terrain au PLF 2021.

Comment utiliser au mieux, ce qui, dans les circonstances actuelles, apparaît comme une exception dont à la DGPR évidemment, nous nous réjouissons, en faisant en sorte que les agents puissent accomplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Ce qui suppose qu'ils n'aient pas à courir partout, d'un sujet à l'autre et qu'ils soient suffisamment formés à l'Inspection des Installations classées, car ce métier comporte de nombreuses nuances, sur un champ d'intervention qui ne doit être ni trop étroit, ni trop large.

Cela veut dire quoi ?

Cela veut dire que l'époque où nous pouvions nous occuper le matin avec toute sa subtilité d'une installation de traitement des déchets, l'après-midi aller visiter une carrière, et en rentrant de la carrière, s'occuper de faire avancer un site SEVESO, n'est plus l'actualité de nos métiers.

Parce que l'encadrement réglementaire, y compris européen, est devenu trop complexe à maîtriser pour que le même inspecteur puisse s'y connaître bien en tout.

Par conséquent, l'organisation de terrain de nos unités départementales ou interdépartementales, doit pouvoir s'adapter au fait que sur chacun des domaines qui nécessite un peu plus de spécialisation, il y ait 2, 3 personnes qui s'y connaissent un peu plus et qui par conséquent, en assument la charge. Par exemple s'ils s'y connaissent en SEVESO, ils ne s'y connaissent pas nécessairement en déchets.

Ce qui veut dire qu'il faut s'organiser au sein de chaque unité départementale par petits groupes d'agents spécialisés dans tel ou tel domaine.

Quand nous sommes dans une grande unité départementale et qu'il y a beaucoup d'agents dans le département parce qu'il y a beaucoup d'installations à inspecter, il n'y a pas de problème, c'est une question de portefeuille, purement et simplement.

En revanche, nous sommes aujourd'hui déjà dans une situation où dans 40 départements, le découpage des unités départementales n'est pas départemental mais interdépartemental, ou dans certains cas, adapté pour un découpage un petit peu différent. Il y a des cas où nous sommes encore à la maille départementale et/ou c'est trop petit, et à l'intérieur d'une unité départementale trop petite, il n'est pas possible de disposer de 2 à 3 agents qui s'y connaissent en SEVESO, et autant qui s'y connaissent en déchets.

Dans ce contexte, nous avons interrogé les DREAL sur la possibilité de rapprocher les unités départementales voisines dans une organisation qui fait sens géographiquement à une échelle plus large, et qui permette d'avoir cette polarisation, pour ne pas dire spécialisation, ce qui est différent.

Certaines DREAL ont effectivement répondu à l'appel, celles de Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire, Normandie et Nouvelle-Aquitaine.

Par conséquent, nous nous retrouvons à avoir non pas des réductions d'effectifs, ou des suppressions numériques de postes, mais principalement des réajustements de portefeuilles sans abandon d'aucune implantation géographique, c'est important de le souligner.

Par exception, il y a une possibilité que quelqu'un qui est actuellement chef d'unité départementale ne se retrouve pas à un poste qui corresponde à son niveau de grade, ou de compétence, sur place. C'est pourquoi, les directeurs de DREAL, nous ont indiqué qu'il était

important d'inscrire ces opérations éventuelles, dans l'arrêté de restructuration pour que dans l'hypothèse où il y aurait des responsables qui ne retrouvent pas de poste sur place, bien qu'aucune implantation géographique ne soit supprimée, ils puissent bénéficier de toutes les mesures nécessaires à leur reclassement.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie beaucoup Monsieur le chef de service. Je vous propose que nous écoutions les différentes interventions des rapporteurs avant un échange plus global à la fin.

Je vais donc passer la parole à l'adjoint de la directrice générale de l'aménagement du logement et de la nature sur la réorganisation des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement.

## **2.2 La réorganisation des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement.**

### **Monsieur l'adjoint à la directrice de la DGALN**

Je vous remercie Madame la Secrétaire générale.

Voilà, vous savez que nous sommes, nous avons un objectif de rendre le service au plus près des usagers, c'est un objectif gouvernemental que nous pouvons partager, le fait que la fonction publique d'État se mette au plus près d'usagers, quels que soient ces usagers, qu'il s'agisse des collectivités ou même des usagers finaux.

La circulaire du 12 juin 2019, demandait de rechercher une meilleure articulation d'exercice des missions à l'échelon départemental, des DREAL et des DDTM avec une analyse des missions des DREAL, qui devait être conduite pour identifier les missions qui pouvaient au mieux être exercées au niveau départemental ou interdépartemental.

En janvier 2020, pour tenir compte des spécificités, à la fois des caractéristiques régionales et territoriales, le principe de différenciation et de subsidiarité était arrêté et proposé dans le cadre de la notification de leurs effectifs annuels.

À la suite de ça, en février 2020, une revue des missions a été mise en place, suspendue pendant la période d'urgence sanitaire, et reprise en septembre dernier avec différents objectifs comme l'a indiqué Madame la Secrétaire générale au début de ce CTM :

- L'élaboration d'une vision pour le ministère, ses missions, ses métiers avec un horizon à 5 ans ;
- La réaffirmation du rôle de chaque échelon et son offre de service vis-à-vis de son interlocuteur, que ce soit l'administration centrale vis-à-vis des services déconcentrés et

- les DREAL vis-à-vis des préfets ;
- La détermination des réformes ; les évolutions à conduire pour atteindre ces objectifs ;
- Le calcul de la trajectoire en ETP rendue possible par ces évolutions.

Comme l'a rappelé madame la Secrétaire générale, cette démarche est nécessaire pour différentes raisons.

Bien entendu, nous avons un schéma d'emplois et des baisses d'effectifs constantes à respecter et nous constatons tous que, des réductions d'effectifs opérées par à-coups annuels, sont sources, comme nous en avons parlé ensemble, d'une grande souffrance pour les agents.

Il est donc important de pouvoir offrir de la visibilité à l'ensemble des agents du pôle, à la fois sur leurs missions et donc sur la trajectoire qui est choisie.

En parallèle de ces réflexions, l'administration centrale au sein de la DGALN, il faut savoir que nous menons également des réflexions avec une démarche de transformation en cours pour justement réussir à mieux articuler le niveau national, régional et départemental, en parallèle de ces réflexions.

Ces dernières doivent intégrer le rôle primordial des opérateurs et l'expertise technique apportée par tous les établissements publics du pôle ministériel, notamment l'ANAH, l'OFB, au CEREMA, bien sûr à la ADEME.

Nous pouvons aussi rappeler, cela été le cas sur d'autres sujets également, le fait que le transfert de missions du niveau régional vers le niveau départemental, peut conduire, pour des raisons de taille critique, à l'émergence de pôles de compétence interdépartementaux et que dans ce cas-là, il faut veiller à une répartition homogène de ces pôles sur le territoire régional en ne les concentrant pas forcément sur le chef-lieu de région. Tous ces points doivent être pris en considération.

Trois observations doivent guider la lecture des réflexions à mener.

Concernant le Logement, l'Aménagement et l'Urbanisme : il faut savoir que les effectifs sont déjà pour une large part, déconcentrés au niveau départemental puisque plus de 90 % des effectifs sont aussi au niveau départemental.

L'Île-de-France, compte tenu de ses spécificités, fait l'objet quant à elle d'une revue de missions spécifique par le projet UTAH.

Ensuite, il faut aussi que nous réussissions à quantifier plus précisément des effectifs réels, déconcentrés sur les programmes 135. Nous connaissons les objectifs cibles, mais il est important que nous puissions les quantifier plus précisément dans le cadre de cette réflexion et donc l'arrêt de restructuration des DREAL est destiné à la fois à l'accompagnement de cette démarche de réflexion qui est en court ; mais aussi à répondre aux orientations qui ont été données, sous la contrainte des schémas d'emplois que nous connaissons.

## **2.3 La réorganisation des services en charge de la prévision des crues**

**Madame la directrice du SCHAPI**

Bonjour.

Effectivement, des réorganisations sont prévues au niveau de la prévision des inondations, qui est réalisée par le réseau Vigiecrue. Celui-ci est composé du SCHAPI basé à Toulouse, que je dirige, dont la compétence est nationale, et des services localisés en DREAL qui exercent deux missions complémentaires. D'une part, des missions d'hydrométries, c'est-à-dire de surveillance des cours d'eau dans des unités d'hydrométries. D'autre part, des services de prévision des crues, qui comme leur nom l'indique, sont chargés, sur la base des observations faites par les unités d'hydrométries et d'outils de modélisation, d'établir des prévisions des inondations potentielles.

Ces services sont en DREAL. Cependant, ils sont structurés en fonction des réseaux hydrographiques, donc ils n'ont pas un découpage administratif, ce qui fait qu'à ce jour, ils ne sont pas au nombre de 13, mais de 19 services de prévision des crues et 20 unités d'hydrométries pour la partie métropolitaine.

Pourquoi envisage-t-on aujourd'hui de revoir ce découpage ? Il y a plusieurs raisons.

La première est qu'il est essentiellement issu d'un processus historique qui consistait à transférer en 2009 vers le niveau régional, lorsque les DREAL ont été créées, les services d'annonce des crues, qui étaient des DDE à l'époque. Ce transfert s'est opéré en tenant compte du découpage départemental existant, en faisant un certain nombre de regroupements. Nous considérons aujourd'hui que ces regroupements ne sont pas allés jusqu'au bout de ce qui aurait pu être fait à l'époque.

Par ailleurs et surtout, la réflexion est venue du fait que sur les dix dernières années, le métier a fortement évolué et nous sommes passés d'une surveillance des cours d'eau destinée à prévenir un risque imminent de débordement, à un véritable métier de prévision.

Un métier basé sur des compétences fines et pointues en matière d'hydrologie et sur la maîtrise d'outils de modélisation relativement complexes et pour lesquels il faut donc des compétences spécifiques qui ne sont pas facilement substituables au sein de nos DREAL.

Si vous ajoutez à ça, qu'avec le réchauffement climatique, nous observons de plus en plus d'épisodes d'inondation, nous constatons aujourd'hui que les services de prévision des crues, pour ceux qui sont les moins dimensionnés, se retrouvent en difficulté pour fonctionner et faire face notamment aux épisodes d'inondation lorsqu'ils se prolongent dans le temps.

Aussi, il y a eu une démarche lancée en 2019 par la DGPR qui a consisté à interroger les DREAL sur la façon dont elles envisageaient de consolider leurs SPC de petite taille. Il s'agissait globalement de fixer le seuil de résilience et de fonctionnement en période de crise qui nous paraissait pouvoir être établi à 6 personnes. .

Ce questionnement a donné lieu à des échanges entre l'administration centrale et les DREAL concernées et qui ont abouti à un certain nombre de propositions qui sont de deux natures.

Il y a des propositions d'ordre organisationnel où, lorsque c'était possible, des DREAL ont souhaité renforcer leurs plus petits services de prévision des crues, par une coopération avec d'autres services de prévision des crues qu'elles hébergent également et qui peuvent être mieux dimensionnées.

Il y a des propositions également organisationnelles de contractualisation, entre services de prévision des crues voisins situés sur les mêmes bassins versants et qui dépendent de différentes DREAL.

Dans deux cas particuliers, des propositions de fusion concernent deux SPC : le SPC de l'Allier, basé à Clermont-Ferrand, qui dépend aujourd'hui de la DREAL Auvergne/Rhône-Alpes qu'il est prévu aujourd'hui de rattacher au SPC Loire/Cher/Indre qui dépend de la DREAL Centre-Val de Loire.

Cette fusion est à l'étude en interne, mais le principe a d'ores et déjà été posé qu'elle se ferait sans mobilité géographique des agents. Ainsi, à titre d'exemple, les agents en poste à Clermont resteront à Clermont.

Il y a par ailleurs, une fusion entre le SPC Loisel basé à Compiègne, qui dépend de la DREAL Grand Est et le SPC qui dépend de la DREAL Hauts-de-France est prévue. Celle-ci implique un rapprochement des agents sur le site de Lille parce qu'elle concerne deux toutes petites entités de moins de 6 agents chacune.

Dans ce cas de figure, nous rencontrons une problématique de déplacement géographique potentiel de postes pour les agents qui sont à Compiègne, c'est-à-dire 5 personnes, sachant qu'il y a actuellement un poste vacant.

Pour finir, il y a également une proposition de mouvement en interne à la DREAL de Nouvelle-Aquitaine destiné à réunir sur le site de Poitiers, les agents qui dépendent du SPC Vienne/Charente Atlantique.

Une partie était jusqu'à présent basée à La Rochelle dont les postes seraient rassemblés sur le site de Poitiers.

Ces mouvements se font sans réduction d'effectif. La plupart des propositions sont faites à positionnement géographique constant sauf pour cinq agents à Compiègne et neuf agents à La Rochelle susceptibles de bouger géographiquement ou, s'ils ne souhaitent pas bouger, qui devront rechercher des postes localement.

L'objet de l'arrêté de restructuration des DREAL sur lequel le CTM est consulté, doit permettre à ces agents de bénéficier des dispositifs liés aux restructurations.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie beaucoup. Il y a un certain nombre de points qui avaient été mis à l'ordre du jour en complément, suite à la demande des organisations syndicales, je propose que l'on finisse le tour de table.

---

*La séance est suspendue jeudi 19 novembre 2020 à 11 h 45.*

*Comité technique ministériel du 05 novembre 2020*

*Reconvoqué le 19 novembre 2020*

*Poursuite le 1<sup>er</sup> décembre 2020 – 9h30*

***Étaient présents sous la présidence de Madame Émilie PIETTE, Secrétaire générale des ministères — MTE/MCTRCT :***

Madame Émilie PIETTE, Secrétaire générale des ministères, Présidente de séance ;

Monsieur Jacques CLÉMENT, directeur des ressources humaines, Secrétaire de séance ;

Monsieur Stéphane SCHTAHAUPS, chef du service de gestion (DRH) ;

Monsieur Philippe MERLE, chef du service des risques technologiques (DGPR/SRT) ;

Monsieur Gilles RAT, adjoint au sous-directeur de la connaissance des aléas et de la prévention (DGPR) ;

Madame Laurence PUJO, directrice du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) ;

Monsieur Brice HUET, adjoint à la directrice de la direction de l'aménagement, de la nature et du logement (DGALN) ;

Monsieur Pierre STEFANIZZI, adjoint au sous-directeur de la performance (DGALN) ;

Monsieur Christophe CHASSANDE, chef du service du pilotage et de l'évolution des services (SPES) ;

Monsieur Sylvain REVERCHON, adjoint au chef de service du pilotage et de l'évolution des services (SPES) ;

Monsieur Olivier CORMIER, sous-directeur de l'accompagnement au changement et de la transformation (SPES) ;

Monsieur Aurélien GAY, chef du bureau du sol et du sous-sol (DGPR/SRT) ;

Madame Véronique TEBOUL, cheffe du département relations sociales (DRH/RS) ;

Madame Katia SANSONE, cheffe du bureau de l'organisation du dialogue social national (DRH/RS1) ;

Madame Corinne DAVID, adjointe à la cheffe de bureau de l'organisation du dialogue social national (DRH/RS1).

### **Ordre du jour et rapporteur**

**Point n° 1 : Projet de décret relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières pris en application de l'article L.8112-1 du Code du travail (pour avis)**

Rapporteurs : Monsieur Philippe MERLE, chef du service des risques technologiques (DGPR)

Monsieur Gilles RAT, adjoint au sous-directeur de la connaissance des aléas et de la prévention (DGPR)

Monsieur Aurélien GAY, chef du bureau du sol et du sous-sol (DGPR)

**Point n° 2 : Points d'information sur :**

**– la réorganisation des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement**

Rapporteurs : Monsieur Brice HUET, adjoint à la directrice de la DGALN

Monsieur Pierre STEFANIZZI, adjoint au sous-directeur de la performance (DGALN)

**– la réorganisation des services en charge de la prévision des crues**

Rapporteur : Madame Laurence PUJO, directrice du service central d'hydrométéorologie et appui à la prévention des inondations (SCHAPI)

**– la réorganisation des services en charge des risques technologiques**

Rapporteur : Monsieur Philippe MERLE, chef du service des risques technologiques (DGPR)

**Point n° 3 : Projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des directions régionales et interdépartementales d'Île-de-France des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines (pour avis)**

Rapporteur : Madame Anne GRANGE, cheffe du département de la modernisation et de l'animation des réseaux

**Point n° 4 : Projet de décret modifiant le décret n° 2020-620 du 22 mai 2020 relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement (pour avis)**

Rapporteur : Monsieur Stéphane SCHTAHAUPS, chef du service de gestion

**Délégation FNEE-CGT :**

Madame Isabelle ROBERT

Madame Marie-José LELIARD

Monsieur Gaétan SILÈNE

Monsieur Ivan CANDE

Monsieur Pierre GATIGNON

**Délégation FO :**

Monsieur Laurent JANVIER  
Madame Stéphanie FERRARI-PAILLET  
Monsieur Édouard ONNO  
Monsieur François DENEUX

**Délégation UNSA :**

Monsieur William FIACRE  
Madame Sylvie MIAN  
Monsieur Bruno KOUBI

**Délégation CFDT :**

Madame Maryline GROSROYAT  
Monsieur Jean-Christophe SALUSTE

**Délégation FSU :**

Monsieur Maxime CAILLON

*La séance reprend à 9 heures 35.*

**Poursuite des débats sur le point n° 2 de l'ordre du jour**

**Madame la Secrétaire générale**

Toutes les délégations sont au complet. Nous commençons cette réunion qui est une reprise après suspension du CTM reconvoqué du 19 novembre. Nous nous sommes arrêtés au point n° 2.

**Points d'information sur :**

- la réorganisation des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement
- la réorganisation des services en charge de la prévision des crues
- la réorganisation des services en charge des risques technologiques

Il reste à voir les points :

n°3 : le projet d'arrêté sur les opérations de restructuration au sein des DREAL ;

n°4 : le projet de décret relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement.

L'ensemble des rapporteurs ont fait leur présentation. Nous avons suspendu la séance au moment où les organisations syndicales allaient réagir. Je propose de vous passer la parole tout de suite en commençant par la CGT.

## **CGT**

La dernière fois, je n'ai pas pu intervenir pendant la séance sur le premier point en raison de difficultés techniques. J'aurai des questions à poser sur le premier point même si cela ne changera sans doute pas les votes. Je suis désolé de dire cela, mais la réunion de la dernière fois était catastrophique sur ce plan. Est-il possible que vous nous redonniez la parole sur le premier point pour quelques explications complémentaires ?

## **Madame la Secrétaire générale**

Je vous propose de faire une intervention sur l'ensemble des points, le point n°1, puisque vous n'aviez pas pu prendre la parole, suivi du point n° 2.

## **CGT**

Nous avons suivi, de façon chaotique, le fait qu'il y avait un transfert de mission à l'Inspection du travail pour les missions concernant les carrières. Dans le rapport, le volet social a été mis en avant. Cela nous interpelle car nous voulions savoir ce qu'il en était du volet environnemental. Est-ce que les inspecteurs du travail s'occuperont aussi du volet environnemental ? Ou bien les inspecteurs des DREAL s'en occuperont ils toujours ? Si c'est assuré par les inspecteurs du travail, qu'en sera-t-il de leur formation et de la réglementation par rapport à l'environnement ? Ce n'est pas une mince affaire. Nous avons vu dans le document présenté que la mission sociale des inspecteurs de la DREAL va être transférée. Cela représente 5 à 10 % de leur temps. Vous pouvez imaginer que pour 90 à 95 % du temps, cela n'a rien à voir avec l'aspect social, mais avec l'aspect environnemental. Cela pose une question de fond sur qui exercera cette mission. Comment rendra-t-on compte de ces missions ? Qui sera le récipiendaire ? Le ministère sera-t-il toujours destinataire des rapports d'inspection sur la partie environnementale ? Nous pensons à la DGPR qui peut avoir une vision d'ensemble sur le sujet. Êtes-vous en mesure de répondre à ces questions ? Ce ne sont pas des questions mineures.

## **CGT**

Sur le point n° 2, FO va intervenir.

## **FO**

Je vais parler Madame la Secrétaire générale. Pour nous faire gagner du temps à tous, ce sera une brève intervention pour plusieurs de nos organisations syndicales, en l'occurrence CGT, FO, FSU. Nous voulions, à l'occasion de cette poursuite de CTM, continuer à exprimer la remontée d'une grogne très forte sur les DREAL. Cette grogne continue de monter, de monter, de monter. Qu'avez-vous fait de la motion votée de façon unanime lors de cette première partie de CTM ? À qui a-t-elle été transmise ? Quelle en a été l'utilisation faite ? Nous avons écrit aux ministres qui n'ont pas daigné nous répondre ni nous contacter. C'est une forme de mépris sans précédent, c'est à relever car c'est assez fort. Ce sont ces mêmes ministres qui veulent engager la fameuse revue des missions. Ils ne viennent même pas l'assumer devant les représentants du personnel que nous sommes. Dans ces conditions, nous saurons réagir en lieu et place. Nous saurons trouver la ministre par rapport à ces sujets, notamment au sujet de la revue des missions.

## **UNSA**

Nous n'avons pas spécialement de remarques à faire. Notre seule remarque est que nous avons une réunion sur l'avenir à 5 ans. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le document sur l'évolution des structures et nous pensons que nous pourrions avoir un débat. Aujourd'hui le véritable souci est que ces décisions ont été prises il y a longtemps, en tout cas elles étaient dans les cartons depuis longtemps. Ce qui nous intéresse c'est de prévoir. Sur l'avenir de notre ministère à 5 ans, il faut que nous soyons capables de ne pas subir comme nous en avons le sentiment aujourd'hui, c'est-à-dire les restructurations, les changements. Par expérience, lorsque c'est ainsi, c'est que les décisions ont été prises, il y a 4 ou 5 ans, alors que nous n'étions pas autour de la table. C'est aussi l'enjeu des réunions que nous allons avoir, dans les jours qui viennent, sur l'avenir du ministère. Elles ont pour but de préparer la façon dont nous souhaitons le ministère, mais aussi de préparer les attaques intérieures ou extérieures de ceux qui veulent avoir une politique différente de la nôtre. C'est un message d'espoir sur le fait que ce que nous subissons a été décidé il y a 4 ou 5 ans. J'espère que dans les jours qui viennent, nous serons capables de prévoir et de mieux ordonner la façon dont sera notre ministère dans les années à venir. Je vous remercie.

## **CFDT**

Il n'y a pas d'intervention CFDT, si ce n'est pour faire remonter l'extrême inquiétude des personnels. Cela remonte de l'ensemble des DREAL. Les solutions trouvées, ici ou là, semblent parfois peu coordonnées et sont ressenties localement par les personnels comme d'énormes machines qui broient sans aucune perspective. Nous avons beaucoup de retours sur la question posée par les agents : « Où puis-je aller ? Où puis-je fuir aujourd'hui ? Je sens que c'est la fin d'un monde et rien n'est préparé pour l'avenir. »

De notre point de vue, il y a un travail, peut-être engagé, qui n'a pas produit ses effets chez les personnels. Il y a un travail à fournir pour donner des perspectives aux agents, sinon vous allez tous les perdre.

## **Madame la Secrétaire générale**

Pour la FSU, souhaitez-vous ajouter quelque chose à la déclaration faite par Force Ouvrière ?

## **FSU**

Non, nous ne rajoutons rien à ce qui a été dit. Nous précisons que nos experts, à la CGT, à FO, à la FSU s'exprimeront pour donner les remontées du terrain concrètes de ce qui se passe dans les DREAL et de leur sentiment.

## **Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie beaucoup. Pour commencer, je donne la parole à la DGPR pour répondre à la question de la CGT sur le point n°1.

## **Monsieur le Chef de service des risques technologiques**

Bonjour. Le transfert ne concerne que l'activité d'Inspection du travail. Les carrières depuis 1993, quant à elle, restent soumises à la même inspection des installations classées que tout le monde et, hormis le cas particulier de ce terrain, à la même inspection du travail.

Nous travaillons actuellement à une remise en ordre des textes techniques sources d'une certaine confusion. Notre objectif est de permettre aux inspections du travail comme de

l'environnement de disposer de réglementations claires s'appliquant de manière distincte à leurs domaines de compétence respectifs. En ce qui concerne la formation de nos collègues de l'Inspection du travail, nous sommes en relation étroite avec la Direction générale du travail, pour contribuer à leur formation quant aux carrières et risques afférents.

**CGT**

Si je comprends bien, il y aura deux Inspections. Elles seront soit menées conjointement, soit il y aura deux Inspections pour les carrières. Il y aura une Inspection « réglementation du travail » et une Inspection environnementale. Est-ce bien comme cela que je le comprends ?

**Monsieur le Chef de service des risques technologiques**

Absolument, comme pour 99 % des industriels aujourd'hui.

**CGT**

Merci de ce complément.

**Madame la Secrétaire générale**

S'agissant de votre question relative au sort de la motion votée lors du dernier CTM, cette dernière a été transmise au cabinet de la ministre pour l'informer de la position des organisations syndicales.

Pour répondre plus généralement à vos interpellations convergentes, j'ai conscience de la forte inquiétude suscitée dans les DREAL. Cette situation est issue d'arbitrages budgétaires pris il y a 3 ans lors de la triennal budgétaire. Cette décision comportant une trajectoire très contrainte en termes de réduction d'effectifs n'était pas accompagnée de méthodologie. De ce fait elles ont eu lieu sans réflexion sur les missions et leur exercice au sein du ministère. Ce fonctionnement est une source d'angoisse constante pour les agents quant à la pérennité de leurs postes, et la charge de travail inchangée malgré la baisse d'effectifs. Notre démarche de revue des missions a pour finalité l'inversion de cette logique, la mise en place d'évolutions d'organisation coordonnées, aptes à absorber les 3 dernières années, et pas de préparer de nouvelles baisses d'effectif.

Nous continuons de nous battre, tous les ans, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, et persévérons pour avoir des effectifs à la hauteur des missions confiées à ce ministère.

La revue des missions a pris trop de temps à débiter, le Covid n'a pas permis de recommencer l'exercice avant cet automne. Sa finalité est de réfléchir, d'anticiper sur l'avenir du ministère et le sens de notre action. Il s'agit aussi, d'adapter nos fonctionnements qui ne peuvent plus perdurer et doivent s'adapter.

Nous devons disposer d'un cadre global pour que les choses se fassent de manière coordonnée et harmonisée.

La deuxième brique, corrélative à cette stratégie de définition de l'avenir du ministère, se trouve être celle du devenir des agents. La définition de la place de chacun dans ce nouveau fonctionnement implique une démarche de GPEC, ainsi qu'une véritable stratégie RH de formation et de parcours de carrière, comme pouvait l'appeler de ses vœux, notamment, FO lors de l'une de ses déclarations liminaires.

Cette année a été difficile à vivre, je le reconnais volontiers. C'est pour cela que nous voulons changer de méthode.

Lors de notre prochain échange, vendredi, l'idée est de définir une première ébauche de notre vision du ministère dans 5 ans, et une méthode de travail concrète, en associant les organisations syndicales.

Vous évoquez un défaut de préparation de l'avenir, et d'accompagnement des agents, or notre souhait est de le préparer et de vivre le présent de manière plus confortable. L'arrêté de restructuration qui vous est soumis aujourd'hui a pour objet de prévoir les mesures d'accompagnement pour les agents qui ont déjà subi des mouvements ou des évolutions au sein de leur service.

Je vous propose de continuer sauf s'il y a des réactions de votre part.

### **CGT**

J'entends bien ce que vous venez de dire : « Il faut changer de méthode. Le ministère dans 5 ans. Vive le présent de façon confortable ! Prévoir les mesures d'accompagnement, etc. » J'entends votre discours, mais la réalité est toute autre. Certes nous sommes sur la question des DREAL et d'autres services. Je voudrais savoir. Êtes-vous capable de nous dire le nombre d'accidents qui ont eu lieu sur l'ensemble des DIR, la semaine dernière ? »

### **Madame la Secrétaire générale**

J'ai appris à la suite du CHSCT de lundi qu'il y a eu 10 accidents la semaine dernière.

Vous dites une chose importante, que « La réalité est toute autre. » Nous l'avons partagé plusieurs fois. Vendredi se tient une réunion destinée à définir ce que nous voulons concrètement, mais dont l'enjeu est aussi de concilier notre vision et celle des agents.

Certaines choses sont à construire, dans une logique d'architecte, d'autres constituent un problème immédiat à régler, ces travaux devront être réalisés en même temps.

### **CGT**

10 accidents ont eu lieu à cause de la dégradation des conditions de travail, des 3,5 % de suppression d'emploi dans les DIR, sur 2021. Cela avait déjà commencé en 2020, nous étions à 2 et quelques, nous allons atteindre 3,5. Je vous ai posé la question, au cours du CTM du 19 novembre, pour savoir où vous en étiez sur la RRN 2030. Vous nous avez répondu clairement que pour l'instant il n'y avait rien. Cela dit, dans les services, les directeurs des DIR sont en train de travailler à adapter les moyens, c'est-à-dire la suppression d'effectifs, la dégradation des conditions de travail, revoir les organisations de travail, voire baisser les rémunérations des agents, dans un contexte très tendu.

J'entends vos discours. Nous faisons un point régulier avec nos militants sur ces questions. Nous relaterons ce que vous avez déjà dit, ce que vous direz aujourd'hui et vendredi. Si vendredi la réunion, c'est pour dire : « Dans 5 ans, on veut ça, on veut ci. », actuellement un certain nombre de compétences techniques sont en train d'être supprimées, abandonnées, privatisées. Je veux bien que vous me sortiez toujours le même discours. Nous l'entendons depuis un certain temps, vos prédécesseurs nous l'ont déjà sorti. Aujourd'hui, ce qui se passe dans la réalité, dans les services, est tout autre que ce que vous décrivez. Je tenais à vous le dire. Je considère que la réaction du ministère suite aux 10 accidents de la semaine dernière est timide, voire inexistante. Je trouve cela déplorable vu que les agents se donnent tous les jours, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, 365 jours sur 365. La reconnaissance qui a eu lieu lors de la première période du Covid est assez symptomatique de ce que vous considérez comme le service public dans notre ministère.

**Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie beaucoup. Dans les DIR, comme dans les DREAL les chefs de service doivent réaliser un schéma d'emploi et sont obligés de mettre en œuvre des évolutions qui n'ont pas été coordonnées à l'avance. L'ensemble n'est pas compris et douloureux pour les agents.

Nous avons pris contact avec la DGITM afin de vérifier ce qui peut être fait en plus sur la question des accidents.

**FSU**

Déjà, nous pouvons dire que nous sommes d'accord avec votre constat sur l'état des DREAL. Depuis des années, le schéma d'emploi est la seule politique mise en œuvre dans les DREAL. Elle est prioritaire sur les missions. Un schéma soumis aux réductions d'effectifs de l'ordre de 2,5 % par an, ne laisse pas le choix aux chefs de service de supprimer les missions et de réorganiser chaque année, au fil des départs en retraite. 2,5 % de réduction d'effectifs correspond peu ou prou aux départs en retraite. Donc, si c'est l'expert biodiversité ou l'expert habitat social, par exemple qui part à la retraite, ces missions sont abandonnées.

Où nous sommes en désaccord avec vous, c'est que c'est depuis bien plus longtemps que 2-3 ans que cette politique est menée. Cela fait au moins 7-8 ans que nous subissons ces dégâts. Aujourd'hui, entre les différents services c'est le grand écart.

Vous vous dirigez vers une revue des missions. C'est sans doute utile, mais vous vous engagez sur cette revue sans aucune visibilité sur les schémas d'emploi futur. Quand on fait une revue des missions, un principe est de tout stopper. On regarde où on en est, on se pose. Ce n'est pas le cas aujourd'hui car il va encore falloir que les chefs de service s'adaptent aux réductions d'effectifs de 2,5 %. Vous nous dites que le but n'est pas de supprimer des emplois futurs. Je crains que la seule garantie soit que le schéma dure encore quelques années. Sans aucune garantie, comment faites-vous pour faire une revue des missions pérennes ? Si la revue n'a pour mission que de durer 1 an ou 2, elle a peu d'intérêt. Vous le reconnaîtrez.

**Madame la Secrétaire générale**

Vous avez raison. Ce schéma dure depuis 10 ou 12 ans, avec une baisse forfaitaire de 2% par an. Ce chiffre est très important sans compter les compétences décentralisées. Les missions continuent d'exister, en étant confiées aux collectivités locales. J'ai évoqué 3 années, car il s'agissait du vote de la loi triennale, mais des réformes structurelles ont été menées dans ce ministère il y a 5 ans avec la suppression de l'ATESAT. Depuis 5 ans il n'y pas de réflexion sur le schéma d'emplois et la façon dont les missions sont exercées, et nous voulons changer cela.

S'agissant du schéma d'emplois et nos échanges avec le ministère du budget, et dans le cadre de la préparation du PLF, notre argumentaire explique notre incapacité à supprimer plus d'effectifs. Nous entrons dans le détail pour expliquer que si leur masse globale paraît importante une fois analysée, la diversité des missions et implantations qu'ils couvrent, ne permettra plus de toutes les assumer en cas de nouvelle suppression. Exprimer de manière concrète notre vision à 5 ans, et la dynamique de notre mission, permettra de renforcer cet argumentaire et de démontrer l'impossibilité de procéder à de nouvelles suppressions sans impact sensible.

Je rejoins la FSU quant à la nécessité d'une pause lors de l'engagement d'une démarche structurante. Mais il faut « crédibiliser » cette demande, qui sera portée aussi par la ministre, pour éviter un nouveau refus.

Il s'agit de la raison pour laquelle il est nécessaire de travailler tout de suite et que nous vous avons proposé cette réunion de vendredi.

## **FSU**

Madame la Secrétaire générale, je vous ai entendue dire que vous alliez continuer à vous battre pour les effectifs. Il faut avouer qu'au regard du spectacle offert par notre Ministre de la Transition écologique à l'Assemblée nationale, lors des discussions budgétaires cette année, j'émetts le plus sérieux des doutes sur la réalité de se battre pour nos effectifs. Manifestement le changement de casquette modifie le personnage.

J'en viens à la revue des missions. Sur l'ensemble de notre pôle ministériel, des revues des missions ont déjà été menées ici ou là. Elles ont été reprises ou revues parce que, finalement, on continue à supprimer des effectifs et que cela devient rapidement obsolète.

Concernant les DREAL, pour commencer, il faut avoir un état des lieux. Nous vous réclamons les états des lieux. Ces schémas d'emploi qui nous obligent depuis des années ne sont pas uniformément répartis, dans le temps et dans l'espace. D'une DREAL à l'autre, ils ne sont pas uniformément répartis. Quelle est la réalité de l'impact de ces schémas d'emploi, DREAL par DREAL, mission par mission ? Nous vous le demandons, nous vous l'avons déjà demandé, nous attendons toujours la réponse. La moindre des choses, avant de parler de revue des missions, serait d'avoir un état des lieux qui permette de partager le diagnostic et d'avoir la même vision du point de départ. Nous ne l'avons toujours pas, ce n'est pas faute de vous l'avoir demandé par différents courriers.

La revue des missions a été évoquée par la Ministre de la Transition écologique lors du système budgétaire. La moindre des choses serait que, pour engager ce chantier, les 3 ministres de plein exercice viennent devant les représentants du personnel ministériel pour engager le chantier et le poser. Pour l'instant, la seule chose que nous ayons est un silence absolu face à nos sollicitations.

## **Madame la Secrétaire générale**

Nous sommes en train de mener l'exercice sur l'état des lieux. Cela prend un peu de temps parce qu'il faut regarder tout ce qui a été fait. Nous n'avons pas une visibilité complète, immédiate sur tout ce qui a pu être fait dans les différents services. L'objectif, à tout le moins, est de vous donner des grandes lignes sur la manière dont ces schémas d'emploi ont été réalisés dans les années passées. Ce sera un exercice accompli dans le cadre budgétaire.

Sur le fait que les ministres devraient venir devant les représentants du personnel, je partage votre avis. Nous avons fait remonter à Madame la **Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales** la demande d'expression devant les représentants du personnel concernant le projet de loi 3D. Sa directrice de cabinet l'a accueillie favorablement.

## **CGT**

J'entends votre réponse, Madame la Secrétaire générale, sur les ministres. Mon collègue vous a interrogé pour savoir pourquoi nous n'avons pas eu de réponse à notre sollicitation intersyndicale. Nous n'avons même pas eu un accusé de réception. Dans l'élégance, on pourrait faire un peu mieux, ne serait-ce que cela. J'ai la courtoisie de dire bonjour aux gens et de les remercier quand ils m'apportent des réponses. Ce serait élégant de la part des ministres d'acquiescer le fait de recevoir un écrit de la part des représentants du personnel.

Sur le fond de ce que vous venez de dire, il y a des choses très intéressantes. Vous dites que nous avons déjà connu beaucoup de revues des missions. Nous connaissons la trajectoire budgétaire depuis plusieurs années et nous la subissons. Vous avez dit qu'il fallait quitter la trajectoire budgétaire dogmatique de Bercy. Si c'est dogmatique, je vous le dis franchement, vous pouvez toujours vous accrochez parce que vous n'êtes pas la première SG à passer dans ce ministère. Ce ne sont pas les Premiers ministres qui passent dans ce ministère. Ils nous disent qu'ils vont faire des pieds et des mains pour obtenir mieux et faire plus. Ce n'est pas la première fois.

Nous sommes confrontés à quelque chose de simple : ce sont des décisions politiques et non des décisions techniques comme vous voulez nous le faire croire. Vous avez beau avoir des argumentaires et nous pourrions en faire un, pourquoi pas ? Mais ce sont des arbitrages politiques. Il faut savoir si dans ce ministère nous souhaitons avoir une défense de la partie écologie – logement – transport, ou si cela est abandonné par le politique. Auquel cas, la trajectoire sera toujours la même. Ce que vous défendrez demain, avec vos revues des missions, c'est qu'au lieu de — 3 %, nous aurons — 2 %. Nous aurons quand même — 2 % et il faudra s'arranger avec cela.

Nous connaissons ce système, nous l'avons déjà vécu. Sur un sujet pareil, vous ne pouvez pas avoir notre adhésion, comprenez bien. Cela fait des années qu'on nous berne, cela fait 10 à 12 ans qu'on nous dit qu'on va se recentrer sur ce qu'il y a de plus essentiel. Cela veut dire que nous faisons des choses qui ne sont pas essentielles aujourd'hui. Nous estimons que toutes les missions que nous faisons sont essentielles, il n'y a pas de petite mission de service public. Il n'y a pas de trucs à côté, marginaux, qui ne serviraient à rien.

Nous pourrions revenir sur le fond politique de certaines choses. Lors du CTM budgétaire, nous avons discuté avec Madame la Ministre de la Transition écologique sur le verdissement de l'économie dans le plan de relance. On va donner de l'argent aux entreprises en leur disant quelles contreparties ils demandent. Sur les gaz à effet de serre, on va leur donner une trajectoire. Après il faudra qu'ils s'y plient. OK, très bien.

Premièrement, les entreprises définissent elles-mêmes leur trajectoire, c'est un peu facile. Je suis l'une ou l'autre des grandes entreprises pétrolières, et je vais vous faire une trajectoire à minima et pas très vertueuse.

Deuxièmement, quand on demande à Madame la Ministre de la Transition écologique: « Qui va contrôler ces trajectoires et leur respect par les entreprises ? » On nous répond : « Personne. »

Je veux bien que vous veniez nous dire qu'il faut faire des revues des missions, de nous reconcentrer sur l'essentiel, de dire aux agences d'abandonner ceci pour faire plus de cela. À un moment donné, ce n'est pas une question d'organisation de la mission. C'est de savoir quel est l'objectif porté par les ministres, la vision à 5 ans, à 10 ans d'un ministère de l'Écologie pour le bien de tous, pour la nation et au-delà.

Quand nous prenons la question de l'isolation des logements, combien de logements ont-ils été isolés ? 200 000, alors que l'objectif était de 700 000. Il faut se poser des questions sur les politiques mises en œuvre. Cela a été confié au privé. On n'allait pas taxer Total et les grands pétroliers, leur prendre de l'argent, pour après le réinjecter dans l'économie. Ce serait carrément absurde, du coup ils ne l'ont pas du tout fait. Vous voyez que c'est très vertueux.

La question qui se pose n'est pas simplement de dire que nous allons faire des revues des missions, elle est politique. Il faut que cette question soit tranchée. J'imagine bien que vous n'allez pas trancher une question politique, des ministres sont là pour cela. Quand nous vous disons que nous voulons rencontrer les ministres, c'est pour avoir ces éléments-là. Si la question politique c'est : sur 80 milliards, la masse salariale est de l'ordre de 6 % aujourd'hui.

Si dans 5 ans, elle est à 5 % de ces 80 milliards, il n'y a plus de sujet. Vous faites ce que vous voulez avec votre revue des missions. Nous n'aurons pas les moyens de mettre en œuvre une vraie politique écologique pour les transports, pour le logement.

Il faut se poser les bonnes questions. Elles commencent par un acte politique fort. Peut-être que Madame la Ministre de la Transition écologique doit chercher ses arbitrages, vous dites qu'il lui faut des billes et des éléments. Excusez-moi, cela fait depuis 2007 que nous subissons des baisses importantes et que nous nous rendons que les politiques sont abandonnées, au quotidien. Nous ne pouvons plus remplir correctement les missions, cela a un impact sur les agents et, aussi, sur les citoyens.

Si ce n'est pas suffisant d'avoir ce schéma, cette vision, dites-le-nous. Que les politiques prennent leurs responsabilités. Ils iront devant la nation remettre leur mandat en jeu devant les citoyens. Nous sommes dans la sphère syndicale, mais nous ne sommes pas complètement étanches par rapport à ce qui se passe dans le monde politique. Nous vous renvoyons aux municipales, un certain nombre de communes, pas des moindres, se sont beaucoup verdies. Ce n'est pas par hasard, il y a un véritable enjeu, une véritable demande citoyenne.

Qu'on ne vienne pas nous dire : « L'écologie, le transport, le logement, ça passe après je ne sais quoi... » Il y a une réalité et de vrais besoins.

Quand nous vous disons que nous avons besoin d'avoir la parole politique, que nous répondez-vous par rapport à cela ? Quand sommes-nous reçus par les ministres avec leur cabinet ? Évidemment, ils ont une armée de conseillers, nous le comprenons bien. Quand sommes-nous reçus par les ministres pour discuter de cette question fondamentale, essentielle qui est la pierre angulaire ? Avant de savoir ce que nous allons faire, il faut savoir si nous aurons le soutien, une trajectoire pour défendre ce ministère et les enjeux de l'écologie.

### **Madame la Secrétaire générale**

Nous avons échangé avec le conseiller social des ministres sur le fait qu'il nous semblait préférable d'avoir une première réunion de travail sur la revue des missions. Elle aura lieu vendredi. Cette réunion constituera un premier échange sur le fond, car pour l'instant nous discutons de l'intention, avant que vous ne sachiez quels sont l'esprit et les contours de ce que nous voudrions lancer.

Ensuite, nous ferons un retour vers le cabinet de la Ministre pour les informer de la manière dont les débats se sont déroulés.

Nous proposerons directement une rencontre avec les ministres ou leur cabinet, avant une prise de parole plus formelle des 3 ministres devant les syndicats.

Les arbitrages, quant à eux, sont à la fois politiques et techniques s'agissant de démontrer que ce ministère est en mouvement, qu'il se prépare à l'avenir, qu'il recherche l'efficacité, l'impact sur les citoyens et sur l'environnement. Ensuite, il y a des discussions plus politiques, qui justifient que vous ayez un échange direct avec les ministres afin que cette revue des missions ne soit pas uniquement technique.

Lorsque vous indiquez que « Toutes les missions sont essentielles », si toutes les missions sont importantes, il existe une mesure de l'impact concret que nous pouvons avoir sur les citoyens et l'environnement. Il s'agit de l'une des clés d'approche, mais ce n'est certainement pas la seule.

Dans une perspective de convergence du présent et de l'avenir, il convient d'intégrer la question des lourdeurs administratives, rencontrées par les usagers comme les agents, dans le cadre de la revue des missions.

L'arrêt du Conseil d'Etat de Grande-Synthe, relevant que nous ne tiendrions pas nos engagements climatiques, constitue une évolution jurisprudentielle.

Il nous appartient désormais de démontrer que les mesures prises permettent d'atteindre les objectifs fixés. Cette situation nous conduit à réaliser un travail d'affichage et de suivi des trajectoires.

## UNSA

J'ai un petit commentaire sur tout ce qui a été dit. Nous avons un double problème. Nous devons gérer le présent, c'est-à-dire tous les aspects sociaux qui sont très importants, c'est une vraie difficulté. En même temps, nous devons, en bons lobbyistes, prévoir l'avenir et mettre quelque part les éléments. Un bon lobbyiste est à la fois technique et à la fois politique, l'un ne va pas sans l'autre.

À l'UNSA, nous considérons que la ministre a lancé, lors du CTM budgétaire, une sorte de négociation sur la revue des missions. Ensuite, elle laisse les « techniciens », nous, discuter des premières choses. Pour l'UNSA, le politique, soyons très clairs, c'est bleuir, c'est Matignon. Matignon peut décider de bleuir en sachant que la continuité de l'État fait que, même s'il y a un changement de gouvernement, une fois que Matignon a bleui, c'est fait. Il faudrait bleuir les effectifs, bleuir le budget, mais avant d'en arriver là, connaissant très bien ce mécanisme, il faut aussi convaincre, de manière technique, que nous sommes capables de faire ci, ça avec tel ou tel moyen et que nous nous mettions d'accord.

La revue des missions est un sujet complexe parce qu'il y a des chances de ne pas aboutir. Il y a des chances, même si nous nous mettons d'accord entre nous, que le politique, au dernier moment, nous dise : « Non, ce ne sera pas possible. » C'est un risque frustrant, mais que nous reste-t-il comme solution ? Qu'avons-nous réussi jusqu'à maintenant ? Faisons le bilan. Mais le bilan est de l'autre côté de la table. Nous avons un ministère qui se fait taper le plus possible depuis 10 ans. Nous pouvons dire que l'administration n'a pas fait son travail, mais c'est une responsabilité collective donc il faut que nous l'assumions, il faut que nous essayions les choses. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans cette revue des missions. Nous connaissons très bien les risques, nous savons bien que cela sera compliqué, que nous pouvons être en désaccord. Nous savons bien aussi que peut-être, à la fin, le politique va nous dire non.

Si nous ne faisons rien, nous perdrons de toute façon. Cela fait 10 ans que nous perdons. Nous pouvons faire le constat du présent, il faut le faire, il faut accompagner les gens parce qu'il y a une vraie souffrance. C'est le travail des syndicats, de l'administration. Si nous voulons prévoir l'avenir, je suis désolé, mais il va falloir se retrousser les manches pour les 5 ou 6 ans qui viennent. Oui, il y a un risque que cela n'arrive pas, oui il y a un risque que cela ne conclue pas. Cela fait 15 ans que je négocie les protocoles, je suis allé à la Commission européenne pour négocier des choses. 10 ans de travail pour obtenir une licence d'exploitation ou autre. Aujourd'hui, à la Commission européenne des gens disent qu'il faut tout casser dans certains domaines. Oui, il y a des gens qui sont contre cela. Au gouvernement, il y a des gens qui considèrent qu'un ministère, ce ne sont que des opérateurs. Dans le gouvernement, il y a des courants de pensée, dont un qui consiste à dire, le MTE, ce sera juste une administration centrale et des opérateurs. C'est la vérité.

D'autres personnes considèrent que ce n'est pas la bonne chose, effectivement il faut continuer d'avoir un ministère. Qui veut-on faire gagner ? Ceux qui veulent juste un opérateur et une administration centrale sont en train de se régaler de ce qui se passe dans les CTM. Ils se disent que la Secrétaire générale n'arrive pas à faire les CTM, qu'elle n'est de toute façon pas suivie par les syndicats, qu'elle n'a pas besoin de défendre et donc qu'ils ont raison. Si on pense que la Secrétaire générale, le DRH sont du camp de ceux qui considèrent que notre ministère ne sera que des opérateurs demain, nous avons perdu, de toute façon.

À Bercy, à Matignon, à la DGAFP, certains le pensent déjà, et si à notre ministère, nous pensons cela, avec nos petits bras musclés de syndicalistes, nous ne ferons pas pencher la balance.

À un moment donné, il faut se poser les vraies questions. Oui, il y a un risque dans la revue des missions, il y a risque que cela n'aboutisse pas. Entre nous soit dit, il n'y a plus grand-chose à faire. La politique, il faut relire cap 2022. Il faut comprendre qu'il y a une politique de donner certaines choses au ministère de l'Intérieur. Je pars du principe qu'au niveau du ministère, il y a une volonté d'aller à l'encontre de cela et d'essayer de faire les choses.

Avec l'UNSA, nous allons essayer d'aider de faire au mieux. Cette revue des missions ne va pas être simple parce que nous allons nous dire des choses désagréables, mais, sincèrement, je ne vois pas d'autre solution. Nous nous faisons cogner depuis 10 ans. Nous allons participer à cela, ce sera compliqué et peut-être qu'à la fin nous perdrons quand même parce que le politique en aura décidé ainsi.

Avec l'UNSA, nous prenons le risque de nous casser la figure à la fin. Peut-être serons-nous montrés du doigt ? On entendra dire : « Vous avez vu ? On avait raison, vous aviez tort. On n'y est pas arrivé. » De toute façon, en ne faisant rien, on n'y arrivera pas.

Je vous remercie.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie, vous avez compris que c'est bien dans cet esprit que nous nous inscrivons.

Pour la CGT, vous avez dit tout à l'heure que d'autres Secrétaires généraux, avant moi, avaient tenu le même discours, sans succès. Pour autant, je tiens à essayer, car à défaut il est certain qu'il ne se passera rien. Il s'agit de ma responsabilité de défendre les emplois et de trouver les bonnes manières de convaincre. Bien qu'il n'y ait aucune garantie, les ministres sont prêtes à se battre.

### **CGT**

Merci de me donner la parole. J'interviens comme expert de la CGT. Madame la Secrétaire générale, je veux d'abord vous parler de la méthode au niveau des CT des DREAL ou des CTM. Nous sommes fatigués de ces méthodes descendantes :

- On prend une décision.
- On organise un semblant de concertation sur des bases biaisées sans aucune marge de manœuvre.

Samedi dernier, il y a eu 500 000 manifestants dans la rue pour dire qu'ils étaient attachés à notre système démocratique. À force de prendre les gens pour des imbéciles, de les amener dans des concertations, des faux-semblants, de les rouler dans la farine, on en a ras le bol. Les collègues, qui siègent avec moi au CT DREAL, ont en marre d'être pris pour des idiots.

J'ai examiné attentivement le document de revues des missions, c'est dans la même veine. La décision est prise, elle est égrainée au fil des textes OTE, de la lettre de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Elle dit que la proximité, ce sont les départements. Comme l'a dit le collègue de l'UNSA, on refile tout au ministère de l'Intérieur. Donc la décision politique est prise. La revue des missions va se retourner contre nous afin de poursuivre l'œuvre de dégraissage du ministère de l'Écologie. Puisque comme l'a indiqué le collègue, qui semble connaître les arcanes du pouvoir, cette politique d'austérité qui frappe prioritairement le ministère de l'Écologie va se poursuivre. La revue des missions n'est pas la solution. À juste titre, vous avez cité le maire de Grande-Synthe qui a mis l'État au tribunal.

La question sur la table, qui inquiète au plus haut point les citoyens et qui menace les générations futures, est le réchauffement climatique d'une part, l'effondrement de la biodiversité d'autre part, avec toutes les problématiques de pollution.

Notre ministère de l'Écologie est à la croisée des chemins, notre rôle est central pour l'avenir. Que fait-on de notre ministère, de notre direction générale, les DREAL ? Elles ont été créées il y a 10 ans, en fusionnant les DIRE, les DIREN et les DRE, pour avoir une vision de développement durable, une vision transversale. Cela a pris pendant quelques années, il faut le dire, nous l'avons vécu en région. Nous commençons à avoir un outil où nous croisons les politiques industrielles, d'aménagement, de biodiversité, d'eau. Que faisons-nous aujourd'hui ? On casse tout et, au nom d'une pseudo proximité, on vide les DREAL de leur substance pour la refiler aux départements. Ce que fait le gouvernement est scandaleux.

Sur le plan des risques industriels, nous vous alertons sur les risques d'un nouveau « Lubrizol ». Je sais ce que vous allez nous raconter avec votre collègue de la DGPR : « On a arrêté de supprimer des effectifs, on met 30 ETP sur toute la France. » 30 ETP, c'est ridicule au regard des besoins. Cela fait 1 inspecteur pour 3 départements. C'est la souffrance généralisée dans les UD des DREAL. Nous n'avons pas encore des accidents à répétition comme l'a signalé, malheureusement, le camarade dans les DIR. Les agents sont tous proches du burn-out. Dans le Grand Est, il y a un département entier où il n'y a plus d'inspection des installations classées. Il a fallu prendre des mesures qui ne servent à rien. Ce ne sont pas les OSPIC qui essaient de multiplier les contrôles et faire des contrôles de surface pour en faire plus.

Ce n'est pas en s'amusant à réorganiser de façon dogmatique le service régional et en faisant glisser des UD dans les mains du ministère de l'intérieur. C'est ainsi pour toutes les missions de la DREAL, n'en déplaise à Madame la Ministre. Ce n'est pas la peine de mentir, on entend le discours. Le DREAL dit : « Il reste des choses dans le DREAL. » Il ne reste plus grand-chose.

Sur le fond, pensez-vous que les DREAL sont capables d'animer une politique de transition énergétique ? Mon collègue a parlé tout à l'heure de l'insuffisance de l'isolation des logements. Maintenant c'est fichu avec le transfert du BOP 135.

Il n'y a même pas ce qu'il faut pour faire un inventaire de la biodiversité, nous sommes éclatés avec l'OFB. La politique de reconquête de la biodiversité avec les réseaux écologiques ou la trame verte et bleue est partie dans de vagues schémas régionaux. C'est au point mort.

La Ministre met en avant la lutte contre les nitrates parce que les concentrations de nitrates explosent. Dans la politique de lutte contre les pollutions industrielles, de lutte contre l'artificialisation, les DREAL sont réduites à l'impuissance. Les agents sont désespérés d'être en deçà de ce qu'il faudrait faire pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'avenir n'est pas de donner nos missions au ministère de l'Intérieur. Ce n'est pas le secteur privé qui va lutter contre les émissions de CO<sub>2</sub>. La solution n'est pas de discuter dans la revue des missions qui est déjà biaisée. Une seule solution est la mobilisation qui va s'amplifier, Madame la Ministre. Ne vous inquiétez pas, vous ne pouvez pas compter longtemps encore sur le confinement. Les agents des DREAL vont se mobiliser. La société civile, les jeunes, la population vont se soulever contre l'inaction du gouvernement et la politique criminelle dont vous êtes un rouage.

Merci, excusez-moi de m'emporter, mais la situation dans les DREAL est désespérante et lamentable. Il est urgent que la Ministre nous reçoive. Je ne sais si on m'a entendu.

### **Madame la Secrétaire générale**

Nous vous avons très bien entendu, je vous le confirme.

Notre souhait de prendre le temps d'échanger et réfléchir avec vous et les agents, dans le cadre de la revue des missions, est destiné à faire évoluer ces méthodes descendantes. Nous ne nous accorderons pas sur tout, mais au moins, il y aura cette discussion préalable qui préparera la décision hiérarchique.

J'entends ce que vous dites, vos craintes quant à l'utilité de la revue des missions, comme des conséquences des 12 dernières années. De moins point de vue, ne rien faire perpétuera la situation que nous connaissons et représente plus de risques que d'essayer d'avoir une démarche proactive.

Vous critiquez le système dans son ensemble et j'ai une approche différente qui consiste à essayer de faire les choses le plus intelligemment possible, de l'intérieur.

Je ne partage pas votre analyse sur la question des logements et de la biodiversité. Nous avons un plan de relance avec 30 milliards d'euros pour l'écologie, avec beaucoup de lignes sur la rénovation thermique des logements et des bâtiments, la politique de l'eau, la biodiversité, les aires protégées, la lutte contre l'artificialisation des sols, la reconversion des friches.

En revanche, il n'y a pas d'ajout d'emplois supplémentaires liés à la mise en œuvre de ce plan de relance. C'est une difficulté à laquelle nous serons confrontés et qui nous demande la plus grande vigilance sur le rythme d'engagement des crédits. Par ailleurs, il s'agit d'un frein significatif dans l'efficacité de la mise en œuvre du plan, et nous surveillerons attentivement ce point.

### **CFDT**

C'est juste une intervention. Vous évoquiez l'idée de faire se rejoindre l'avenir et le présent. Effectivement, les perspectives sont indispensables aujourd'hui, nous avons pu l'entendre dans pratiquement toutes les interventions. Pardonnez-moi de revenir sur les retours faits par les agents des DREAL. Pour nous, cela commence par le respect des agents qui vivent ces transformations douloureuses. Cela est à une portée plus immédiate. L'idée est de redonner de l'espoir. Votre idée de revue des missions c'est bien, mais repérer et intervenir sur le désespoir déjà présent est essentiel. Ce qui nous revient, c'est la violence dans la gestion des suppressions d'emplois, les agents avertis au dernier moment de la disparition de leur mission, de leur mise à disposition, d'une gestion du quotidien montrant que les structures locales sont parfois dépassées et incapables d'accompagner leurs agents. Nous souhaiterions revenir sur cet aspect et que vous nous disiez ce qui est mis en place pour contrebalancer ces dérives qui nous engagent tous et qui risquent de planter tout le projet de perspectives. On ne peut pas avoir de perspectives avec des agents qui ont abandonné le combat. Ce n'est pas envisageable or c'est ce qui est en train de se produire aujourd'hui, par désespoir collectif.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je partage votre analyse. Il y a une première réponse, insuffisante, qui est l'arrêté soumis aujourd'hui sur les mesures d'accompagnement des restructurations dans les DREAL. Son objet est de proposer des mesures d'accompagnement en matière de mobilité ou en matière financière. Tant que nous n'avons pas pris cet arrêté, le signal, donné aux agents des DREAL, n'est pas de nature à montrer notre prise de conscience de l'importance de ce que nous leur

demandons. Nous sommes déjà le 1<sup>er</sup> décembre, il devient très urgent de le de vous le soumettre pour avis, pour en permettre la publication.

Une deuxième réponse est qu'une partie de ce que ressentent les agents aujourd'hui est due au fait qu'il n'y a pas eu, au niveau national, d'expression claire des intentions des ministres et du ministère dans son ensemble sur l'avenir. Le défaut de coordination au niveau national contraint chacun à devoir gérer la question au niveau du service, et prive les agents de visibilité. Il est important que nous puissions communiquer, expliquer aux agents qu'ils feront l'objet d'un accompagnement, conformément aux objectifs du plan sur les compétences.

Par ailleurs, il est nécessaire que nous échangions vendredi sur les messages que nous souhaitons voir diffuser au niveau des chefs de service, et des communications qu'ils feront à leurs agents.

## FO

Sans être longs, nous sommes sur une séance un peu schizophrénique, un peu à l'image de la revue des missions. Comme vous l'avez expliqué, c'est une démarche qui traite, à la fois, la façon dont nous encaissons les 3 dernières années, les arbitrages budgétaires et la projection à 5 ans. Pour nous, l'idée n'est pas de faire la revue des missions dans le cadre de ce CTM, mais sans déflorer le sujet, cela doit déboucher sur une ambition et non une résignation. Pour reprendre vos termes, ce n'est pas pour passer du rabotage au sabotage. En fonction de ce qu'il en ressortira, il ne s'agit pas de donner des arguments à ceux qui veulent détruire les missions du ministère, mais nous attendons une expression au niveau politique sur ces politiques très importantes et reconnues au niveau de la société au sens large. Comment comptons-nous et misons-nous sur les services et les établissements publics de ce ministère ?

Si vous reconnaissez que l'administration était en état de faiblesse, ces dernières années, pour agir en interministériel afin de défendre les intérêts du ministère, sachez que les organisations syndicales, contrairement à ce qui a été dit, sont restées présentes sur ces sujets. Si certaines idées ne sont pas encore traduites sur le plan de l'organisation territoriale alors que d'aucuns en rêvent depuis maintenant 10 ans, c'est parce que l'action des organisations syndicales n'est pas étrangère à cela.

Je reviens à l'ordre du jour de ce CTM. La problématique est que l'on confronte la construction d'un avenir qu'on espère meilleur, dont nous verrons bien ce que vous êtes capables de porter dans ce cadre, avec les réponses qu'attendent les agents des DREAL. Il y a eu une motion du CTM adoptée qui était adressée aux ministres. Pas mal d'experts vont témoigner sur les différents volets des réformes imposées aux DREAL. Le retour aux agents sera : « Ne vous en faites pas, on va discuter d'un accord de méthode sur une revue des missions qui à 5 ans, peut-être, permettra d'avoir un argumentaire plus fort vis-à-vis du Budget. »

Où sont les ministres sur le sujet des DREAL ? La question est là, une motion leur a été adressée. Un des objectifs de la revue des missions est de savoir comment nous encaissons les 3 dernières années d'arbitrage budgétaire. Ce qui est à l'ordre du jour de ce CTM est, par anticipation, la façon dont on l'applique. Où sont les ministres pour envoyer un signal aux agents des DREAL ?

Il faut faire attention dans la prévention des risques psychosociaux. Ce n'est pas l'arrêté d'accompagnement soumis dans le cadre de cette instance qui permettra de traiter ces risques à la source. Nous alertons les ministres que nous ne pouvons pas nous satisfaire simplement d'un renvoi. Peut-être qu'un jour verrez-vous les ministres pour discuter de la méthode de la revue des missions ? Les agents des DREAL ont d'ores et déjà besoin de réponses. Je vous remercie.

## **Madame la Secrétaire générale**

Ce que vous indiquez est la preuve qu'il faut changer de méthode car bien que vous soyez restés actifs sur les arbitrages budgétaires alors que l'administration était en situation de faiblesse, cela n'a pas permis d'obtenir un résultat différent.

S'agissant de votre interrogation sur la présence des ministres, nous aurons besoin très vite de leur prise de parole sur ces sujets. Pour ce qui est des RPS, à la suite du CHSCT sur le plan de prévention des risques, des travaux sont en cours avec les organisations syndicales. Elles ont évoqué l'enchaînement des réformes, et la suppression des emplois comme facteur de RPS. Ce point ne peut être inclus dans le plan de prévention des risques, mais nécessite une attention forte dans le cadre de l'accompagnement.

### **FSU**

J'ai été nommée experte par la FSU, je travaille à la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Je voulais apporter un témoignage de ce que je vis depuis 4 ans à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Je travaille sur les missions d'appui aux autorités environnementales sur les projets. Je voulais vous dire en premier point que nous avons l'impression que les réductions d'effectifs, même d'un point de vue budgétaire, ne sont pas cohérentes. Je vous donne l'exemple des avis de l'Autorité environnementale sur les projets. Pour ces avis, nous avons une mise en demeure de la Commission européenne pour défaut de transcription de la directive européenne sur la mise en œuvre de l'évaluation environnementale pour les projets. Parmi les critiques et les points soulevés par la Commission, il y a un trop grand nombre d'absences d'avis émis par l'Autorité environnementale sur les projets en France. Certaines régions ont plus de 60 % d'absence d'avis. Que veut dire une absence d'avis ? Cela veut dire que dans le dossier d'enquête publique le projet ne trouve aucun élément de la part de l'Autorité environnementale sur la qualité du dossier et la prise en compte de l'environnement dans le projet. Ce point est problématique et a été soulevé par la Commission.

De ce fait un groupe de travail a été mis en place en 2018, piloté par le CGEDD, en associant les DREAL et les Missions régionales d'autorité environnementale pour voir comment on pouvait réduire le nombre d'avis tacites et le porter à 5 % en France. Les travaux de ce groupe de travail ont permis de voir qu'on pourrait augmenter la production d'avis de 10 à 15 % en France par des réorganisations. Cela étant dit, les réorganisations ne suffiraient pas à atteindre un objectif de 5 % d'avis tacites en France. Nous aurions pour ce faire de 20 à 30 ETP supplémentaires. Ce groupe de travail a été clôturé à la fin de l'année 2019. Le résultat est que les missions d'appui aux autorités environnementales des DREAL sont concernées par le BOP 113 qui fait l'objet d'une réduction de 3 % dans le budget 2021. D'un côté, nous avons le résultat d'un groupe de travail qui exprime un besoin de 20 à 30 ETP supplémentaires, y compris en prenant en compte des gains de productivité. D'un autre côté, nous avons une réduction des effectifs de 3 % qui est prévue au budget 2021. Quel est le calcul financier qui est fait ? Est-il plus intéressant pour la France, d'un point de vue financier, de supprimer des ETP que de payer des retards, à l'Europe, pour mise en conformité avec la réglementation européenne ?

Nous pouvons nous interroger sur la cohérence, y compris d'un point de vue budgétaire, des réductions d'emploi imposées depuis plusieurs années.

Il y a un deuxième point sur lequel je voulais attirer votre attention. Je suis arrivée à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, il y a 4 ans, au moment de sa création et de la fusion de 3 anciennes régions. Au bout de 4 ans, je vois que la qualité de notre service diminue et par là même, notre contribution à la protection de l'environnement diminue.

Dans le cadre de mes missions d'instruction des avis de l'autorité environnementale, je suis amenée à faire des consultations d'autres services métiers de la DREAL. Aujourd'hui les services métiers s'occupant des dérogations à la réglementation sur les espèces protégées et les services métiers s'occupant d'accompagner les collectivités dans leur choix de mobilité et de transport, ne sont plus en mesure de contribuer régulièrement à nos avis, vu la charge et les restructurations imposées.

Cela explique que nous avons diminué notre expertise sur les sujets dans les avis de l'autorité environnementale portés à la connaissance du public. Nous-mêmes ne pouvons que rarement accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception de leurs projets et dans la prise en compte de l'environnement dans leurs projets, étant pris par nos missions régaliennes de production, d'avis et de décision d'examiner au cas par cas, afin de savoir si les projets devront être soumis à étude d'impact ou pas.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire, nous subissons ces réductions d'emploi, la perte de nos missions et la perte de sens de notre action. Nous ne nous sentons plus en mesure de réaliser nos missions correctement et de contribuer correctement à la mise en place des politiques publiques. Je vous remercie.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je connais bien la question des avis tacites. C'est un constat que nous partageons avec le CGEDD qui s'occupe de l'autorité environnementale. Il y a clairement une incohérence entre les conclusions de ce groupe de travail et ce que nous faisons en matière de schéma d'emploi, ce qui est dû à son caractère forfaitaire. Les baisses sont indiquées de manière globale, sans élément explicatif ou consignes méthodologiques.

Notre idée est de dire qu'il faut l'arrêter. Nous partons des besoins supplémentaires qui peuvent être créés, tout en évaluant notre organisation, nos méthodes de travail, et les certifications à apporter, pour en déduire nos capacités de traitement. Une pause serait nécessaire à l'exercice, mais il n'existe pas de garantie. L'exemple que vous donnez est très parlant et je partage votre analyse.

### **CGT**

Madame la Secrétaire générale, j'ai assisté à la première partie de ce CTM, le 19 novembre. La deuxième partie est dans la même veine. Nous voyons que votre seule volonté est d'aller au bout, de cocher des cases, de faire passer votre projet d'arrêté et malheureusement, les seuls points dont nous parlons sont soit des transferts d'ETP, soit des réorganisations qui finiront comme d'habitude par un abandon de mission. Puisqu'il n'y a plus d'ETP pour les faire. C'est une manière qui est bien connue : on supprime les ETP, après on ne peut plus réaliser les missions. Nous sommes obligés de les abandonner, souvent au profit du privé. Le seul constat que nous sommes, malheureusement, obligés de faire est que, quoi que vous en disiez, nous assistons à la casse et à la disparition programmée des DREAL. Cela arrive après avoir abandonné les DDT au ministère de l'Intérieur. Depuis le début de cette réunion, tout le monde l'a dit, il faut penser à la souffrance des agents en DREAL. Il faut aussi penser à la souffrance des agents en DDT et à ceux qui vont être transférés. Ce sont nos collègues du ministère qui sont aussi dans une souffrance terrible. Ce n'est pas cette politique ni une quelconque revue des missions, qui redonneront de l'espoir aux agents. Nous avons bien peur que ce CTM, comme nous l'avons fait le 19 novembre, doive encore faire des minutes de silence pour des collègues qui n'en peuvent plus et qui, dans des situations dramatiques, mettent fin à leurs jours.

Nous ne comprenons pas cette précipitation. Localement, je suis affectée en DREAL Normandie, nous n'avons eu de cesse de dénoncer la fusion des unités départementales DREAL qui, de fait, donne la main aux préfets de département, sans que les agents concernés y trouvent un intérêt quelconque.

Quant à la réorganisation du service de prévision des crues, depuis la fusion des DREAL en 2016, on nous dit qu'il n'y a rien en cours. En CT, en CHS, nous ne parlons pas localement de réorganisation. Au contraire, les agents sont tombés des nues quand ils ont vu votre projet d'arrêté.

Nous ne comprenons pas quand vous parlez de revue des missions, d'un projet à 5 ans, de stabiliser les choses, de donner de l'espoir aux agents. Mais où serons-nous dans 5 ans ? Les agents n'ont plus d'espoir à 5 ans.

### **Madame la Secrétaire générale**

Effectivement, j'ai hâte que cet arrêté soit examiné, car il permet de faire bénéficier aux agents de mesures d'accompagnement. S'agissant de résister aux réformes proposées, il ne faut pas perdre de vue que le schéma d'emploi s'impose à nous. Puisque nous devons le faire, faisons-le, en permettant aux agents de profiter de ces mesures d'accompagnement.

### **FSU**

Je souhaite rebondir sur la prise de parole de FO concernant les RPS. Je rappelle une circulaire, déjà ancienne puisqu'elle date de 2014. C'est une instruction du gouvernement relative à la prévention des risques psychosociaux au sein du ministère de l'Écologie qui avait un autre nom à cette époque. Un des engagements du ministère, dans cette instruction, est que dans toute réorganisation il faut organiser une étude d'impact incluant un volet RH avec à l'intérieur un volet Santé au travail. C'est une analyse des risques psychosociaux.

Notre demande, que nous réitérons, est que les engagements du ministère et de l'administration sur ces analyses des risques psychosociaux soient mis en place. Je parle d'une circulaire qui aurait dû être appliquée et non à contre coup comme nous risquons de le faire. Vous dites qu'il est important que l'arrêté soit pris parce que c'est un outil pour nos collègues afin de passer ce cap de restructuration. Ce n'est qu'un outil financier, il me semble que nous n'avons pas, à l'intérieur, un volet des risques psychosociaux. Cette circulaire demande à ce que cette étude soit faite avant toute réorganisation, là c'est déjà trop tard. Nous souhaitons que cette circulaire soit mise en œuvre pour ce qui va suivre. Nous voyons bien que la revue des missions va conduire à des réorganisations. C'est une intervention pour rappeler cette circulaire du 19 août 2014 et nous demandons son application stricte. Nous demandons un volet RH, un volet Risques psychosociaux sur les réorganisations avec des mesures mises en place à l'intérieur de toutes les DREAL et des autres services qui vont sûrement être impactés par des réorganisations dans les mois qui viennent.

### **Madame la Secrétaire générale**

Dans le sens de ce que vous indiquez, j'ajoute que dans le guide sur les transformations, édité par la DRH et le SPES, il y a une reprise de cette étude d'impact RH, y compris sur les risques psychosociaux. Dans le cadre de la revue des missions, il faudra que cette injonction soit respectée.

**FO**

Je reprends mon ordre du jour de ce CTM et je voudrais intervenir sur le BOP 135.

Nous nous appuierons sur ce point pour les expressions et interpellations du type de la motion, des pétitions et des messages, déjà formulés auprès de vous ou des ministres, par les agents des DREAL et leurs représentants.

Les missions exercées par les DREAL en matière de logement, de qualité de la construction et d'aménagement durable, touchent le quotidien de nos concitoyens, notamment les plus fragilisés et participent aux enjeux majeurs que sont la transition écologique et la cohésion des territoires.

Supprimer les postes dédiés dans une logique purement budgétaire, dogmatique reviendrait à ignorer la légitimité initiale de l'action des DREAL concernant le pilotage et le portage de ces politiques publiques. C'est, purement et simplement, amputer la DREAL de ce qui fait l'ADN de son A et de son L. C'est décider d'un fort désengagement de l'État sur le plan des moyens humains, techniques et financiers pour le portage efficient des politiques publiques essentielles dans l'objectif d'un développement durable et équitable de notre pays et de ces territoires.

De nombreuses missions réalisées par la DREAL relèvent de missions mutualisées, souvent à la demande de l'administration centrale. Supprimer toutes ou partie de ces missions ne permettra pas de renforcer l'échelon départemental, mais risquerait au contraire de causer une profonde désorganisation des services de l'État, tant à l'échelle régionale que départementale, mais aussi avec le niveau national.

La forte baisse annoncée au niveau régional sur le BOP 135 est d'autant plus incompréhensible que nous avons acquis une expertise technique, reconnue et sollicitée, par les partenaires locaux et nationaux, ainsi que par les préfets de régions. Cette expertise permet une économie d'échelle qui sera perdue si les missions sont dispersées au niveau départemental.

Inévitablement, la diminution des effectifs va toucher le service « Connaissance », déjà fortement impacté ces dernières années. Alors même que le dialogue de gestion a toujours insisté sur l'importance stratégique de ces missions dans le cadre de la transformation numérique.

Je ne voudrais pas relancer le débat, cependant la Ministre nous vend une revue des missions, traitée tous les mois. Nous n'y croyons déjà pas vraiment et commencer par supprimer certaines compétences des DREAL avant tout semblant de début de réflexion, enlève tout crédit à sa parole.

Quel avenir envisagez-vous pour le portage des politiques ministérielles en matière d'aménagement durable, de connaissance, de qualité de la construction et d'habitat, au niveau régional ou départemental ?

L'instruction du 14 janvier 2020 a aussi des répercussions sociales de par une violence inouïe. Cette gestion purement comptable des ETP ne prend pas en compte les femmes et les hommes qui sont derrière et le travail qu'ils réalisent, ni leur engagement pour le service public et le bien de tous. Elle ne prend pas en considération leurs situations personnelles, leurs souhaits de carrière et tous simplement leurs ressentis face à ces changements radicaux et contradictoires aux objectifs visés, à savoir la réussite des politiques publiques au service des citoyens et des territoires.

Les agents concernés qui sont fortement impliqués dans leur travail se retrouvent démunis devant un tel manque de concertation et de considération. Les répercussions, en termes de risques psychosociaux, de toutes ces décisions sont énormes.

En conséquence, FO demande que le CHSCT-M soit saisi sur l'impact de ce projet de réorganisation, ainsi que tous les autres volets qui suivent intégrant l'ensemble de ces composantes sur la santé des agents du pôle ministériel ainsi que sur l'impact sur les conditions

de travail, conformément à l'article 48 du décret 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Nous demandons de défendre le maintien d'un niveau de service en DREAL nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère qui sont encore, malheureusement, quotidiennement, l'actualité.

Je voudrais profiter de votre écoute, Madame la Secrétaire générale, pour dénoncer la façon inqualifiable dont cette restructuration est mise en œuvre dans certaines DREAL. Des pressions et des menaces, ressenties comme tel, du type chantage au poste, sont subies par les agents pour qu'ils signent leur prépositionnement avant la transcription officielle des arrêtés de restructuration.

Je vais encore reprendre le terme que vous avez utilisé en début de CTM : « Voilà ce que les agents vivent au quotidien. » La souffrance, la détresse existent, nous en sommes les témoins, moi aussi je suis affecté dans une DREAL. L'administration prend sa part de responsabilité. Je vous remercie.

### **Madame la Secrétaire générale**

Nous proposons un changement de méthode parce que les agents souffrent et qu'il y a eu un défaut de cadrage. Cette vision de l'avenir et une action immédiate sur le quotidien, font partie des points sur lesquels nous devons échanger vendredi.

### **FSU**

Bonjour. J'interviens en tant qu'expert pour la FSU pour vous donner un écho de ce qui se passe dans ma DREAL.

Il est prévu, dans ma DREAL, de supprimer 23 % des ETP sur le BOP UTAH au titre de 2020. Je vous donne 2 ou 3 chiffres. Pour le précadrage 2021, ce serait — 12 sur la zone de gouvernance. Donc nous prenons bien la mesure de ce que cela suppose pour les missions. Au fil du temps, nous avons vécu l'augmentation de la tension entre la réalisation des missions et les effectifs. Ce qui est ressenti en DREAL, c'est que, maintenant, cette diminution des effectifs consiste à cibler une mission particulière pour des suppressions sèches et dans un temps très contraint, sans marge de manœuvre. Cela met une grande pression, à la fois sur la direction et sur les agents.

Je ne reviens pas sur le rôle de l'échelon régional qui est fondamental en matière de coordination, d'animation et de lien entre les acteurs, aussi avec le Conseil régional. Les agents sont très attachés à leur mission, ils sont persuadés de l'utilité de leur travail. Ils sont reconnus par les acteurs, c'est important, ce n'est pas uniquement un constat interne.

On dit aux agents que leur poste va être supprimé. En gros, ils ne servent plus à rien, leur travail a été inutile. On leur dit même qu'il ne sera pas sûr que ces missions soient maintenues. On peut imaginer que cela soit repris par les DDT, mais certaines d'entre elles disent que non. C'est une double peine pour les agents concernés.

Les agents sont toujours en attente de précisions sur les modalités de la restructuration. Cela a été dit, mais c'est difficile puisque nous sommes à quelques mois, voire quelques semaines, de la mise en œuvre. Tout cela est très opaque. Nous pensons au circuit de mutations qui a radicalement changé. Ces agents auront droit à un accès prioritaire à des postes qui seraient libres, à proximité dans la DREAL ou un autre service, ou bien ailleurs.

Nous nous posons la question de la manière dont la priorité va être suivie. Vu le fonctionnement du dispositif, cela semble très compromis et cela suscite une inquiétude des agents.

J'ajoute 2 mots sur la revue des missions. Pas mal d'agents disent qu'ils ne participeront pas à cela, au vu des expériences passées, où nous avons réfléchi là-dessus. On demandait aux agents leur avis, mais rien ne se passait. Demander l'avis aux agents, c'est aussi s'assurer de leur acceptation de la perte de missions. Sachant que si on intervient à la marge, il n'est pas possible d'arrêter de faire certaines choses. On est obligé de retirer une brique complète, sinon cela ne marche pas, d'où ce refus de participer à cette réflexion. C'est aux décideurs de prendre leurs responsabilités là-dessus. Ils doivent le faire d'une manière claire parce qu'actuellement tout se passe de manière progressive, sans plan d'ensemble.

À propos de l'idéologie du gouvernement, nous ne pouvons pas parler autrement, je prends un exemple évident. Dans la crise sanitaire, nous savons bien que le rôle des soignants a été reconnu, leur manque de moyens aussi. Le gouvernement se permet, tout de même, de poursuivre la casse de l'hôpital. Nous imaginons bien que pour un ministère technique comme le nôtre, il n'a pas beaucoup de retenue.

Je voulais exprimer ce désarroi, voire cette colère des agents. À la situation actuelle de télétravail, de risque sanitaire, vont s'ajouter ces restructurations avec des soucis de RPS qui vont augmenter de manière importante, c'est évident. Je vous remercie.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie à mon tour pour ce témoignage. Je souhaite revenir sur quelque chose que vous avez dit. Les agents sont convaincus de l'utilité de leur travail. Leur travail est utile, j'en suis sûre. Je suis sûre qu'il est bien fait et qu'il est apprécié. Quand on supprime leur poste, voire quand on supprime une mission, cela ne veut pas dire que tout ce qui a été fait jusqu'avant n'était pas utile. Cela veut juste dire que dans un contexte de réduction d'emploi, il y a des choix à faire et les choix sont toujours douloureux.

### **CGT**

Bonjour. Je voudrais faire un témoignage sur ce qui se passe à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes. Vous n'êtes pas censés ignorer que les réformes annoncées, après les courriers de la Ministre à la mi-novembre 2019 sur le BOP 135, ainsi que le lancement d'une démarche mission moyen par notre direction annonçant des chiffres faramineux de — 150 ETP à supprimer, ont plongé les agents de la DREAL dans la colère. Ils ont manifesté très largement par des actions diverses qu'ils ont menées dès le mois de novembre et qui se sont poursuivies en janvier lors des vœux de la DREAL. Ce sont des actions dénonçant cette situation de casse de nos services. En décembre, plusieurs manifestations ont mobilisé beaucoup de personnel. Plus de 250 personnes étaient présentes en pied d'immeuble, ont distribué des tracts, ont envoyé des lettres, ont sollicité la Ministre et les élus sur ce qui était en perspective pour nos services. Le 23 janvier, lors des vœux de la DREAL, nous avons vu 450, voire 500 agents, qui ont défilé devant la DREAL en portant un cercueil avec écrit « CLIMAT » dessus. C'est symbolique et symptomatique du degré de tension que nous avons atteint juste avant la crise sanitaire et le premier confinement.

Vous imaginez bien quel est le ressentiment et le niveau de souffrance d'un certain nombre d'agents. Ils ont constaté, malgré les efforts faits pendant le premier confinement et les demandes d'arrêt de ces restructurations, la poursuite de ces réformes juste à la sortie du premier confinement.

Ce mouvement et cette tension ne sont pas seulement révélateurs d'une situation très tendue et nouvelle, ils sont la suite et la conséquence de réorganisations qui se succèdent depuis plus de 10 ans, à un rythme très soutenu. Tous les 2 ans, 3 ans maximum, on réfléchit à la prochaine réorganisation. Celles annoncées maintenant en rajoutent, sur le BOP 135, sur le BOP 113.

Au bout de 2 ans de discussion, les annonces récentes sur les laboratoires d'hydrobiologie qui seraient transférés à l'OFB rajoutent à cette tension.

Nous sommes dans une sorte de schizophrénie. On nous a dit, après la mise en adéquation avec le schéma d'emploi lancé en 2019, qu'elle serait abandonnée, en fait elle ne le sera pas. On annonce en plus qu'on souhaite entraîner les agents dans une réflexion sur un nouveau projet de service. Les agents ne participeront pas ou peu à la concertation dans un cadre tel que celui-là. Ils ne croient plus. Certains se sont déjà désinvestis, d'autres sont désespérés. Une colère gronde, je voulais vous en faire part. Nous ne savons pas comment, et où, cette colère va se manifester face à une succession de moments où on se réorganise en nous annonçant des raisons, peut-être valables à un moment donné, pour déconstruire 2 ou 3 ans après les choses. Cela en avançant les mêmes arguments pour faire le contraire, voire se tirer une balle dans le pied.

J'ai bien entendu, me semble-t-il, que vous dites comprendre la souffrance. Je crois que vous ne vous rendez pas compte du niveau de souffrance et d'exaspération des agents. Certains, concernés par la BOP 135, sont sur la sellette et ce niveau d'inquiétude est multiplié. Il y a l'impression d'un beau gâchis sur des compétences. Nous avons parlé, tout à l'heure, de nécessité d'orientation politique claire pour savoir vers quoi on doit pousser maintenant ces agents. Ils vont perdre leur poste, ils constatent qu'on fait fi des parcours qu'ils ont choisis. On fait fi de portage des missions, de l'organisation qu'ils avaient mise en place depuis la dernière réorganisation. Même si vous ne souhaitez pas que ces changements soient perçus comme quelque chose qui leur porte atteinte ou déjugerait ce qu'ils ont fait, c'est l'impression qu'ils ont et le sentiment profond qu'ils ont.

Cela nécessitera une attention très particulière de votre part. Nous ne connaissons pas pour certains agents les limites de cette souffrance. Quand nous parlons de RPS, c'est encore gentil. Derrière les RPS, il y a le suicide. Ce risque n'est pas à négliger. C'est à peu près tout ce que je voulais dire, mais ne pensez pas que les agents vont davantage participer et contribuer à la casse de leur mission.

Quant au transfert aux DDT, et au fait que nous pensons que les DDT vont reprendre une animation — coordination régionale, elles feront ce qu'elles peuvent. Les DDT ont déjà beaucoup souffert de réduction d'effectifs. Nous ne pourrions pas faire porter une animation et coordination à plusieurs DDT, même si elles s'allient. Ce ne sera pas le même service ni le même métier développé derrière.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie pour votre témoignage qui rejoint un grand nombre de choses dites.

Vous avez eu l'occasion d'exprimer les différentes inquiétudes, parfaitement légitimes, sur cette revue des missions sur laquelle se tiendra la réunion de vendredi.

Je vous propose de passer au point n° 3 de l'ordre du jour. J'ai bien noté les demandes de prise de parole, mais je vous propose de les reporter à vendredi dans le cadre de notre réunion entièrement dédiée à cette revue des missions.

### **CGT**

Je ne partage pas le fait que vous ne souhaitiez pas qu'on puisse prendre la parole immédiatement et que vous reportiez cela à vendredi.

### **Madame la Secrétaire générale**

J'entends que vous ne le partagiez pas.

**CGT**

C'est tracé dans le compte rendu du CTM.

**Madame la Secrétaire générale**

Tout à fait.

**CGT**

Vendredi, ce sera différent.

**Madame la Secrétaire générale**

Tout à fait. Alors sur le point n° 3, c'est le projet d'arrêté...

**CGT 1**

Je vous ai dit, Madame la Secrétaire générale, ou pas.

**Madame la Secrétaire générale**

J'ai entendu que vous souhaitiez que ce soit mentionné au compte rendu. Oui, ce sera mentionné.

**CGT 2**

Ce n'est pas cela. J'ai dit qu'aujourd'hui la parole est retranscrite dans un compte rendu. Ce sera différent vendredi puisque ce sera une réunion qui n'aura pas un caractère...

**Madame la Secrétaire générale**

Normal...

**CGT 2**

Au CTM. Je souhaitais que ma parole puisse être entendue dans ce CTM, que je puisse reprendre la parole.

**CGT 1**

Ce ne seront pas les mêmes participants.

**Madame la Secrétaire générale**

Ce ne seront pas tout à fait les mêmes, mais vous avez déjà eu assez largement l'occasion de vous exprimer et, comme vous me le dites régulièrement, c'est moi qui décide de la manière dont je mène cette réunion. Je maintiens le fait que nous allons passer au point n° 3. Je suis, à titre personnel, soucieuse de ce que cet arrêté de restructuration puisse être adopté afin qu'ils bénéficient aux agents eux-mêmes.

**CGT**

Vous souhaitez que la CGT quitte le CTM. Dites-le si c'est cela.

**Madame la Secrétaire générale**

Je ne souhaite pas que la CGT quitte le CTM. Je pense que vous avez été nombreux au sein de la CGT à pouvoir vous exprimer aujourd'hui. J'ai bien entendu tout ce que vous avez dit. Cela dit, nous en parlons depuis plus de 2 heures, les différentes prises de parole et les témoignages

des DREAL qu'on a entendus vont tous dans le même sens. Je pense que, sans avoir fait le tour de la question car nous avons encore beaucoup de travail à faire, les grands principes et les grandes positions de vos organisations syndicales ont été exprimés.

**CGT**

Il y a encore 4 mains levées qui ne sont pas que de la CGT.

**Madame la Secrétaire générale**

Tout à fait.

**CGT**

Madame la Secrétaire générale, nous parlons d'une situation apaisée. Effectivement le débat est long, mais il est long parce qu'il y a de l'inquiétude. Un certain nombre de choses se passent dans les services que vous ne voulez pas entendre.

D'accord, vous êtes la Présidente du CTM, cela dit aller au bout des interventions c'est aussi respecter le travail que font les OS au sein de ce Comité technique. Nous prenons acte de votre décision, mais cela ne va pas aller dans le sens de l'apaisement, mais plus dans la tension continue dans les mois à venir.

**CGT**

Pour nous, ce n'est pas un problème, Madame la Secrétaire générale. Il suffira que dans notre compte rendu, nous indiquions aux agents qu'à 11 heures 40, vous nous refusez la parole. Point final. Vous n'êtes plus là, Madame la Secrétaire générale?

**CGT**

Elle n'est plus là, elle s'est déconnectée.

**CGT**

La CGT, nous allons demander une interruption de séance.

**FO**

Même si la Présidente nous a quittés, je suppose que Monsieur CLÉMENT assure l'intérim en urgence.

**CGT**

Nous ne l'entendons plus.

**CGT**

Ils sont partis ensemble

**Monsieur le directeur des ressources humaines**

Non, nous ne sommes pas partis ensemble. Je ne sais pas...

**FO**

Monsieur le directeur des ressources humaines, maintenant que vous m'écoutez, je me permets de finir mon intervention. Je suppose que vous reprenez l'intérim de la présidence le temps d'avoir plus d'explications et avant l'interruption de séance demandée.

J'insiste sur le côté inadmissible.... Madame la Secrétaire générale est revenue.

**Madame la Secrétaire générale**

J'ai été déconnectée. Ma box a cessé de fonctionner d'un coup.

**FO**

Nous demandions une interruption de séance. Nous savons que nous passons du temps sur le sujet, mais ce sujet le mérite. C'est important pour nous. C'est important que nos différents experts puissent s'exprimer sur le sujet et que nous passions le temps nécessaire sur le point 2. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas aborder le point 3, loin de là, c'est un sujet très important pour nous. Nous ne pouvons pas mobiliser des personnes pour intervenir sur ce point et qu'ils ne puissent pas s'exprimer, d'autant plus que nous ne pouvons pas les envoyer à la réunion de vendredi. C'est très factuel, ce ne seront pas les mêmes personnes présentes, le sujet n'est pas le même. Pour nous, il faut l'aborder, c'est un point important. C'est compliqué, nous n'avons pas beaucoup de temps, vous constaterez que je n'ai pas beaucoup parlé, mes camarades non plus. Nos camarades sur le terrain, qui ont des choses à vous dire, doivent pouvoir vous le dire.

**Madame la Secrétaire générale**

J'ai un choix à faire, puisque le temps nous est compté. Soit je passe directement au point 3 pour voter l'arrêté de restructuration, soit je serai obligée de reporter à nouveau. Si je transmets la parole à tous ceux qui l'ont demandée, les débats se prolongeront jusqu'à midi et demi. Dans ce cas nous n'aurons pas le temps de voter cet arrêté de restructuration. Un troisième report n'est pas possible. Je considère qu'il y a une urgence à adopter cet arrêté de restructuration. Les prises de parole qui protestent sur la manière dont je mène cette réunion seront bien retranscrites dans le compte rendu, mais je maintiens que je souhaite passer au point 3.

**CGT**

Pour la CGT, je maintiens la demande d'interruption de séance, s'il vous plaît.

**UNSA**

Juste un mot si possible.

**Madame la Secrétaire générale**

Oui, je transmets la parole à l'UNSA.

**UNSA**

Je comprends ce besoin de débat. Néanmoins, j'ai compris dans les experts nommés par d'autres syndicats qu'il fallait que cet arrêté de restructuration passe. J'ai entendu des questions de pression, par rapport à certaines DREAL, de choisir un poste avant que l'arrêté de restructuration sorte. Pour nous, nous pouvons très bien aller au point 3, voter très rapidement et revenir au point 2 pour continuer les débats.

Pour l'UNSA, il serait extrêmement dommageable, pour des questions de manque de temps, que nous ne puissions pas voter ce troisième point attendu de façon très forte par les agents. Nous souhaiterions aborder ce point 3 tout de suite et que nous revenions, ensuite, sur le point 2 et continuer les débats. Nous ne pouvons pas reporter encore et encore cet arrêté. Pour nous, ce n'est pas normal. Il faut pouvoir aller au vote.

**FO**

Je précise l'intervention de Force Ouvrière. Nous ne demandons pas de reporter le point 3. Entendons-nous bien qu'il n'y ait pas de méprise ? Que ce soit bien clair. Nous voulons juste que le point 2 soit réellement traité.

**CGT**

Comme la CGT.

**Madame la Secrétaire générale**

Si vous demandez une interruption de séance, je vous l'accorde. Je vous propose une dizaine de minutes. Je me reconnecte dans 10 minutes, nous verrons qui est là.

*Interruption de séance de 10 minutes*

**Reprise des débats**

**Madame la Secrétaire générale**

Je vous propose de reprendre. Qui souhaite prendre la parole ?

**FO**

Madame la Secrétaire générale, au stade où nous sommes arrivés, nous aurons la même proposition à vous faire que celle que nous avons faite pour essayer de sauver la fin du CTM du 19 novembre. C'est de passer à l'examen du point 3, mais avec l'engagement de votre part que nous pourrions bien avoir la possibilité de nous exprimer sur les points inscrits à l'ordre du jour, notamment en point 2. Nos experts ont préparé des interventions et tiennent à témoigner sur ces sujets.

Sur le point 2, le 19 novembre, l'administration a fait une présentation, en cascade, des 3 points inscrits originellement à l'ordre du jour, sans laisser la possibilité aux organisations syndicales de poser des questions sur ces points. À ce CTM, nous en sommes encore à ce stade. Nous avons des choses à dire sur ces points.

Des points ont été ajoutés à l'ordre du jour, dans ce point 2. Ils n'ont pas été abordés et ils méritent des réponses, en particulier sur les laboratoires d'hydrobiologie.

Passer au point 3, un point très important, pourquoi pas ? Vous ne pouvez pas tout renvoyer à la réunion sur la revue des missions. Ce serait un ordre du jour différent. Nous sommes sur le sujet des DREAL. Nous ne pouvons pas considérer et accepter que ce qui se passe pour les DREAL en particulier ne permette pas, dans cette instance, de pouvoir vous remonter formellement les témoignages des collègues sur les différents tuyaux des réformes.

Voilà la proposition que nous avons à vous faire.

**Madame la Secrétaire générale**

Je souhaite traiter les points 3 et 4 puis nous reviendrons au débat sur le point n°2 et les questions complémentaires que vous aviez posées. Elles ont été inscrites à l'ordre du jour. Nous avons un autre CTM cet après-midi à 14 heures 30, je souhaite que nous nous arrêtions à 13 heures 30 au plus tard pour que vous ayez le temps de déjeuner.

Si nous n'avons pas fini les débats à ce moment-là, nous reprogrammerons une nouvelle séance afin qu'ils s'achèvent dans de bonnes conditions.

**CGT**

Pourquoi ne poursuivons-nous pas le CTM cet après-midi ?

**Madame la Secrétaire générale**

Parce qu'il a été convoqué officiellement avec un ordre du jour spécifique. J'imagine que vous avez fait venir d'autres experts pour parler d'autres sujets. Il faut tenir ce CTM et les débats sur les autres points d'information devront être reprogrammés.

**CGT**

J'espère que vous avez une date de repli pour ce CTM.

**Madame la Secrétaire générale**

La DRH prévoit toujours une date de repli qui pourra être utilisée pour une éventuelle prolongation de ce CTM.

**FO**

Ne peut-on pas convenir simplement de faire ce que nous avons dit ? C'est-à-dire que nous nous aménageons le temps qu'il faut, y compris si nous avons besoin de manger pendant 1 heure cet après-midi, afin de poursuivre le débat sur le point 2. Cela apaisera tout le monde. Nous pouvons nous en sortir comme cela. À notre niveau, c'est un compromis qui nous paraît acceptable de part et d'autre.

**Madame la Secrétaire générale**

Je comprends très bien votre demande, toutefois, nous avons convoqué, nous aussi, des personnes de l'administration. Cela me paraît difficile de poursuivre les débats. En revanche, il pourrait se tenir dans un autre calendrier, par exemple, lors de la journée de repli prévue pour le CTM de cet après-midi.

Cela permettrait de tenir la réunion de travail entre les 2 instances.

**CGT**

Surtout si vous n'avez pas le quorum cet après-midi.

**Madame la Secrétaire générale**

Tout à fait.

**CGT**

Nous vous proposons une solution.

**Madame la secrétaire générale**

J'avais espéré que le quorum serait atteint cet après-midi, puisque ce sont essentiellement des points d'information que vous avez demandés, et la MCP, notamment.

**CGT**

Nous vous proposons une solution élégante pour ménager, à la fois la fin de ce CTM et le CTM suivant, si vous ne voulez pas, vous ne voulez pas. Mais nous vous disons clairement que vous prenez ce risque. Après... Vous être Présidente comme vous l'avez dit.

**Madame la secrétaire générale**

Voilà. Je vous propose de passer au point 3.

**Point n° 3 : Projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des directions régionales et interdépartementales d'Île-de-France des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines (pour avis)**

**Madame la cheffe du département de la modernisation et l'animation des réseaux**

Je vais présenter l'arrêté de restructuration qui vous est soumis.

Tout d'abord, il a été fait le choix de faire un seul arrêté de restructuration pour l'ensemble des DREAL. Nous avons commencé à être saisis au début de l'année 2020 de façon ponctuelle par différentes DREAL. Le choix d'avoir un unique arrêté est lié à la volonté que les agents bénéficient tous des mêmes dispositifs d'accompagnement.

C'est un arrêté d'un nouveau type qui s'appuie sur les différents dispositifs qui sont issus de la loi Transformation de la fonction publique et de ses décrets d'application, notamment ceux sortis en fin d'année 2019. Nous pouvons citer la question de la nouvelle priorité légale d'affectation en cas de suppression de poste. Cela se base sur l'article 62-10 de la loi 94-16. Il est aussi possible d'évoquer le congé de transition professionnelle ou encore l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle.

Nous avons procédé, par itération avec l'ensemble des DREAL pour faire figurer en annexe de l'arrêté les services concernés. La condition posée était que le dialogue social fut engagé localement. Nous avons mené une itération avec les directions d'administration centrale concernées. La présentation correspond à celle du 19 novembre.

Nous avons procédé à une transmission à la DGAFP car ce nouveau type d'arrêté de restructuration devra être cosigné par la Ministre chargée de la fonction publique. Conformément à ce que prévoit le décret.

La durée de l'arrêté est de 3 ans, maximum prévu par les textes. Certaines questions pouvaient porter sur ce sujet.

Il y aura une demande d'amendement de l'administration dans l'annexe de l'arrêté, afin de retirer l'un des services. Il s'agit d'une erreur matérielle de notre part sur la DREAL Normandie, pour le service des Ressources naturelles.

**FO**

Merci, Madame la Présidente. Vu l'ampleur des sujets soulevés, officiellement ou pas, sur l'avenir des DREAL, nous nous interrogeons sur la liste mise en annexe du projet d'arrêté, la cartographie de certains services dans chaque DREAL. Dans la mesure où cette annexe ne constitue en aucun cas une protection contre la conduite ultérieure de réorganisation dans des services non listés.

FO propose que l'arrêté couvre l'ensemble du périmètre des DREAL. Puisque l'administration a fait une proposition d'amendement sur le service Ressources naturelles de la DREAL Normandie, je ne vais pas en parler. Par ailleurs, nous ne pouvons accepter que l'identification des postes dits « supprimés » soit laissée à la main de chaque directeur. D'autant que ce genre de réforme est conduit de manière beaucoup plus sournoise, en indiquant à 10 agents que 5 postes seront supprimés, en les invitant à saisir la première occasion pour partir.

C'est du vécu et cela a été concrètement vécu par des agents pour le BOP 135, de manière volontaire et sans bénéficier des mesures d'accompagnement.

Soit l'administration est en capacité de nous fournir la liste des postes supprimés dans chaque DREAL, soit l'ensemble des missions visées doit rendre les agents éligibles aux bénéfices des mesures de l'arrêté.

Enfin, promesse a été faite, dans certaines DREAL que la réorganisation serait conduite sur 3 ans, à compter de la signature de l'arrêté de restructuration et que la garantie offerte dans ce cadre couvrirait cette période.

FO demande en conséquence que l'arrêté de restructuration porte son délai de validité au 31 décembre 2023. Je pense que vous aviez répondu à notre demande.

Enfin, FO souligne que contrairement à ce que pourrait laisser croire le rapport de présentation de l'arrêté sur le volet des services des prévisions des crues notamment, les agents dont les fonctions sont impactées par les réorganisations sont aussi éligibles aux mesures d'accompagnement. Même si leur poste n'est pas déplacé. Cas, par exemple, pour le passage du SPC Oise-Aisne du Grand Est à Hauts de France qui modifie substantiellement le poste du chef de pôle Seine-Oise, puisque les effectifs de ce pôle diminuent de presque un tiers. Je vous remercie.

## UNSA

Je vous remercie Madame la Présidente. On va essayer de faire court pour laisser les autres points. Nous, à l'UNSA, nous nous positionnons pour une abstention. Pourquoi ? Parce qu'il y a une demande des agents, nous avons des mandats très clairs là-dessus. Dans le même temps, nous ne pouvons pas voter pour puisque c'est quand même une restructuration particulièrement inique des DREAL, à marche forcée. Donc, pour nous, c'est délicat, même impossible de se positionner pour. Nous serons dans une abstention pour que le texte puisse passer avec toutes les réserves que nous avons.

Nous avons compris, nous avons bien lu que le décret chapeau autorisait seulement 3 ans. Alors qu'il nous faudrait 3 ans et 2 mois, ou 3 mois comme l'engagement avait été pris. Dans ce CTM, nous souhaiterions qu'un engagement soit pris de faire une clause de revoyure. Nous savons très bien que l'arrêté ne pourra faire que 3 ans, mais nous avons besoin d'aller plus loin. Le seul moyen que nous voyons est que nous soyons capables de refaire un arrêté qui couvre jusqu'au 31 décembre, d'ici 2 mois, 3 mois, 6 mois, je ne sais pas.

Nous comprenons la contrainte sur le plan de la loi, mais nous souhaiterions avoir un engagement pour être certains que cet arrêté de restructuration, ou un autre puissent couvrir jusqu'au 31 décembre. Comme ce qui a été fait, comme engagement localement. C'est important que nous puissions, en CTM, dès maintenant, avoir un engagement de l'administration à ce sujet pour rassurer les gens. Nous comprenons la contrainte juridique, mais nous aimerions qu'il y ait une déclaration à ce sujet du côté de l'administration.

Nous serons extrêmement vigilants sur le périmètre. Nous voulons que les services qui seront restructurés soient les bons. Il ne faudrait pas que certains chefs profitent de cette restructuration pour toucher des services qui ne sont pas dans l'arrêté et qui ne pourront pas bénéficier aux personnes. Nous serons extrêmement vigilants là-dessus et nous souhaitons qu'il y ait un retour avec vous. Quand un chef aura la volonté de le faire, il faudra que cela puisse être immédiatement arrêté par vos services quitte à revoir le périmètre. Cela nous permettra de faire un second arrêté et de le porter au 31 décembre.

Les 2 points de vigilance sont :

- L'arrêté jusqu'au 31 décembre, date sur laquelle nous souhaitons une réponse
- Notre vigilance sur l'application sur le terrain. Nous n'hésiterons pas à le faire remonter s'il y a des abus.

Je vous remercie.

### **CFDT**

Il est indispensable que l'administration trouve une solution technique pour répondre aux impératifs liés au délai de mise en place de l'opération et donc de suivi par les textes. La solution que préconisait l'UNSA nous paraît pertinente.

Nous avons une question concernant le positionnement de la DRIEA par rapport à ce texte. Elle est mentionnée comme étant concernée par les dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents au dispositif de ressources humaines. Mais elle n'est pas en annexe du projet d'arrêté sauf erreur de ma part. Pourriez-vous nous confirmer qu'il s'agit soit d'un oubli soit que c'est bien prévu ainsi ?

Nous demandons que la DRIEA soit bien concernée par ce texte. Je vous remercie.

### **FSU**

Nous avons un amendement à porter en séance sur le décret.

Je vais vous le lire. Il s'agit d'un complément à l'Article 3 du décret : « Dans les conditions fixées par le décret N° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé et pour la mise en œuvre d'un projet professionnel, le fonctionnaire bénéficie d'un accompagnement pour un projet de mobilité, d'un accès prioritaire à des actions de formation et du congé de transition professionnelle en vue d'exercer un nouveau métier au sein des secteurs publics ou privés. » À cet article, nous souhaitons ajouter : « À cet effet, chaque DREAL crée un poste de conseiller dédié à l'accompagnement. »

Cela nous paraît primordial compte tenu du contexte et de tout ce qui a pu être évoqué sur le plan des difficultés, de la brutalité de ces réformes et de la manière dont cela est vécu par nos collègues. Il faut que chaque DREAL mette en place une personne dédiée à cet accompagnement et que ce ne soit pas une charge en plus par rapport à un travail de DRH. Il faut que ce soit quelqu'un dédié à cela. C'est pour cela que nous parlons de création de postes de manière à ce que soit 1 effectif en plus qui répond à cette demande. Au lieu que cela soit quelqu'un avec une charge supplémentaire. Il ne faut pas non plus que ce soit une personne extérieure même si nous imaginons bien que pour une action formation les CV RH vont être appelés à la rescousse. Nous souhaitons un accompagnement dans chaque DREAL pour les agents avec un poste dédié là-dessus. Voilà le sens de notre amendement.

### **Madame la Secrétaire générale**

Nous examinerons l'amendement après une première réponse.

### **Monsieur le directeur des ressources humaines**

En raison du décalage de calendrier et de la nature de l'opération qui n'est pas tout à fait la même, il y a bien un arrêté spécifique qui a été examiné par les instances de la DRIEA et de la DRIEE.

Pour les DREAL, le périmètre a été défini sur la base des opérations qui ont été décidées et pour lesquelles le dialogue social a été engagé. Cela ne peut pas être un arrêté qui couvre toutes les réformes envisageables, notamment celles qui ne seraient pas arbitrées à ce jour. Si la revue des missions conduisait à des compléments de réforme, il y aurait nécessité d'amender le présent arrêté de restructuration.

S'agissant du calendrier, un arrêté de restructuration ne peut être pris que pour 3 ans. Votre demande de porter la fin de l'arrêté au 31 décembre 2023 est un sujet car elle ne permettrait pas l'intégration des éléments de rétroactivité prévus. Il y a un choix à faire et à ce titre nous avons privilégié le fait d'avoir un peu de rétroactivité pour couvrir les situations des agents déjà concernés, dans la perspective d'une réévaluation plus simple du dispositif au 31 décembre 2023.

C'était un compromis entre une borne inférieure et une borne supérieure, sachant que nous sommes limités pour le premier arrêté à une durée de 3 ans.

### **Madame la Secrétaire générale**

La demande de clause de revoyure proposée par l'UNSA, soutenue par la CFDT est une solution élégante pour faire le point et prolonger ensuite la durée de ces mesures d'accompagnement. Nous pouvons prendre l'engagement aujourd'hui.

Y a-t-il des demandes, des réactions ou des demandes de prise de parole ?

Nous pouvons passer à l'examen des amendements.

Le premier est celui de la FSU en séance, que vous avez présenté :

« À cet effet, chaque DREAL crée un poste de conseiller dédié à l'accompagnement. »

L'avis de l'administration sur cet amendement est défavorable car toute création de poste signifie la suppression d'un autre ailleurs, ce n'est pas la peine d'alourdir encore la charge dans les DREAL. Les chefs de service peuvent avoir une attention particulière sur l'accompagnement des agents, et désigner, si cela leur paraît opportun, un responsable. Il y a d'autres manières d'organiser cet accompagnement avec les bureaux RH de proximité. Donc l'avis de l'administration est défavorable.

Je passe aux votes.

### **CGT**

Abstention

### **FO**

Nous souscrivons au besoin d'avoir une intervention et une veille, à la fois des directions et des secrétariats généraux. Le bémol est que si c'est pour pomper sur les effectifs des services dits « métiers », c'est compliqué. Nous nous abstiendrons sur cette proposition.

### **UNSA**

Ce sera une abstention pour à peu près les mêmes raisons évoquées. Au début, nous pensions que c'était le conseiller syndical. Attendez-vous à ce que les conseillers syndicaux dans les DREAL viennent voir les directeurs.

## CFDT

Nous sommes favorables à cet amendement dans la mesure où cela a bien été expliqué qu'il s'agissait d'un ETP supplémentaire et que ce n'était pas pris sur les personnels déjà en RH.

## FSU

Favorable.

### Votes sur amendement FSU n° 1 : avis administration défavorable

|          | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|------|--------|------------|
| CGT (5)  |      |        | 5          |
| FO (4)   |      |        | 4          |
| UNSA (3) |      |        | 3          |
| CFDT (2) | 2    |        |            |
| FSU (1)  | 1    |        |            |
| TOTAL    | 3    |        | 12         |

*L'avis du CTM est réputé avoir été donné.*

## Madame la Secrétaire générale

L'amendement suivant est proposé par Force Ouvrière. Je vous laisse le présenter.

## FO

Notre collègue est intervenue pour présenter l'esprit de nos amendements. Je ne sais pas s'il faut que nous y revenions. C'est la question de l'engagement pris auprès des agents afin que les mesures d'accompagnement puissent bien couvrir 3 ans effectifs, sachant que les réorganisations, avec l'intervention Covid, ont continué en sous-main et en sous-marin. Les agents ont eu peu de possibilités pour se positionner par rapport à leurs effets. Notre demande est que ces mesures d'accompagnement puissent aller jusqu'à la fin de l'année 2023. Nous entendons l'argument du fait que cela peut être embêtant par rapport à la rétroactivité. La rétroactivité est une question qui se pose pour d'autres réformes. Si d'aventure, nous avons la question d'aborder la question des SGC, un sujet qui fâche un peu, entre les dates de signature des arrêtés de restructuration et la pression mise aux agents pour qu'ils bougent.

Nous renvoyons la question à l'administration. Oui, couvrir des cas rétroactifs, pourquoi pas ? Ce sera nécessaire. Quelle est la connaissance que vous avez de cas rétroactif ? Sur le BOP 135, la réforme déjà en cours, dont, malheureusement, nous devrions voir les effets dès cette année, quelle est la cartographie des postes supprimés et des agents qui ont dû se repositionner ?

Si le cas se présente, nous tenons à ce que les agents puissent bénéficier des mesures d'accompagnement avant même la signature de l'arrêté. Il y a eu un engagement interministériel sur les autres réformes pour qu'il puisse y avoir une prise en compte du contexte.

Nous entendons la clause de revoyure mais nous préférons toucher du doigt du concret plutôt que des engagements à moyen et long terme sur lesquels nous ne savons pas quels seront les acteurs du moment quand nous devrons aborder une clause de revoyure. Le sujet risque, malheureusement, d'être oublié côté administration.

### **Madame la Secrétaire générale**

L'avis de l'administration sur cet amendement est défavorable pour les raisons que nous avons indiquées quant au choix qui a été fait en matière de rétroactivité.

Je n'ai pas le détail de l'ensemble des agents qui en auraient besoin, mais il s'agit d'une assurance à leur fournir compte tenu du fait que des évolutions ont pu avoir lieu cette année.

Je passe aux votes.

### **CGT**

Nous sommes pour.

### **FO**

Vote favorable.

### **UNSA**

Nous sommes pour parce que c'était une demande. Vous nous demandez de choisir entre la rétroactivité et les 3 ans. Nous connaissons le principe de la hiérarchie des normes, le décret est au-dessus de l'arrêté. Néanmoins nous sommes pour parce que c'était un engagement pris localement, il faut qu'il soit tenu, quels que soient les gens après. C'est important qu'il soit tenu et c'est un élément que nous suivrons de très, très près. Nous sommes pour cet amendement.

### **CFDT**

Nous sommes également pour. Pour les mêmes raisons évoquées, je rejoins ce qu'a dit FO. Il vaut mieux tenir que courir. Nous sommes bien d'accord sur l'anticipation pour prendre en compte tout le monde. Le 31 décembre 2023 ne nous semble pas inaccessible.

### **Madame la Secrétaire générale**

Ce n'est pas inaccessible sur le principe. J'entends ce que vous dites et je prends l'engagement qu'il y aura une clause de revoyure. Mais nous sommes contraints par les aspects juridiques de la prise en compte la rétroactivité et la prolongation jusqu'à la date du 31 décembre.

### **FSU**

Nous sommes pour également.

### **Amendement FO n° 1 : avis administration défavorable**

|          | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|------|--------|------------|
| CGT (5)  | 5    |        |            |
| FO (4)   | 4    |        |            |
| UNSA (3) | 3    |        |            |

|          |    |  |  |
|----------|----|--|--|
| CFDT (2) | 2  |  |  |
| FSU (1)  | 1  |  |  |
| TOTAL    | 15 |  |  |

**Avis du CTM favorable à l'unanimité**

**CGT**

Nous avons bien compris votre position. Est-ce que début janvier 2021 proposerez-vous un correctif, lors d'un CTM ? Cela permettrait de sécuriser le 31 décembre 2023. Sur le coup, nous serions sur 3 ans.

**Madame la Secrétaire générale**

Sur le principe, je n'ai pas de difficulté à prévoir de le présenter à nouveau en CTM au début de l'année 2021.

**CGT**

Nous notons, pas de problème.

**Madame la Secrétaire générale**

L'amendement suivant est également un amendement de Force Ouvrière.

**FO**

Oui, c'est sur l'article 6. Comme l'a dit notre collègue, nous ne voudrions pas que l'application de cet arrêté soit laissée au bon vouloir de chaque chef de service ou de chaque directeur pour indiquer que c'est tel ou tel agent qui est bénéficiaire. Alors même que les réformes touchent un collectif. Le BOP 135 en est l'illustration. Vous supprimez la moitié des postes la première année. Globalement, c'est la mise en instabilité d'un collectif.

Dans ce cadre, il n'est pas acceptable que ce soit les chefs de service concernés qui arrêtent la liste des postes supprimés, mais bien que l'annexe figurant à cet arrêté puisse bien bénéficier des mesures d'accompagnement. Afin d'éviter des mesures que nous avons connues dans d'autres restructurations. Dès lors que quelqu'un va volontairement bouger sans que son poste ait été identifié, son chef lui dit : « T'es bien conscient, quand même, que d'ici 2 ou 3 ans, ton poste n'est pas assuré. » Les gens bougent volontairement et on leur dit après : « Vous sautez à la corde parce que votre chef de service n'a pas souhaité indiquer que votre poste était concerné. »

Nous proposons notre amendement qui permet que chaque agent de chacun des services visés dans l'arrêté puisse être bénéficiaire des mesures d'accompagnement.

**Madame la Secrétaire générale**

L'avis de l'administration sur cet amendement est défavorable. Il s'agit d'une rigidité apportée à ce texte qui n'est pas nécessaire. Les organisations syndicales, au niveau local, sont très attentives à ce que ce type de situation que vous pouvez décrire ne se fasse pas au détriment des agents. Nous le signalerons.-L'ajout d'une liste pourrait nous empêcher d'apporter des garanties à l'ensemble des agents qui pourraient potentiellement être concernés.

## **FO**

Je ne comprends pas pourquoi nous apportons une rigidité au travers de l'amendement que nous présentons. Si d'aventure, il est refusé, vous renvoyez la chose au niveau local et nos représentants seront vigilants. Mais la contrepartie est que vous laissez la main aux chefs de service sur ce sujet. Vous admettez, à l'heure où nous nous parlons que l'administration nationale n'est pas en mesure de nous indiquer combien d'agents sont concernés par le premier wagon du BOP 135, censé être mis en application le 31 décembre de cette année. Il faudra que, dans le cadre de cette instance, nous ayons un retour des postes et des agents concernés par la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

L'administration centrale ne peut pas totalement se décharger sur les chefs de service. S'il n'y a pas une ouverture large auprès des agents de ce droit à l'accompagnement, nous demanderons, dans cette instance, quels sont les agents concernés et les postes concernés par les décisions prises au niveau local.

## **Madame la Secrétaire générale**

À la fin de l'année, nous savons que des postes vont être supprimés, mais éventuellement avec des départs à la retraite. Dans une volonté d'apporter la couverture la plus large possible aux agents, il n'est pas souhaitable de mettre cette liste par arrêté. Il est légitime qu'il y ait des points d'étape réguliers, en CTM, sur ce qu'il advient de ces agents. Cela rejoint la demande de la FSU d'avoir un état des lieux au départ de la revue des missions sur la manière dont les schémas d'emploi ont été réalisés.

Je sou mets cet amendement aux votes.

## **CGT**

Pour.

## **FO**

Vote favorable.

## **UNSA**

Nous sommes pour cet amendement. Pour nous, c'est l'évidence. Dans la revue des missions, si on parle d'une réorganisation, il y a toujours un volet statutaire, un volet au niveau du service et un volet au niveau de l'agent. Quand un service est restructuré, même si des postes sont supprimés, cela devrait être au niveau du service. C'est l'ambiance du travail, c'est la collectivité qui est impactée.

Cela nous paraît pertinent qu'il y ait des mesures individuelles en plus. Nous le défendrons dans la revue des missions par rapport à un volet social. Lorsqu'un service est touché par une restructuration, on réfléchit peu. Ce sont tous les agents qui sont impactés.

Au niveau individuel, nous pouvons regarder d'autres compensations. Cet amendement a du sens pour nous. Nous le soutenons.

## **CFDT**

Nous sommes favorables.

## **FSU**

Nous sommes pour.

**Amendement FO — article 6 — avis administration défavorable**

|          | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|------|--------|------------|
| CGT (5)  | 5    |        |            |
| FO (4)   | 4    |        |            |
| UNSA (3) | 3    |        |            |
| CFDT (2) | 2    |        |            |
| FSU (1)  | 1    |        |            |
| TOTAL    | 15   |        |            |

**Avis du CTM favorable à l'unanimité****Madame la Secrétaire générale**

Nous passons à l'amendement de l'administration.

**CGT**

Nous n'allons pas voter l'amendement de l'administration !

**Monsieur le directeur des ressources humaines**

Tout est possible Nous pouvons le voter ou le prendre directement comme cela. Il n'est pas nécessaire de le voter.

**Madame la Secrétaire générale**

Nous passons au troisième amendement de Force Ouvrière.

**FO**

Sur le point de l'administration, nous ne demandons pas de le voter, mais pourquoi cet amendement ? Nous ne sommes pas allés au bout du débat sur les différentes missions comprises dans les réformes qui vont s'appliquer en DREAL. J'ai compris que ce service était peut-être une anticipation par rapport à des décisions sur les laboratoires d'hydrobiologie. Soit vous me répondez tout de suite pour clore le suspens, soit nous attendons les débats du point 2. Sur ce sujet, nous ne lâcherons pas, nous y reviendrons.

L'amendement N° 3 est faux. Pour être allé au bout de l'examen des différentes réformes prévues pour les DREAL, il y a une certaine ambiguïté dans cet arrêté. Nous avons une liste plus ou moins exhaustive de services en annexe. Dans l'article 1, on a une liste des réformes dressée avec un « notamment ». Il n'y a pas d'entre-deux. Soit c'est la liste de l'article 1 exhaustive et la liste des services en annexe est très précise. Soit c'est du « notamment », cela veut dire que l'administration reconnaît qu'elle n'est pas capable, à l'heure où nous nous parlons, de dresser la liste exhaustive des réformes qui vont s'appliquer en DREAL. Auquel cas, cela rejoint notre amendement.

À ce moment-là, c'est l'ensemble des DREAL qui est soumis à restructuration. Ce n'est pas très loin de la réalité quand on tire l'ensemble des tuyaux des réformes qui s'amoncellent à l'avenir.

Donc le sens de notre amendement est « Vous faites le choix. » Soit c'est l'article et il n'y a pas de « notamment », soit l'annexe est l'ensemble des DREAL qui sont éligibles aux mesures de restructuration.

**Madame la Secrétaire générale**

Dans ma lecture de l'article 1, l'adverbe « notamment » porte sur les 1, 2, 3, 4, 5 tirets qui sont mentionnés dans l'article 1. L'annexe apporte le détail précis des réformes concernées.

**FO**

On peut imaginer que la liste des services, fournie par les DREAL, soit sur les tirets figurant dans l'article 1.

Imaginons, science-fiction. Vous nous annoncez loi 3D qui transfère Natura 2000 aux collectivités, les laboratoires hydrobiologies transférés ou supprimés. À ce moment-là, comment faites-vous ? Considérez-vous que c'est dans le « notamment » et que la liste, à ce moment-là, n'est plus bonne en annexe ? Vous nous reproposez un petit arrêté, cela pose une petite question.

Les DREAL ont dû établir une liste qui correspondait à la liste exhaustive des réformes qui sont dans l'article 1. Que mettez-vous derrière le « notamment » ? Quelle est la latitude que vous vous offrez dans ce cadre, à ouvrir plus large que ce qui figure dans les thèmes ?

**Madame la Secrétaire générale**

Les réformes qui permettent de bénéficier des mesures d'accompagnement sont celles qui figurent en annexe, décrites de manière précise. L'adverbe « notamment » dans l'article 1 est destiné à donner une vision globale, mais sans entrer dans le détail. S'il y a d'autres réformes décidées, dans le cadre de la revue des missions ou du projet de loi 3D, un nouvel arrêté de restructuration sera pris pour ces réformes. Cet arrêté sera complété, ce sera l'occasion de le prolonger jusqu'au 31 décembre au moins.

L'avis de l'administration sur cet amendement est défavorable.

Je passe aux votes.

**CGT**

Pour.

**FO**

Vote favorable.

**UNSA**

Pour.

**CFDT**

Pour.

**FSU**

Pour.

**Vote sur amendement FO n° 3 — avis administration défavorable**

|          | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|------|--------|------------|
| CGT (5)  | 5    |        |            |
| FO (4)   | 4    |        |            |
| UNSA (3) | 3    |        |            |
| CFDT (2) | 2    |        |            |
| FSU (1)  | 1    |        |            |
| TOTAL    | 15   |        |            |

**L'avis du CTM est favorable à l'unanimité**

**FO**

Madame la Présidente, ce n'est pas pour ergoter d'un point de vue administratif. Pour le procès-verbal, pourriez-vous consigner réellement le nombre de voix qu'il y a eu ?

**Madame la Secrétaire générale**

J'ai considéré, chaque fois qu'un syndicat votait, que l'ensemble des voix du syndicat votait de la même manière. Ce comptage apparaîtra comme tel au procès-verbal.

**FO**

Est-ce que les élus sont présents ? Nous avons déjà eu affaire, sur le texte suivant, dans un CTM où certaines OS n'étaient pas présentes, à des experts qui avaient voté. Même si nous sommes en dématérialisé, on a des poids de vote sur le sujet.

**Madame la Secrétaire générale**

Tout à fait, seront comptabilisés uniquement les votes des titulaires ou des suppléants présents en séance. Les votes des experts seront exclus.

Nous avons fini sur les amendements. Je mets aux votes le projet d'arrêté.

**CGT**

Nous allons être contre parce qu'en fait vous n'avez pas pris les amendements qui ont été proposés par FO, auxquels nous avons souscrit. Donc nous ne pouvons pas être favorables à un texte dans lequel vous ne reprenez pas les amendements que nous portons. Même si sur le N° 1, nous avons bien entendu qu'il y aura une clause de revoyure. Cela nous permet de dire que sur l'amendement N° 2 de FO, cela montre que vous n'avez pas la capacité au niveau central à diriger les restructurations qui se font au niveau local. Puisque vous renvoyez au niveau local la liste des postes qui seront supprimés.

**FO**

Sur ce sujet, les débats sont sereins, vous l'aurez noté. Un certain nombre de nos amendements ont été soutenus par l'ensemble du CTM. La réponse de l'administration, c'est zéro prise en compte. Comme signal sur la qualité du dialogue social sur cette question... Nous sommes bien conscients que la mesure d'accompagnement s'avère nécessaire même si elle ne résout pas le problème à la source. Nous faisons bien la différence entre la conduite des réformes en tant que telles, leur fond et l'accompagnement qui va avec. Nous différencions bien nos avis sur le sujet. Le fait qu'aucun de nos amendements ne soit accepté dans ce contexte est un signal très négatif, y compris dans ce que vous pouvez nous dire : « Je vais vous associer à la revue des missions, ne vous en faites pas, construisons un avenir serein ensemble. » L'administration, face à nos propositions d'amendement, est assez paradoxale.

Avant de passer au vote, refusez-vous vraiment l'ensemble de nos amendements qui ont été soutenus par l'ensemble du CTM ? Nous avons bien compris dans ce CTM que les ministres ne diront rien en réponse aux questions qui leur sont adressées sur les DREAL. Nous aurons un accord de méthode sur la revue des missions qui sauvera le monde dans 5 ans.

Un signal sur l'arrêté de restructuration serait bienvenu, Madame la Secrétaire générale. Un signal d'ouverture de l'administration sur les projets de texte présentés dans ce CTM, soutenu par l'ensemble des organisations syndicales et qui nous semble aller dans le bon sens pour les agents en particulier. Avoir un avis défavorable sur l'ensemble de ce que nous avons présenté est quelque chose qui nous choque. L'arrêté restructuration en tant que tel est quelque chose sur lequel nous nous abstenons assez généralement. De toute façon, nous sommes bien conscients des limites du système financier qui est mis derrière. Nous ne sommes pas dupes qu'un certain nombre d'agents sautent à la corde puisque derrière l'administration ne met pas en œuvre les garanties de façon concrète. Mais c'est une nécessité pour couvrir les agents qui en auraient besoin.

Au stade, où nous en sommes, nous nous posons la question de la couleur de notre vote. Avoir refusé l'ensemble de nos amendements, c'est quelque chose qui...

Si on veut envoyer un signal, à l'issue de ce CTM spécial DREAL, c'est 0 retour des ministres au niveau politique sur la situation des DREAL. Nos experts ont peut-être l'occasion de vous parler des sujets qui leur tiennent à cœur sur les missions particulières et aucune ouverture sur une évolution du texte de restructuration. Cela fait très lourd, Madame la Secrétaire générale.

Est-ce vous êtes sûre que l'administration n'est pas capable de proposer et d'accepter une partie des amendements que nous avons pu opérer ?

### **Madame la Secrétaire générale**

Je vous confirme que je ne retiendrai aucun des amendements que vous avez proposés. Notamment parce que je considère qu'ouvrir très largement, à l'ensemble des services des DREAL, cet arrêté de restructuration, ne serait pas un signal positif au sens où cela pourrait aussi être interprété comme une carte blanche offerte aux chefs de service, alors que celui que je transmets est celui d'une clause de revoyure. Nous en reparlerons en janvier, notamment pour la question de la prolongation de cet arrêté de restructuration. En réalité, il faudra être attentif, dans le cadre de la revue des missions à la nécessité de bien accompagner le cas échéant les évolutions qui pourraient être conduites, et vérifier que les agents sont bien couverts.

Votre vote ?

## FO

Nous avions prévu de nous abstenir sur ce projet de texte. Vu l'ensemble des échanges, y compris le fait que nous ne soyons pas capables, dans le cadre de ce CTM, d'avoir la liste des agents concernés par la réforme BOP 135, nous sommes amenés à voter contre.

## UNSA

Comme évoqué tout à l'heure, nous serons sur une abstention. Nous avons bien noté votre clause de revoyure, nous avons noté que nous allons en rediscuter dans la revue des missions. Nous serons très vigilants par rapport à l'application de ce texte. Mais il faut continuer, parce que je pense que malheureusement les gens ont besoin de ces arrêtés. Nous nous étions engagés par rapport à nos mandants, par rapport à nos représentants pour s'abstenir pour que ce soit mis en place. Même si ce n'est pas de gaieté de cœur. Au moins il y a un cadre, nous veillerons à ce qu'il soit respecté et s'il doit être étendu, nous ferons une clause de revoyure, nous nous reverrons en CTM, nous voterons peut-être un nouvel arrêté avec une nouvelle date et un nouveau périmètre. Je vous remercie.

## CFDT

Habituellement, la CFDT est plutôt favorable aux mesures d'accompagnement. Vous comprendrez bien que cette fois-ci, dans la mesure où l'administration ne fait pas beaucoup d'efforts et que cette restructuration est assez violente pour les agents, bien que nous ayons proposé des outils sans être entendus, de façon unanime, la CFDT se prononcera contre ce texte.

## FSU

Le fait que vous n'ayez pris aucun des amendements nous pose un problème. Nous savons que nos collègues ont besoin de cet accompagnement pour supporter les conséquences de ces restructurations. Nous ne pouvons pas voter pour ce texte dans les conditions dans lesquelles cela se passe. Nous nous abstiendrons.

**Votes sur le point n° 3 : Projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des directions régionales et interdépartementales d'Île-de-France des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines (pour avis)**

|          | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|------|--------|------------|
| CGT (5)  |      | 5      |            |
| FO (4)   |      | 4      |            |
| UNSA (3) |      |        | 3          |
| CFDT (2) |      | 2      |            |

|         |  |           |          |
|---------|--|-----------|----------|
| FSU (1) |  |           | <b>1</b> |
| TOTAL   |  | <b>11</b> | <b>4</b> |

**L'avis du CTM est défavorable — retenu malgré le vote**

**Madame la Secrétaire générale**

Nous souhaitons que cet arrêté entre en vigueur dans le meilleur intérêt des agents.

Nous passons au point N° 4, le projet de décret... mais avant je transmets la parole à la CGT.

**CGT**

Je ne sais pas si vous avez bien compris que c'était un CTM reconvoqué. Je vous dis cela, vous verrez les conséquences. Pour les agents non listés par les DREAL, comme pouvant bénéficier de l'arrêté de restructuration, mais qui estimeraient en subir les conséquences, voire être oubliés ou évincés, nous souhaiterions que vous leur donniez, explicitement, les modalités de recours pour qu'ils puissent, par la suite, faire valoir leurs droits.

**Madame la Secrétaire générale**

Dans le cadre de la communication globale sur ces évolutions, l'information des agents sur leurs droits est un élément essentiel qui a été pris en compte.

**CGT**

Ce n'est pas tous les agents qui seraient concernés. Vous avez bien compris, n'est-ce pas ?

**Madame la Secrétaire générale**

Oui, j'ai bien compris.

**FO**

C'est pour aller plus en détail dans ce qui vient d'être dit. Vous avez expliqué que nos sections locales, que nos représentants locaux devaient faire remonter les difficultés rencontrées. Avant d'aller en recours, dans le domaine de la judiciarisation, quelles sont les solutions que vous nous apporteriez, Madame la Secrétaire générale, si nous faisons remonter les difficultés rencontrées par les agents ? Ils sont mis en dehors du dispositif.

**Madame la Secrétaire générale**

Je ne suis pas bien sûre d'avoir compris votre question.

## **FO**

Quand nous avons parlé de notre amendement, vous nous avez expliqué qu'il fallait, en local, que nous ayons des représentants des personnels pour faire remonter l'information ou travailler avec la direction. Que ferez-vous des difficultés que nous vous rapporterons ? Par exemple, un agent est à l'écart du dispositif et pourtant il est concerné. La seule solution que nous lui apporterons au niveau du ministère est de faire un recours. Est-ce cela ?

## **Madame la Secrétaire générale**

L'agent aura tout à fait le droit de former un recours, toutefois, nous pourrions, avant d'en arriver là, prendre contact avec le chef de service, pour organiser un échange préalable.

Je vous propose de passer à l'examen du point 4

## **Point n° 4 : projet de décret modifiant le décret n° 2020-620 du 22 mai 2020 relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement (pour avis)**

### **Monsieur le chef de service de gestion**

Le décret n° 2020-620 du 22 mai 2020 relatif aux agents techniques et aux techniciens de l'environnement a modifié les décrets du 5 juillet 2001 relatif au statut de ces 2 corps de fonctionnaires. Ce décret avait notamment pour objet de placer le corps des agents techniques de l'environnement en extinction et de prévoir la promotion progressive des agents de ce corps dans celui des techniciens de l'environnement. Par ailleurs, ce décret confiait la gestion des agents techniques de l'environnement et des techniciens de l'environnement au directeur de l'Office français de la biodiversité, à compter du 1er janvier 2021. Nous avons examiné le projet de décret dans 2 séances différentes du CTM, au courant du deuxième semestre 2019. Cependant, compte tenu de la crise sanitaire, la préparation du transfert de gestion des 2 corps à l'OFB n'a pas pu s'opérer selon le calendrier initialement prévu. Le projet de décret, qui vous est présenté aujourd'hui, prévoit de reporter d'un an cette prise en charge par l'OFB qui interviendra donc au 1er janvier 2022.

## **CGT**

Je veux bien dire un mot. Tout d'abord, nous avons prévenu très en amont de cette date qu'il y avait des difficultés par rapport à ce décret. C'était dès le mois de mai, si vous vous souvenez bien. Vous avez été sollicitée sur la problématique de ce décret.

Il y a 2 volets, il y a le versement des ATE à TE. Je ne reviendrai pas, mais malgré tout il faut souligner, Madame la Secrétaire générale, qu'il y a eu un agent qui a mal vécu le fait de ne pas accéder au grade de TE. Nous vous avons demandé de faire cela tout en bloc. Vous ne l'avez pas souhaité, vous l'avez étalé et les conséquences sont là, malheureusement.

Nous avons fait une proposition d'amendement sur ce sujet. Nous ne sommes pas favorables à ce que les corps d'environnement soient gérés par un EP. Nous avons demandé l'abrogation pure et simple du décret en question.

## **FO**

Ce transfert de gestion, que rien ne justifie, n'y n'oblige, si ce n'est la volonté de manière caricaturale la mode de la déconcentration et de l'autonomisation des opérateurs, voire de leur mise sous tutelle respective, a constitué un des motifs principaux, à l'époque, de notre vote contre le projet de décret. Et ce en dépit des avancées pourtant obtenues par ailleurs.

Voici, aujourd'hui, que l'administration revient auprès du CTM pour proposer de reporter d'un an cette prise en charge qui interviendrait donc au 1er janvier 2022, compte tenu de la crise sanitaire. Notons tout d'abord, tout peut arriver, que l'administration prend acte que la crise sanitaire peut avoir des effets pour les réformes engagées, une grande première dans le paysage actuel.

Peut-être aussi que la crise sanitaire n'est qu'un prétexte et que l'établissement est bien loin d'être en capacité à engager cette réforme, alors qu'il est encore dans ses balbutiements. Imaginons que la raison reprenne progressivement le manche et reposons donc les vraies questions au-delà d'une simple mesure de gestion calendaire de ce transfert de gestion. Changer d'autorité de gestion au milieu d'un plan de requalification est incompréhensible. D'autant que le rattachement des Parcs nationaux à l'OFB n'est encore qu'à l'état de projet. Les fusions se succèdent, on a vu l'AFB, on voit maintenant l'OFB et bientôt les Parcs nationaux qui y seront rattachés peut-être, encore à l'état de projet. Ces fusions se succèdent, mais vraiment le climat n'est pas propice à un transfert de gestion pour des agents qui ne sont pas encore à part entière dans l'établissement, ceux des Parcs nationaux. Alors que les autres agents accusent encore le coup de cette fusion.

FO propose l'amendement suivant aux articles 5 et 11 : de supprimer tout bonnement le recrutement, la nomination et la gestion du corps par le directeur général de l'OFB. Merci,

## **UNSA**

Au vu du contexte, nous voterons contre ce texte. Ce que nous souhaiterions, la mesure la plus sage, mais je ne sais pas si elle sera possible, est de retirer le texte. En tout cas, si le texte nous est présenté, nous voterons contre. Je vous remercie.

## **CFDT**

Nous n'avons pas de remarque particulière supplémentaire, à ce qui a déjà été dit.

## **FSU**

La FSU s'est battue contre le transfert de gestion du corps des TE et ATE lors de sa présentation au dernier CTM, au Conseil supérieur. Elle entend bien mener l'affaire devant le Conseil d'État.

Sur le fond, nous tenons à redire que ce transfert est une ineptie qui a pour signification que l'environnement ne serait que de la charge des établissements publics. Puisqu'on y cantonnerait les effectifs. C'est un message politique que vous envoyez sur le sujet.

Il y a un deuxième point sur les problèmes de gestion. De fait, vous donnez autorité à un établissement public OFB sur d'autres établissements publics que sont les Parcs nationaux. Bien évidemment, cela pose énormément de problèmes. D'ailleurs, la gestion sur le peu qu'il y a eu à voir en cette année 2020 montre, à quel point, l'OFB s'est occupé de ses oignons, sans associer les Parcs nationaux à tout ce qui concernait la gestion de ces parcs.

La crise sanitaire a bon dos, par ailleurs. Effectivement, comme a pu le dire notre collègue, Monsieur PRADAL, l'OFB est totalement incapable de reprendre cette gestion. Pour preuve, l'OFB est censé assurer un minimum de prestation pour les Parcs nationaux dans le cadre du rattachement. Ces missions ne sont pas du tout assurées. Je pense qu'il n'y a pas que les organisations syndicales qui vous l'ont dit, il y a également les directeurs de parcs.

Ce n'est pas la situation des effectifs que vous créez à l'OFB avec 20 suppressions de poste supplémentaires, avec 4 postes non compensés sur des transferts d'opérations budgétaires des Parcs nationaux. Crise sanitaire ou pas, non, l'OFB n'est pas prêt. Repousser d'un an, c'est très bien, cela vous donne un an de plus pour réfléchir à abandonner complètement ce transfert, même si nous sommes favorables, nous le précisons, à une délégation de gestion sur tout ce qui est opération courante.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je reviens sur 2 points que vous avez mentionnés. S'agissant du suicide récent à l'OFB, il s'agit d'un événement tragique que nous regardons avec beaucoup d'attention, compte tenu des circonstances. Le fait que cela se soit déroulé à l'intérieur des locaux avec l'arme de service constitue un signal fort. Nous avons demandé au directeur général de l'OFB de faire des propositions allant dans le sens d'un renforcement de la démarche d'accompagnement des agents dans leur ensemble.

Nous attendons les résultats de l'enquête du CHSCT. Les suicides sont toujours très compliqués à expliquer si tant est qu'on y parvienne. Nous n'attendrons pas pour regarder de près ce qui peut être fait pour améliorer l'ambiance et la situation des agents de l'OFB.

Les amendements que vous avez présentés sur l'arrêté sont essentiellement des amendements d'abrogation de la mesure initiale, et je préfère vous rappeler que voter contre cet arrêté ne remet pas en cause la réforme initiale. Cela revient à voter contre le report. Il me paraît être une manière. Or le report me paraît être une bonne chose parce qu'il nous permet préparer le transfert dans de bonnes conditions, dans une ambiance plus apaisée.

Dans l'examen de ce projet de décret, nous avons 2 amendements. Le premier est de la CGT à propos de l'article 1 du projet de décret. Ce projet remplace l'article 1 par : « Le décret susvisé du 22 mai 2020 est abrogé. » Il remplace : « Report de 12 mois » dans l'objet par « abrogation de la date d'entrée en vigueur. » Il y a un certain nombre de corrections de cohérence d'écriture par la suite.

### **CGT**

Notre position est cohérente avec ce que nous avons déjà exprimé. Nous avons bien compris que vous vous opposiez entre la forme et le fond. Nous, nous sommes sur le fond. Nous souhaitons voter notre amendement de fond.

### **Madame la Secrétaire générale**

L'avis de l'administration est défavorable, sans surprise. Je considère que le vote de la CGT est favorable.

## FO

Force Ouvrière s'abstient sur ce sujet parce que cela remet en question la requalification qui est traitée dans ce traité du 22 mai et ce n'est pas une chose favorable pour les agents.

## UNSA

Abstention.

## CFDT

Abstention.

## FSU

Abstention également.

### **Amendement CGT N° 1 — abrogé, abrogation : avis administration défavorable**

|          | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|------|--------|------------|
| CGT (5)  | 5    |        |            |
| FO (4)   |      |        | 4          |
| UNSA (3) |      |        | 3          |
| CFDT (2) |      |        | 2          |
| FSU (1)  |      |        | 1          |
| TOTAL    | 5    |        | 10         |

**L'avis du CTM est réputé avoir été donné**

## **Madame la Secrétaire générale**

Un deuxième amendement est proposé par Force Ouvrière qui supprime la mention : « Les membres de ce corps sont recrutés, nommés et gérés par le directeur général de l'Office français de la biodiversité. » dans les articles 5 et 11.

## FO

Notre collègue a expliqué le pourquoi de notre proposition d'amendement. Nous n'y revenons pas. La prolongation proposée dans le cadre de cet arrêté ne peut que laisser le débat ouvert pour que l'ensemble des enseignements de ce que nous sommes en train de traverser à l'OFB puissent être pris en compte. Imaginons que la raison puisse reprendre le dessus. Nous aurons un an de plus pour réfléchir sur ce sujet.

**Madame la Secrétaire générale**

L'avis de l'administration est défavorable sur cet amendement.

**CGT**

Abstention.

**UNSA**

Abstention.

**CFDT**

Abstention.

**FSU**

Nous votons pour.

**Amendement FO — sur les articles 5 et 11 — avis administration défavorable**

|          | POUR     | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|----------|--------|------------|
| CGT (5)  |          |        | <b>5</b>   |
| FO (4)   | <b>4</b> |        |            |
| UNSA (3) |          |        | <b>3</b>   |
| CFDT (2) |          |        | <b>2</b>   |
| FSU (1)  | <b>1</b> |        |            |
| TOTAL    | <b>5</b> |        | <b>10</b>  |

**Avis du CTM est réputé avoir été donné**

**Madame la Secrétaire générale**

Je mets le projet de décret lui-même aux voix.

**CGT**

Contre.

**FO**

Abstention

**UNSA**

Contre.

**CFDT**

Abstention.

**FSU**

Pour.

**Vote sur le projet de décret**

|          | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------|------|--------|------------|
| CGT (5)  |      | 5      |            |
| FO (4)   |      |        | 4          |
| UNSA (3) |      | 3      |            |
| CFDT (2) |      |        | 2          |
| FSU (1)  | 1    |        |            |
| TOTAL    | 1    | 8      | 6          |

**L'avis du CTM est défavorable**

**Madame la Secrétaire générale**

Nous avons fini l'examen des différents points du CTM à l'exception du point 2 sur lequel le débat n'était pas terminé.

Il est 13 heures 13. Nous avons un autre CTM qui commence avec d'autres points à 14 heures 30. A la suite de notre échange précédent, je vous propose de maintenir le CTM de 14 heures 30 tel qu'initialement prévu, un certain nombre d'invités et d'experts ayant été convoqués exprès pour cet ordre du jour. En revanche, je vous propose de reprogrammer une séance de ce CTM pour terminer les débats sur le point n°2, les demandes d'information, et les points complémentaires, notamment, d'utiliser la date de repli du 17 décembre, afin que l'échange soit de meilleure qualité.

Je vous propose donc un CTM le 17 décembre à 9 heures 30.

**CGT**

Vous n'êtes pas gentille. Vous allez nous donner des réunions jusqu'au bout, à tire-larigot.

**Madame la Secrétaire générale**

L'objectif de cette proposition est de répondre à votre souhait de poursuivre l'échange.

**CGT**

Parler c'est normal. Nous sommes dans un contexte compliqué. Trop de visio, cela devient... Il n'y a pas d'efficacité dans la visio. Le prétexte de la pandémie quand on voit ce qui se passe, cela nous fait bien sourire.

**Reprise des débats sur le point n° 2 : avenir des laboratoires d'hydrobiologie**

**FO**

Nous prenons note. Nous nous concertons et nous voyons.

**CGT**

Nous c'est pareil. Le 17 décembre il y a déjà des réunions de prévues, non ?

**Madame la Secrétaire générale**

Sur mon agenda, cette date est entièrement consacrée à un CTM de repli.

**Monsieur le directeur des ressources humaines**

C'est bien cela. À chaque fois que nous programmons un CTM, nous programmons toujours une date de repli pour parer toute éventualité. Cela permettra de poursuivre l'échange de ce matin sur le point 2 de l'ordre du jour.

**FSU**

Madame la Présidente, j'entends ce que vous dites. Nous avons convié de nombreux experts ce matin. Ils sont bien plus nombreux que les experts prévus cet après-midi. Nous souhaiterions que les débats relatifs au point 2 ne soient pas hachés à ce point. Nous préférierions que vous inversiez votre proposition. Cet après-midi, nous nous consacrons à la poursuite des débats, compte tenu du nombre d'experts conviés dans ces débats. Le CTM de repli est utilisé pour examiner les points prévus cet après-midi dans le CTM. Sur le plan de l'impact sur les experts, indépendamment de la qualité des experts conviés, je ne puis penser qu'un expert vaille plus qu'un autre, ce serait plus raisonnable de poursuivre ainsi, sur la réforme spécifique des DREAL cet après-midi et avant la revue des missions, lors de la réunion que vous proposez vendredi matin.

## **Madame la Secrétaire générale**

A l'inverse, je pense qu'il est utile de tenir cette réunion sur la revue des missions avant d'entrer dans le détail de toutes les questions que vous avez à poser dans le point 2. Vous nous interrogez sur l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie, et de tel service ou telle mission C'est dans le cadre de la revue des missions que nous devons l'examiner. Je trouve intéressant que nous ayons d'abord cette réunion de travail sur la revue des missions avant d'avoir ce débat en CTM. Quant à la question de la présence d'experts, nous avons, nous aussi, convoqué des rapporteurs cet après-midi pour ces points d'information, à ce titre je maintiens ma proposition d'un nouvel échange le 17 décembre.

## **FO**

Pour éclairer la perception qu'il pourrait y avoir, c'est que nos experts viendront pour la troisième fois si la réunion se poursuit le 17. Nous n'allons pas revenir sur les problèmes techniques ou les dérives de débat qui ont conduit à cela. C'est un message pas très positif qui sera relayé au sein des services. C'est pour cela que nous insistons vis-à-vis d'eux. Qu'ils ne se disent pas qu'ils sont des experts de moins grande valeur que les experts du CTM de l'après-midi. C'est ce qui peut être ressenti, ce côté priorité de l'un par rapport à l'autre. Je pense qu'ils apprécieraient le geste et nous aussi, de pouvoir épuiser le débat.

J'ai entendu que vous avez vos propres contraintes d'agenda et d'experts.

## **Madame la Secrétaire générale**

Le choix n'est pas simple, et il n'y a pas de priorité d'un expert par rapport à l'autre, mais ceux qui ont été convoqués ce matin ont assisté aux débats et comprendront la contrainte. Par ailleurs, je pense qu'il est préférable de poursuivre ce débat après la réunion de travail de vendredi sur la revue des missions.

Je présente toutes mes excuses aux experts conviés, qui sont venus deux fois et devront se déplacer une troisième.

## **FO**

Si nous repartons ce soir sans une réponse de principe sur les laboratoires d'hydrobiologie, vous me permettrez d'être lourd. Des agents sont depuis des mois sous la pression de leur hiérarchie qui leur dit : « Votre mission, c'est décidé à haut niveau, elle est transférée. » Nous repartons d'un deuxième CTM où nous n'aurons même pas eu l'occasion d'avoir une réponse. Sur ce sujet nous n'avons aucun papier de l'administration. Nous clôturons les débats sans avoir un petit éclairage votre part. Y a-t-il une décision prise sur ce sujet ? Quand nous parlons des risques psychosociaux sur ce sujet en particulier, attendre le 17 décembre pour au moins donner une information, décision prise ou pas, cela devient compliqué, y compris pour nous, pour faire le lien avec les collègues.

Il serait intéressant que ce soir nous ayons un premier éclairage sans rentrer dans le détail du sujet. Où en est ce sujet ? Les agents sont vraiment en attente et en alerte sur cette question. Dites-nous deux mots avant la clôture de ce CTM.

**Madame la Secrétaire générale**

Ma réponse sur les laboratoires d'hydrobiologie est qu'une réflexion et des travaux sont en cours, mais que les arbitrages ne sont pas rendus, raison pour laquelle nous n'avons pas communiqué sur ce sujet. C'est tout ce que je peux vous dire aujourd'hui mais peut-être que les choses auront évolué le 17 décembre ?

**FO**

Tout membre de l'administration, quel que soit son niveau ne peut pas arguer d'une décision prise sur un coin de bureau de la Ministre en disant : « Préparez-vous parce que le 1er janvier 2022, votre poste ne sera plus là. » Est-ce cela ? Personne ne peut se targuer de cet avis-là, pourtant c'est ce qui circule dans les services.

**Madame la Secrétaire générale**

Je vous confirme que la décision n'est pas prise, ni les modalités arrêtées.

**FSU**

Madame la Secrétaire générale, qu'attendez-vous pour concerter les organisations syndicales ? Attendez-vous que la décision soit prise ? Nous avons peut-être des choses à dire avant que la décision ne soit prise.

**Madame la Secrétaire générale**

Il y a une décision de principe à prendre et une concertation à mener avec les organisations syndicales.

**FSU**

Des fois qu'on ait quelque chose d'intelligent à dire sur le sujet, ce serait bien que vous nous entendiez avant que la décision ne soit prise.

**Madame la Secrétaire générale**

Nous vous entendrons avant que la décision ne soit annoncée. Il faut qu'il y ait un débat.

**FSU**

C'est toute la différence que nous avons sur le dialogue social.

**FO**

Je fais le lien pour dire la même chose que la FSU sous une autre forme. Nous ne comprendrions pas que ce nouveau dialogue social annoncé pour les choses à venir ne soit pas dans des termes différents. C'est-à-dire que les différentes alternatives soient étudiées, présentées, discutées, que nos avis soient entendus avant la prise de décision et qu'ils nourrissent la prise de décision.

Le dialogue social n'est pas de faire un blackout total sur le sujet et qu'on nous dise : « C'est la Ministre qui a décidé sur la base d'éléments fournis par l'administration. » sans que nous n'ayons pu donner notre avis. Nous pouvons très bien dire que la Ministre peut passer outre l'avis des organisations syndicales, mais au moins qu'elle l'entende. En l'occurrence, cette façon de faire ne nous convient pas. Cela traduit quelque chose de perturbant. J'appuie ce que disait la FSU sur le fait d'en parler avant que la décision soit prise.

Nous attendons la réponse à la question de FO.

### **Madame la Secrétaire générale**

Ma formulation était malheureuse, effectivement une discussion préalable avec les OS est indispensable à la prise de décision.

### **CGT**

Quand la FSU est intervenue tout à l'heure sur le fait qu'il était plus logique de garder les débats sur le point 2 cet après-midi, en effet, c'est de la pure logique. Elle a parlé des experts qui étaient venus. D'autres OS ont aussi des experts qui sont venus pour la deuxième fois. Ce sont des agents des DREAL en souffrance. Je pense qu'ils pourraient passer avant les gens que vous avez conviés cet après-midi. C'est plus logique de faire cela après. Vous avez encore argumenté avec ce groupe de travail, cette réunion, sur la revue des missions. Ce n'est pas une réunion formelle, vous inversez les choses.

Le dialogue social, ce n'est pas cela, nous n'avons pas la même conception. Nous appuyons cette demande de cohérence, de logique, de respect vis-à-vis des experts, de poursuivre cet après-midi, sur ce CTM. Mettez le CTM de l'après-midi sur votre date de repli du 17 au lieu de couper, de hacher. C'est du n'importe quoi.

Savez-vous que pour les experts qui sont venus, un peu de psychologie, c'est une sorte de thérapie ? C'est important. Ils sont venus une première fois, ils ne sont pas passés, une deuxième fois, ils ne passent pas non plus. Vous allez le reporter au 17 alors qu'ils ne sont pas forcément disponibles. Ce sont des agents dans des services qui ont pris leur disposition. Ce sont des agents en souffrance, je le répète. Ils ont pour une fois l'impression d'avoir un rôle à jouer, d'intervenir au CTM. Ce n'est pas n'importe quoi.

Je vous demande de reconsidérer votre position, pour une fois, aujourd'hui. Ce serait bienvenu, Madame la Secrétaire générale. J'en ai terminé.

### **Madame la Secrétaire générale**

J'entends ce que vous dites, mais je vais vous faire la même réponse. Le CTM de ce matin était prévu pour durer la matinée. De toute façon, cela veut dire qu'il faut mobiliser les gens cet après-midi alors qu'ils n'avaient pas forcément prévu de le faire. Toutes ces questions sur l'avenir des missions concernant un certain nombre de politiques publiques du ministère sont parfaitement légitimes et doivent être discutées préalablement à toute prise de décision. Dans ce cadre, même si la réunion de vendredi est effectivement une réunion informelle, le débat sur ces missions s'est tenu dans le cadre d'une réunion formelle qui sera la suite du CTM.

Je pourrais refuser le débat, mais à mon sens ces échanges doivent avoir lieu et à ce titre je maintiens ma proposition d'utiliser la date de repli.

## **CGT**

J'ai entendu ce que vous dites sur la revue des missions. Cela veut dire que tout ce que nous avons discuté dans ce CTM sur le point 2, nous n'avions pas à en discuter. On peut tout jeter au feu.

Je voulais intervenir à nouveau sur des choses que vous dites. Je n'ai pas pu le faire. Vous pouvez clore le CTM, vous pouvez faire ce que vous voulez, Madame. Dans le compte rendu qui partira aux agents, nous dirons clairement que les représentants du personnel élus par les agents ne peuvent pas s'exprimer. C'est frustrant pour les agents, je suis désolé de vous le dire.

Je voulais répondre sur un certain nombre de points. S'il faut que j'attende le 17, d'ici là j'aurai dormi. Je ne serai pas le seul. Surtout que nous n'aurons pas le compte rendu des débats d'aujourd'hui. Ce sera compliqué de reprendre le fil.

Nous vous demandons de poursuivre cet après-midi. Il est 13 heures 30, vous nous donnez une réponse claire, nette et définitive. Si vous nous dites non, nous en tirerons les conséquences. Si vous nous dites oui, nous en tirerons les conséquences aussi. Je ne peux pas vous dire autre chose. Après nous nous concerterons entre nous pour savoir ce que nous faisons.

## **Madame la Secrétaire générale**

Votre affirmation selon laquelle les représentants du personnel ne peuvent pas s'exprimer en CTM me semble constituer un abus de langage, dans la mesure où je ne vous ai refusé qu'une seule intervention sur l'ensemble du CTM et que je vous propose la date du 17 décembre comme date de poursuite des débats.

## **CGT**

Vous pourriez décaler le CTM de cet après-midi au 17 décembre. Vous pouvez faire cela, mais vous ne voulez pas. Ensuite, c'est une question de volonté. Comme l'a dit un camarade de la FSU, c'est une question de dialogue social.

## **Madame la Secrétaire générale**

Nous avons intérêt à attendre la date du 17 décembre, car elle nous permet d'avoir cet échange sur la méthode et l'esprit de la revue des missions vendredi. Tant que cette réunion de cadrage général n'aura pas eu lieu, je n'évoquerai pas le fond du sujet. Dans ces conditions poursuivre l'échange cet après-midi ne serait pas satisfaisant pour vous.

## **CGT**

Madame la Secrétaire générale, vos arguments sont assez impressionnants : dire qu'il faut attendre le 17 décembre pour qu'on rentre dans la question de la revue des missions.

La question posée par l'ensemble des OS est de faire intervenir l'ensemble des experts qui ont été nommés par ces organisations syndicales. Ils montrent ce qui se passe, ce qu'ils vivent dans les services et leur perception de la politique que ce ministère mène par le biais de ce gouvernement.

Vous balayez d'une main une proposition, en prenant le prétexte que vous avez invité des personnes et qu'il ne faut pas tout mélanger. À un moment donné, le dialogue va être coupé parce que nous ne sommes pas d'accord.

Vous dites à mon collègue que vous avez refusé une intervention. Il ne s'agit pas d'une intervention, mais de quatre, ce n'est pas grave, ne jouons pas sur le nombre. C'est symptomatique de la manière dont vous menez les débats au sein de cette instance qui n'est pas une chambre d'enregistrement. Nous vous le faisons savoir encore une fois. C'est bien d'écouter les experts sur ce qu'ils vivent dans les services parce que ce n'est pas toujours ce qui est remonté par les chefs de service, via la chaîne hiérarchique.

### **Madame la Secrétaire générale**

Nous avons passé plus de deux heures à échanger ce matin sur ces sujets. Vous avez raison, j'ai effectivement refusé quatre interventions, mais il n'y en avait qu'une de votre collègue. En cela nous avons l'un et l'autre raison.

S'il s'agit d'écouter des experts s'exprimer sur la manière dont les choses se passent dans les DREAL, je pense que nous avons eu un premier échange ce matin. Sur la deuxième partie du point 2, relative aux points sur lesquels vous souhaitiez des informations, que vous avez vous-même demandé à inscrire à l'ordre du jour, un report le 17 décembre est préférable.

Je ne ferai pas deux séances, une cet après-midi, une le 17 sur ce CTM qui a déjà été assez séquencé.

Il est 13 heures 30, nous allons nous arrêter. Ma proposition est bien de tenir le CTM prévu à 14h30 avec l'ordre du jour prévu, et de reporter à une séance le 17 décembre l'écoute des experts que vous avez souhaité faire intervenir et la réponse aux questions complémentaires sur l'avenir d'un certain nombre de missions que vous aviez inscrites à l'ordre du jour. La réunion sur la revue des missions de vendredi aura pu avoir lieu, ce sera un échange plus productif.

### **CGT**

Vous aurez des choses à annoncer vendredi alors ?

### **Madame la Secrétaire générale**

Il n'y aura pas d'annonce puisque nous ne prenons pas de décision sans vous en avoir parlé avant, sans qu'il y ait eu un échange et que vous ayez eu l'occasion d'exprimer vos positions.

### **CGT**

Tout à l'heure vous disiez qu'il fallait attendre pour annoncer des choses et là vous nous dites que vendredi vous n'annoncerez rien. J'ai du mal à comprendre.

### **Madame la Secrétaire générale**

J'ai retiré cette formulation, vous avez peut-être eu un instant d'inattention.

## **CGT**

Non je n'ai pas eu un instant d'inattention. Ne vous inquiétez pas, depuis ce matin j'écoute très bien et assidûment ce que vous dites, Madame la Secrétaire générale.

### **Madame la Secrétaire générale**

Je vous remercie beaucoup de ces échanges riches, et d'avoir accepté la proposition de passer les points 3 et 4 avant de reprendre le point 2.

Je sais que la proposition de reprendre le 17 décembre n'est pas celle que vous attendiez. J'attendrai votre retour, soit d'ici 14 heures 30, soit au début du CTM de cet après-midi.

*La séance est levée à 13h35.*

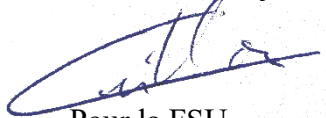
La Présidente de séance  
Pour ordre

Emilie PIETTE

le secrétaire de séance

Jacques CLEMENT

le secrétaire adjoint



Pour la FSU

Maxime Caillon